

Programme d'étude "Afrique émergente"
Centre de Développement, OCDE

La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent ?

Denis Cogneau IRD-DIAL, Paris
Sandrine Mesplé-Somps IRD-DIAL, Paris

Version finale

juin 1999

Table des matières

SIGLES.....	5
INTRODUCTION GÉNÉRALE	6
I. LA TRAJECTOIRE DE LA CROISSANCE IVOIRIENNE.....	8
I.1. LES DIFFÉRENTES PHASES DE CROISSANCE	8
I.1.1. <i>De l'indépendance à 1978 : croissance et boom du café et du cacao.....</i>	9
I.1.1.1. Jusqu'en 1974 : le "miracle ivoirien".....	9
I.1.1.2. De 1975 à 1978 : le boom.....	13
I.1.2. <i>De 1979 à 1993 : crise et stabilisation réelle</i>	14
I.1.2.1. 1979-1980 : la crise.....	14
I.1.2.2. De 1981 à 1993 : l'ajustement interne	16
I.1.3. <i>De 1994 à 1998 : l'ajustement monétaire et la poursuite des réformes structurelles</i>	21
I.1.3.1. La dévaluation du Franc CFA.....	21
I.1.3.2. L'accélération des réformes structurelles	23
I.2. LES FACTEURS DE LA CROISSANCE DE LONG TERME	26
I.2.1. <i>L'investissement.....</i>	26
I.2.2. <i>La productivité des facteurs.....</i>	30
I.2.3. <i>Le système extensif d'économie de plantation.....</i>	31
I.2.4. <i>La croissance démographique et la formation de capital humain.....</i>	34
I.2.4.1. Une croissance démographique parmi les plus fortes du monde mais en ralentissement.....	34
I.2.4.2. Un niveau de capital humain faible par rapport à l'effort financier consenti.....	34
I.3. CONCLUSION	36
ANNEXE 1 : PRODUCTIONS, SUPERFICIES, RENDEMENTS DU CAFÉ ET DU CACAO 1960-1996.....	37
ANNEXE 2 : LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DEPUIS 1994	38
II. LA STABILISATION MACRO-ÉCONOMIQUE	39
II.1. LES EFFORTS DE STABILISATION AVANT LA DÉVALUATION	39
II.1.1. <i>La période 1980-1987 : l'échec des premiers programmes d'ajustement.....</i>	39
II.1.2. <i>La période 1987-1993 : l'érosion des recettes et la persistance des déficits.....</i>	39
II.2. LA STABILISATION DEPUIS 1994	41
II.2.1. <i>Des circonstances favorables.....</i>	41
II.2.2. <i>Les mesures d'ajustement financier.....</i>	42
II.2.3. <i>Des résultats solides</i>	44
II.2.4. <i>Des résultats durables ?.....</i>	45
II.3. LA SOUTENABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE.....	49
II.4. CONCLUSION	54
III. LES RÉFORMES STRUCTURELLES.....	55
III.1. LES POLITIQUES ET PERFORMANCES COMMERCIALES	55
III.1.1. <i>Les politiques de libéralisation commerciale.....</i>	55
III.1.2. <i>Les politiques concernant les exportations.....</i>	56
III.1.3. <i>L'intégration régionale entre la Côte d'Ivoire et ses voisins.....</i>	57
III.1.4. <i>La compétitivité et les performances commerciales.....</i>	60
III.1.5. <i>Conclusion</i>	65
III.2. LE SYSTÈME FINANCIER IVOIRIEN	66
III.2.1. <i>Niveau d'intermédiation financière.....</i>	66
III.2.2. <i>Les grandes évolutions du financement de l'économie ivoirienne</i>	67
III.2.3. <i>Crise, restructuration et libéralisation du système bancaire.....</i>	68
III.2.4. <i>Un système bancaire encore fragile.....</i>	70
III.2.5. <i>Conclusion</i>	74
III.3. LES INFRASTRUCTURES DE BASE.....	75
III.3.1. <i>Les transports et télécommunication</i>	76
III.3.2. <i>L'énergie</i>	77
III.3.3. <i>Le système éducatif.....</i>	78
III.3.4. <i>Le système sanitaire.....</i>	81
III.3.5. <i>Conclusion</i>	83

IV. L'INTERVENTION DE L'ETAT ET LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE.....	84
IV.1. L'AMÉLIORATION DES RELATIONS PUBLIC / PRIVÉ.....	84
IV.1.1. <i>Le droit et la sécurité</i>	84
IV.1.2. <i>Les marchés de produits</i>	84
IV.1.3. <i>Le marché du travail formel</i>	85
IV.1.4. <i>Les privatisations et l'allocation de l'investissement</i>	87
IV.2. GOUVERNANCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ.....	89
IV.2.1. <i>L'évolution de la pauvreté depuis 1985</i>	89
IV.2.2. <i>La croissance peut-elle suffire à réduire significativement la pauvreté ?</i>	91
IV.2.3. <i>Gouvernance, conflits distributifs et réforme du secteur public</i>	94
IV.3. CONCLUSION.....	98
ANNEXE 3 : PRÉSENTATION DU MODÈLE.....	100
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	106
LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....	112
BIBLIOGRAPHIE.....	113

Liste des Tableaux

Tableau n°1 : Contribution à la croissance moyenne annuelle.....	11
Tableau n°2 : Quelques indicateurs macro-économiques 1970-1998.....	11
Tableau n°3 : Principales caractéristiques de l'aide reçue.....	25
Tableau n°4 : Aide en pourcentage du PNB.....	25
Tableau n°5 : Aide multilatérale (en % aide multilatérale).....	25
Tableau n°6 : Comptabilité de la croissance.....	26
Tableau n°7 : Répartition sectorielle de l'investissement public 1981-1998.....	27
Tableau n°8 : L'investissement en Côte d'Ivoire - Comparaison avec d'autres pays en développement.....	28
Tableau n°9 : Investissement et épargne en % du PIB, 1990-1996.....	29
Tableau n°10 : Décomposition de la croissance de la productivité globale des facteurs.....	30
Tableau n°11 : Les taux d'utilisation des capacités dans l'industrie de 1993 à 1998.....	31
Tableau n°12 : Indicateurs de scolarisation.....	35
Tableau n°13 : Productions, superficies des cultures récoltées et rendements du café et du cacao.....	37
Tableau n°14 : L'indice de production industrielle de 1984 à 1998.....	38
Tableau n°15 : Croissance de la production de quelques produits courants depuis 1993.....	38
Tableau n°16 : Prix moyen en \$/kg et recettes d'exportation café cacao 1990-1993, 1994-1997, 1997.....	41
Tableau n°17 : Prix producteur moyen (FCFA/Kg), prix réel moyen café cacao 1990-1993, 1994-1997, 1997.....	42
Tableau n°18 : Estimation contrefactuelle du rôle des cours du cacao et du café dans le rétablissement des soldes budgétaires et extérieurs.....	46
Tableau n°19 : Croissance du PIB, équilibre budgétaire et balance courante 1987 - 1993.....	47
Tableau n°20 : Besoin de financement global de l'Etat et solde de la balance courante 1987 - 1993.....	47
Tableau n°21 : Croissance du PIB, équilibre budgétaire et balance courante 1993-1998.....	48
Tableau n°22 : Besoin de financement global de l'Etat et solde de la balance courante 1993 - 1998.....	48
Tableau n°23 : Dette extérieure ivoirienne, 1985, 1990, 1995 comparaison avec différents groupes de pays.....	53
Tableau n°24 : Dette extérieure publique ivoirienne, 1970-1990 (millions US\$).....	53
Tableau n°25 : Dette extérieure ivoirienne, 1996-2001, 2006, 2016.....	53
Tableau n°26 : Coûts d'exportation du cacao 1997/98.....	57
Tableau n°27 : L'absence de diversification géographique des exportations.....	58
Tableau n°28 : Evolution des exportations des grandes entreprises ivoiriennes.....	58
Tableau n°29 : Chiffre d'affaire, effectif et salaire d'entreprises exportatrices et non exportatrices.....	58
Tableau n°30 : Orientation géographique des importations et ordre de grandeur de l'effet d'entraînement de la Côte d'Ivoire sur ses voisins.....	59
Tableau n°31 : Evolution du TCER et des coûts du travail.....	60
Tableau n°32 : Croissance du volume des 16 principales exportations et calcul variantiel du poids du cacao.....	62
Tableau n°33 : Croissance des exportations en dollars US selon deux sources.....	63
Tableau n°34 : 16 principaux produits d'exportation en 1997.....	63
Tableau n°35 : Une diversification sectorielle peu visible.....	63
Tableau n°36 : Croissance et structure des importations.....	64
Tableau n°37 : M2 en pourcentage du PIB.....	66

Tableau n°38 : Divers ratios bancaires, 1975 - 1997	70
Tableau n°39 : Taux d'intérêt réels	72
Tableau n°40 : Coût d'intermédiation des banques ivoiriennes	72
Tableau n°41 : Quelques indicateurs de niveaux d'infrastructures de base.....	75
Tableau n°42 : Coût de transport du café vers Le Havre (France), 1996.....	77
Tableau n°43 : Comparaison des coûts à la cellule des lignes régulières, 1996.	77
Tableau n°44 : Ratio élèves/enseignants en primaire et secondaire, Côte d'Ivoire, Ghana et Afrique Subsaharienne, 1970-1996.	79
Tableau n°45 : Efficacité interne du système scolaire	79
Tableau n°46 : Dépenses publiques d'éducation, 1981-2000.....	80
Tableau n°47 : Fonctionnement hors salaires et transferts par étudiant, 1992-96.	80
Tableau n°48 : Dépenses publiques de Santé 1981-2000.	83
Tableau n°49 : Evolution des effectifs et des salaires moyens dans le secteur moderne selon l'origine de la main- d'œuvre.....	86
Tableau n°50 : Evolution de l'investissement dans le secteur moderne	88
Tableau n°51 : Contributions à la pauvreté (P0).....	89
Tableau n°52 : Incidence de la pauvreté (P0)	90
Tableau n°53 : Hypothèses de 4 scénarios de croissance	91
Tableau n°54 : Projections 1998-2005, contributions à la croissance et tcma des revenus	92
Tableau n°55 : Projections 2005, divers indicateurs macro-économiques.....	93
Tableau n°56 : Indices de salaires réels et d'emploi	95
Tableau n°57 : Equation d'investissement	102
Tableau n°58 : Principales élasticités et hypothèses du modèle	105

Liste des graphiques

Graphique n°1 : PIB par tête en \$ internationaux (PPA)	10
Graphique n°2 : Taux de change effectif réel (base 100=1993)	22
Graphique n°3 : Ecart à la valeur d'équilibre du taux de change réel	22
Graphique n°4 : Investissements public et privé (% PIB).....	27
Graphique n°5 : Epargne et investissement bruts (en % du PIB).....	29
Graphique n°6 : Transferts nets par créanciers en millions de dollars courants.	50
Graphique n°7 : M2/PIB, 1970-1998.....	66
Graphique n°8 : Contreparties de la masse monétaire 1962-1998 (milliards FCFA courants).....	67
Graphique n°9 : Parts des créances douteuses et litigieuses dans les crédits à l'économie	69
Graphique n°10 : Crédits en pourcentage du PIB.	71
Graphique n°11 : Ratio des crédits sur dépôts	73
Graphique n°12 : Dépôts sur PIB	73
Graphique n°13 : Rang de la Côte d'Ivoire dans un classement croissant de pays pauvres et à revenu intermédiaire selon le PNB par tête et des indicateurs de niveaux d'infrastructures de base. .76	76

Liste des encadrés

Encadré n°1 : Les statistiques économiques et sociales en Côte d'Ivoire, avertissement.....	10
Encadré n°2 : L'aide Publique au Développement en Côte d'Ivoire	25
Encadré n°3 : Initiative relative à la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)	52
Encadré n°4 : La décentralisation et les services déconcentrés de l'Etat.....	97
Encadré n°5 : Principales équations intervenant dans la croissance	101

Sigles

APD Aide Publique au Développement
 BCEAO Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
 BDF Banque de Données Financières
 BIAO Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale
 BICICI Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie
 BICT Banque Ivoirienne de Construction et de Travaux Publics
 BIDI Banque Ivoirienne pour le Développement Industriel
 BNEC Banque Nationale pour l'Epargne et le Crédit
 BNETD Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
 BOAD Banque Ouest-Africaine de Développement
 BOT Build Own-operate Transfer
 BRVM Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
 BSIE Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement
 CAA Caisse Autonome d'Amortissement
 CASA Crédit d'Ajustement au Secteur Agricole
 CCI Crédit de la Côte d'Ivoire
 CEMAC Communauté Economique et Monétaire d'Afrique de l'Est
 CIDT Compagnie Ivoirienne Du Textile
 CSSPPA Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (Caistab)
 DUS Droit Unique de Sortie
 ENSEA Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée, Abidjan
 FASR Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
 FCFA Franc de la Communauté Financière Africaine
 FMI Fonds Monétaire International
 FNICI Fédération Nationale des Industries de Côte d'Ivoire
 ICOR Incremental Capital-Output Ratio
 IDE Investissements Directs Etrangers
 HIPC High Indebted Poor Countries
 OHADA Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
 PASCO Plan d'Ajustement Structurel Compétitivité
 PASFI Plan d'Ajustement Structurel du Système Financier
 PIB Produit Intérieur Brut
 PIP Programme d'Investissements Publics
 PNB Produit National Brut
 PPTE Pays Pauvres Très Endettés
 RPED Regional Program for Enterprise Development
 SIB Société Ivoirienne de Banque
 SIR Société Ivoirienne de Raffinage
 SGBCI Société Générale de Banque de Côte d'Ivoire
 SMAG Salaire Minimum Agricole Garanti
 SMIG Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
 SODESUCRE Société pour le Développement et l'Exploitation du Sucre
 TCER Taux de Change Effectif Réel
 TCR Taux de Change Réel
 TEC Tarif Extérieur Commun
 TOFE Tableau des Opérations Financières de l'Etat
 TPS Taxe sur les Prestations de Services
 TVA Taxe sur la Valeur Ajoutée
 UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

Introduction générale

Depuis le milieu des années 90 et après une décennie de forte récession, la situation macro-économique de l'Afrique s'améliore. La croissance du produit par tête est positive, l'inflation est mieux maîtrisée que par le passé, les déficits publics et courants sont réduits. Ce retournement intervient à l'issue d'un long processus de réformes économiques, et alors même que l'environnement international n'est pas exceptionnellement favorable. Fischer et alii (1998) l'expliquent par le succès des réformes engagées : stabilisation des comptes publics, privatisations, réforme des systèmes financiers, libéralisation du commerce extérieur et de l'agriculture, amélioration progressive du cadre législatif. Toutefois, ces mêmes auteurs mettent en avant la fragilité de la situation, sur le plan de deux variables stratégiques : la croissance des exportations et le niveau de l'investissement privé.

Au sein de la zone Franc, c'est en Côte d'Ivoire que la reprise économique s'est observée le plus nettement. Ce changement est important étant donné le poids économique de la Côte d'Ivoire dans la sous région. A l'instar des pays africains mentionnés dans Fischer et alii (1998), l'embellie intervient en même temps qu'une accélération des réformes. Dans le cadre d'accords signés avec les institutions de Bretton Woods, le gouvernement poursuit la stabilisation de ses comptes, le poids de la dette extérieure diminue, la libéralisation de l'économie connaît des avancées décisives tant sur le plan intérieur que sur le plan commercial, et le système financier achève un plan de restructuration. Par ailleurs, l'intégration régionale de la zone UEMOA continue son cours : l'harmonisation des tarifs douaniers se met en place ainsi qu'une bourse régionale des valeurs.

Toutefois, cette évolution est aussi imputable à des facteurs conjoncturels : dévaluation du franc CFA, hausse des cours du café et du cacao sur les marchés mondiaux et afflux de capitaux étrangers privés et publics. Or, la Côte d'Ivoire a déjà connu des périodes de croissance qui n'ont pu se maintenir, à cause d'une grande vulnérabilité aux chocs extérieurs, aggravée par des erreurs de politique économique. Il est donc nécessaire de distinguer ce qui, dans l'évolution actuelle, peut être attribué d'une part à un processus de récupération et à des facteurs exogènes favorables mais transitoires, et d'autre part à une inflexion durable du sentier de croissance et aux réformes économiques en cours. Cependant, la reprise de la croissance et l'accélération des réformes sont particulièrement récentes puisqu'elles remontent à l'année 1994. Ce manque de recul historique limite très fortement les analyses qui suivent.

De même, l'étude des facteurs structurels est indispensable à l'analyse de la durabilité de la croissance. En effet, le mode de développement de la Côte d'Ivoire est à bien des égards spécifique, tant en ce qui concerne le modèle agricole et l'ouverture à l'immigration des pays limitrophes, qu'en ce qui concerne la formation du capital humain et la répartition du produit national. Dans l'idéal, on souhaiterait observer si ce mode de développement atteint un point de saturation et s'il connaît une inflexion, sous l'effet de facteurs endogènes ou des réformes structurelles mises en œuvre. Cependant, là encore, la brièveté de la période d'analyse et les lacunes ou les incohérences des données disponibles sont des contraintes fortes.

L'étude débute par une analyse des performances passées de l'économie ivoirienne, par un aperçu général de la période récente et par une analyse des facteurs de la croissance à long terme (section I). Les questions de stabilisation macro-économique sont abordées dans la section II. La section III se consacre aux réformes structurelles dans les domaines du commerce extérieur, du système financier et des infrastructures de base. L'intervention de l'Etat dans l'économie, les problèmes de gouvernance et de réduction de la pauvreté et les perspectives de croissance font l'objet de la section IV.

I. La trajectoire de la croissance ivoirienne

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire connaît des phases très contrastées de croissance économique (cf. Graphique n°1). Jusqu'en 1978, le PIB réel par habitant croît à 3,9 pour cent en moyenne annuelle, tandis que de 1978 à 1993 il ne cesse de chuter à un rythme moyen de - 3,7 pour cent par an (World Bank, 1998a et FMI, 1998). Enfin, à partir de 1994, la croissance reprend aux alentours de 4 pour cent. Ainsi, les termes pour décrire la trajectoire de la Côte d'Ivoire vont du "miracle ivoirien" (Hecht, 1983, par exemple) à "l'une des histoires les plus tristes des années 80" ("one of the saddest stories of the 1980s") (Devarajan, 1991).

Les analyses sont nombreuses pour expliquer la fin du "miracle" et la crise des années 80. La plupart du temps, la responsabilité des chocs extérieurs est mise en avant. Il est vrai que la Côte d'Ivoire a connu plusieurs chocs externes de très grande ampleur, essentiellement dus à l'évolution des cours du café et du cacao, qui expliquent les points de rupture de l'économie. Toutefois, à l'instar de Berthélemy et Bourguignon (1996), il est possible de montrer que le mode de développement¹ du pays est également en cause.

1.1. Les différentes phases de croissance

L'examen de la décomposition des composantes de la croissance ivoirienne (Tableau n°1) permet d'en caractériser rapidement les phases.

Une première allant de l'indépendance à 1978² : croissance et boom des cours du café et du cacao. La croissance est portée par la consommation et l'investissement ; elle est l'expression du développement extensif de l'agriculture d'exportation et d'investissements d'aménagement du territoire (routes, port d'Abidjan, etc.). La hausse marquée des cours de café et de cacao du milieu des années 70 est anticipée par le gouvernement comme durable. Il entreprend alors une politique de recrutement de fonctionnaires ainsi qu'un programme d'investissement soutenu, ce qui occasionne des importations massives et se traduit par une expansion importante du secteur tertiaire (Expansion qui est aussi la conséquence d'un syndrome néerlandais, voir plus loin).

Une seconde allant de 1979 à 1993 : crise et stabilisation réelle. La crise s'amorce dès 1979 avec l'effondrement des cours du café et du cacao. Tandis que le déficit courant atteint plus de 60% de la valeur des exportations, le gouvernement fait face à des déséquilibres budgétaires qui l'obligent à entamer un programme de stabilisation financé par les institutions de Bretton-Woods. La chute durable du PIB réel s'explique par un repli important des dépenses publiques de consommation et d'investissement. De même le taux d'investissement privé ne cesse de chuter pour atteindre un minimum de 4% du PIB en 1993. Bien évidemment l'ajustement drastique de l'investissement se traduit par une baisse des importations, amenant une contribution positive du solde commercial à la croissance moyenne annuelle de la période³.

¹ Le terme "mode de développement" est préféré à celui de "modèle de développement ivoirien" dans la mesure où ce dernier terme a largement été employé dans beaucoup de travaux sur la Côte d'Ivoire durant les années 70 avec à l'esprit la notion de spécificité ivoirienne et d'exemple à suivre. Or, il est dorénavant difficile de prendre comme "modèle" l'expérience passée ivoirienne. De plus, il n'est pas sûr qu'on puisse parler, à l'heure actuelle, de spécificité ivoirienne des réformes économiques engagées.

² Nous n'avons pu disposer d'informations statistiques détaillées sur la période 1960-1969.

³ En outre, l'amélioration des termes de l'échange en 1985 et 1986 occasionne une relance des exportations.

Une troisième de 1994 à nos jours : ajustement monétaire et poursuite des réformes structurelles. La croissance récente ne s'explique pas par les mêmes composantes que celle des années 70. Elle est avant tout tirée par les exportations et un solde commercial positif. De plus, alors que la contribution des investissements est moins forte, ce sont toutefois les investissements privés qui paraissent prédominer. Il est dorénavant relativement établi que le rééquilibrage des comptes publics ainsi que la relance des exportations, de la consommation et de l'investissement privés s'expliquent pour une partie par la dévaluation du franc CFA en 1994 et secondairement par la hausse des cours du café et du cacao et les politiques d'accompagnement (Calipel et Guillaumont Jeanneney, 1996, Cogneau et Collange, 1997).

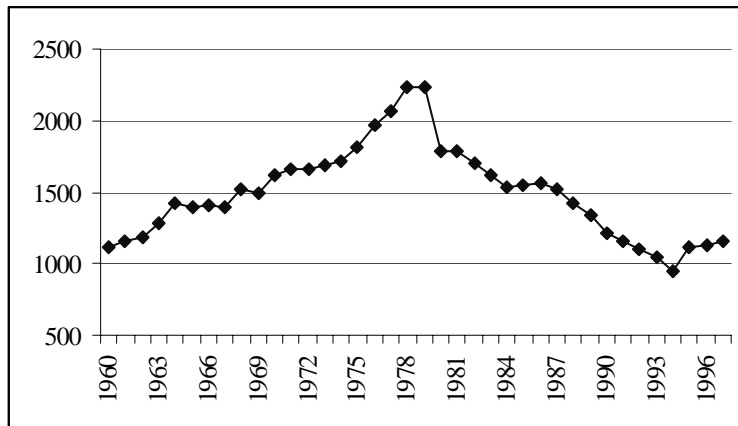
1.1.1. De l'indépendance à 1978 : croissance et boom du café et du cacao

1.1.1.1. Jusqu'en 1974 : le "miracle ivoirien"

Durant cette période, dite du "miracle ivoirien", le PIB réel augmente à un rythme proche de 8 pour cent par an en moyenne. Ainsi, même si la croissance démographique est l'une des plus fortes du monde (4,1 pour cent par an entre 1960 et 1980), la Côte d'Ivoire devient durant les années 70 un pays à revenu intermédiaire, et bénéficie du niveau de vie le plus élevé d'Afrique de l'Ouest.

Les bases de cette croissance sont en place avant l'indépendance. En effet, elle trouve son origine dans l'agriculture d'exportation : café, cacao et bois. Le régime colonial a, dès les années 50, développé l'exploitation de la forêt tropicale ainsi que les plantations de café et cacao⁴. De 1950 à 1964, l'agriculture croît à un taux de 10 pour cent par an (Duruflé, 1988). Le nouveau régime continue à favoriser ces productions. De 1965 à 1973 les cultures d'exportation augmentent de 7,4 pour cent par an et la production de bois de 8,6 pour cent (Berthélemy et Bourguignon, 1996). Cette agriculture est extensive et s'apparente à une exploitation de ressources épuisables dans la mesure où les plantations succèdent au défrichage de la forêt primitive. En outre, elle fait appel massivement à une forte immigration venant de la région de savane et des pays du Sahel (Burkina Faso et Mali). Le café, le cacao et le bois constituent 82 pour cent des exportations en 1965 et 74 pour cent en 1972 (Berthélemy et Bourguignon, 1996).

⁴ Même si ces productions sont présentes dès les années 30, c'est notamment la construction du canal de Vridi (qui dote Abidjan d'un port en eau profonde) et l'expansion du réseau routier intérieur qui permettent leur véritable démarrage durant les années 50.

Graphique n°1 : PIB par tête en \$ internationaux (PPA)

Source : Penn World Tables

Encadré n° 1 : Les statistiques économiques et sociales en Côte d'Ivoire, avertissement

La Côte d'Ivoire dispose d'un système d'information statistique et économique parmi les plus développés d'Afrique. Toutefois, les moyens consentis à la production statistique ont été fortement réduits depuis les années 70, ce qui fragilise considérablement beaucoup d'informations, que ce soit par manque d'enquêtes récentes ou absence de renouvellement des bases de sondages.

En ce qui concerne les statistiques financières et comptables, des efforts importants d'harmonisation entre les différentes sources d'information ont été entrepris de la part des autorités nationales et des bailleurs de fonds. Cependant, il existe de nombreuses divergences pour les périodes passées qu'il a été difficile de corriger.

Pour la sphère réelle de l'économie, le système repose sur un suivi des grandes entreprises modernes (Banque de Données Financières, enquêtes de conjoncture dans l'industrie) et des enquêtes représentatives au près des ménages, de type LSMS, permettant d'observer une évolution des niveaux de vie et de la pauvreté.

Deux grands manques sont à déplorer, comme dans la plupart des pays africains : l'absence d'enquêtes sur le secteur informel urbain et l'absence de statistiques fiables sur les productions vivrières. De ce fait, les comptes nationaux sur-pondèrent les évolutions du secteur moderne et des productions agricoles d'exportations. La baisse du PIB par tête durant la période de crise est donc "artificiellement" accentuée, étant donné le rôle d'amortisseur bien connu des secteurs traditionnels, informel et vivrier.

Quand les statistiques sont disponibles, il faut aussi noter que l'analyste est confronté à divers types d'incohérences internes ou externes, notamment sur le commerce extérieur, l'investissement ou la pauvreté. Faute d'un retour aux données de base, le diagnostic doit être placé sous ces réserves.

Tableau n° 1 : Contribution à la croissance moyenne annuelle

%	1970-1979	1979-1993	1993-1996
PIB px marché (cts 1987)	9,2	-0,3	5,4
Dépenses			
Consommation totale	7,1	-0,1	0,4
Consommation privée	4,7	0,4	-0,2
Consommation publique	2,4	-0,5	0,7
FBCF	3,9	-1,6	2,3
FBCF privée	1,6	-0,8	2,2
FBCF publique	2,3	-0,8	0,2
Variations de stock	-0,1	0,0	-0,4
Export. B & S non facteur	1,0	0,9	5,5
Import. B & S non facteur	-2,8	0,6	-2,5
Solde commercial	-1,8	1,5	3,0
Sources			
V.A. agricole	1,0	0,5	1,6
V.A. industrielle	1,6	0,4	1,0
V.A. service	6,6	-1,2	2,8
PIB prix marché	9,2	-0,3	5,5
Taxes Indirectes	2,0	-0,8	-1,8
PIB prix facteurs	7,2	0,5	3,7

Sources : World Bank (1997) et FMI (1998).

Tableau n° 2 : Quelques indicateurs macro-économiques 1970-1998.

	1970	1978	1980	1986	1993	1994	1995	1996	1997	1998
PIB en \$ internationaux par tête	1615	2237	1790	1558	1039	945	1113	1132	1152	n.d.
Déficit budgétaire global / PIB	n.d.	8,6 (a)	8,5	2,7	13,5	6,8	3,7	2,1	2,0	1,5
Recettes et dons / PIB	28,1	33,8	28,9	30	18,1	20,6	22,8	23,2	22,9	22,9
Prélèvements sur café cacao / PIB	4,2	10,4	4	4,3	0,6	5,6	5,8	4,9	4,2	n.d.
Dépenses publiques / PIB	n.d.	42,4	37,4	32,7	31,6	27,4	26,5	25,3	25	24,4
Déficit courant / PIB	0,6	10,6	18	3,3	11	1	6	4,8	4,5	4,1
Importations B & S / PIB	26	26	26	18	17,1	21	24,2	26,6	26,5	24,8
Exportations B & S / PIB	34	33	30	35	24,2	37,4	38,4	40,3	39,8	37,9
Indice px cacao (base 100=1986)	33	164	127	100	41,8	92,7	131,8	n.d.	n.d.	n.d.
Investissement brut dom. / PIB	22	30	27	11	6	10	12	12	n.d.	n.d.
Epargne domestique brute / PIB	29	29	20	21	9	22	20	20	n.d.	n.d.
Epargne nationale brute / PIB	n.d.	n.d.	9	8	-5	9	7	8	n.d.	n.d.
Dette publique / PNB	18,7	37,2	45	89	123	163	131	135	126	72
Dette totale / PNB	26,4	50,5	77,1	135,2	211	252,4	209,9	199,5	n.d.	n.d.
Aide Publique au Dvt/PNB	n.d.	n.d.	2,2	2,4	9,7	23,1	13,4	9,9	n.d.	n.d.

(a) entreprises publiques incluses

(b) Sources : Penn World Tables, Berthélemy et Bourguignon (1996), BNEDT (1997), World Bank (1997), FMI (1998b)

L'Etat s'approprie en grande partie ces surplus agricoles. Le prélèvement s'effectue par deux mécanismes. Tout d'abord, la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CSSPPA dénommée communément par le terme "Caistab") fixe un prix au producteur dont l'écart avec les cours internationaux alimente la caisse et, en période de niveau élevé des cours, permet à l'Etat de financer son budget sans passer par les procédures normales des investissements publics. Entre 1960 et 1973, le prix aux producteurs de café et de cacao représente 57,2 pour cent du prix mondial (Pegatienan, 1988), et le prélèvement de la caisse environ 2 pour cent du PIB (Berthélemy et Bourguignon, 1996). Ensuite, une taxe sur les exportations de café, de cacao et de bois est instaurée. En 1975, elle est de l'ordre de 3,6 pour cent du PIB. Parallèlement, le taux d'investissement public augmente de 7 pour cent du PIB entre 1960 et 1965 à 13 pour cent en 1973-74. Près de 60 pour cent de cet investissement provient d'entreprises publiques qui opèrent soit comme des agences de développement, soit dans des branches complémentaires ou substituables aux productions manufacturières privées (Berthélemy et Bourguignon, 1996). C'est ainsi qu'Azam (1994) résume le mode de développement ivoirien comme "*la transformation par l'Etat des surplus prélevés sur l'agriculture d'exportation en accumulation de capital productif*" (p. 27).

Par ailleurs, durant cette période le taux d'épargne nationale est très élevé (de l'ordre de 20 pour cent), alors que les transferts des travailleurs immigrés ainsi que le rapatriement de revenus du capital sont encore relativement faibles. Les taux d'investissement observés, de l'ordre de 20 pour cent du PIB, sont encore largement financés par l'épargne domestique. Les secteurs manufacturiers croissent à un rythme de 10 pour cent par an et les activités de services de 13 pour cent. Finalement, alors qu'au milieu des années 1960 l'agriculture et l'exploitation forestière constituent 60 pour cent du PIB (Berthélemy et Bourguignon, 1996), en 1974 elles n'en représentent plus qu'environ 30 pour cent.

Le "miracle ivoirien" repose donc sur une croissance équilibrée dans laquelle l'Etat et le secteur public jouent un rôle important. Cependant, la croissance est ouverte sur l'extérieur :

- Sur le plan commercial puisque les bases de la croissance sont les exportations de produits agricoles, tandis que les capacités d'importations de biens d'équipement permettent les politiques d'infrastructures publiques et d'investissements industriels ;
- Sur le plan des facteurs de production ; l'immigration régionale contribue à la main d'œuvre agricole, une forte communauté d'expatriés européens (enseignants, assistants techniques, agents de maîtrise, cadres, chefs d'entreprises) ainsi qu'une communauté libanaise restent présentes dans le pays⁶ et, enfin, l'Etat ivoirien n'a jamais eu de politique visant à limiter la participation des étrangers dans le capital productif ivoirien.

⁵ A la construction d'infrastructures publiques et à l'accumulation de capital productif l'auteur ajoute l'accumulation de capital humain.

⁶ Entre 1960 et 1980, les flux migratoires expliquent 1 point des 4,1 pour cent de croissance démographique (Berthélemy et Bourguignon, 1996).

1.1.1.2. De 1975 à 1978 : le boom

En 1975, survient une flambée des prix internationaux du café et du cacao d'une ampleur considérable. Entre 1975 et 1977, le prix du café est multiplié par 3,6 et celui du cacao par 3 ; entre 1975 et 1977, les termes de l'échange de la Côte d'Ivoire augmentent de 80 pour cent. La hausse des cours induit un gain de recettes d'exportation de plus de 50 pour cent (Davis, 1983).

Ces gains des termes de l'échange ne sont pas rétrocédés aux exploitants agricoles. Le prix garanti aux producteurs reste fixe jusqu'à la fin de l'année 1976. En 1977, les prix augmentent légèrement (20 pour cent pour le café et 3 pour cent pour le cacao). C'est seulement en 1978 que les prix garantis aux producteurs du café et du cacao augmentent de 40 pour cent. Ainsi, sur la période 1974-80, le prix au producteur représente seulement 44,7 pour cent du prix d'exportation. Les prix réels aux producteurs ont même chuté⁷ (Azam, 1994). L'Etat est donc le bénéficiaire de cette flambée des cours mondiaux. En 1977, les ressources de la Caistab représentent alors 16 pour cent du PIB.

Alors qu'une grande partie de ce choc est conjoncturel (inscrit dans une tendance à la hausse des cours mondiaux, il fait suite à un gel partiel de la récolte brésilienne), les autorités ivoiriennes en profitent pour accélérer leurs programmes d'investissements publics. Ces derniers augmentent, en termes réels, à un taux de croissance moyen annuel de 36 pour cent et triplent entre 1974 et 1978, leur part dans le PIB est alors de 17 pour cent ; les investissements d'entreprises publiques en constituent plus de 57 pour cent. Stimulés par la demande, les investissements privés croissent à un taux moyen annuel de l'ordre de 19 pour cent. Les deux autres composantes de l'absorption, à savoir les consommations publique et privée, bénéficient plus modérément du boom des cours du café et du cacao ; elles augmentent à un rythme de 10 pour cent. Le taux de croissance global du PIB reste proche de celui de la période antérieure, de l'ordre de 10 pour cent contre environ 7,6 entre 1965 et 1974 (Berthélemy et Bourguignon, 1996).

Le boom des cours des matières premières ainsi que le programme de dépenses publiques qui l'accompagne exerce une pression de demande forte. Cette demande s'adresse aux importations de biens de consommation, ce qui accroît le déficit extérieur, ainsi qu'aux biens produits localement dont les prix s'élèvent. La théorie du syndrome hollandais montre que, toutes choses égales par ailleurs, cette appréciation du taux de change réel conduit à une expansion du secteur des biens abrités et à une contraction des biens exposés, accentuant par là même le déficit extérieur.

Un tel phénomène s'est effectivement produit en Côte d'Ivoire, et peut être lu dans la forte croissance du taux de change effectif réel au cours des années 70 : base 100 en 1971 il passe à 151 en 1977⁸ (cf. Graphique n°2). Il s'ensuit une baisse du poids relatif de la valeur ajoutée des branches des secteurs échangeables au profit des branches non échangeables : tandis que les premières voient leur taux de croissance diminuer de 1,8 point entre les périodes 1970-75 et 1975-81, les secondes connaissent une variation positive de croissance de 1,4 point. Les effets sur les échanges extérieurs ne se font pas attendre. Le taux de croissance moyen annuel

⁷ D'une base 100 en 1975, le prix réel au producteur de cacao passe à 72 en 1977 et 88,4 en 1978, et celui du producteur de café à 84 en 1977 et 103,2 en 1978 (Azam, 1994).

⁸ Le taux de change effectif réel est ici défini comme le rapport entre le déflateur du PIB ivoirien et une moyenne des déflateurs du PIB des pays de l'OCDE. Nowak (1994) en construisant un indice du prix des biens non échangeables à partir des prix des biens alimentaires locaux, d'habitation et de services, met en évidence une appréciation du taux de change réel de l'ordre de 43 points entre 1974 et 1979.

des exportations réelles (Franc CFA 1971) hors café cacao passe de 5,5 pour cent sur la période 1971-1976 à -1,9 pour cent sur 1976-1981. Le taux de croissance des exportations manufacturières en volume ralentit, passant de 14,7 pour cent à 5,1 pour cent en moyenne par an (Nowak, 1994). La tendance à une diversification de la production et des échanges constatée jusqu'en 1975 s'inverse pour donner place à une nouvelle concentration des activités et à un renforcement du poids du café et du cacao dans les exportations.

L'affaiblissement du secteur des biens échangeables est malheureusement favorisé par la politique commerciale adoptée dès 1973 (Azam, 1994). En effet, la Côte d'Ivoire applique une politique de repli international, par une réforme des droits de douane et par la mise en place de quotas à l'importation (voir III.1). L'objectif est d'opter pour une stratégie d'industrialisation par substitution aux importations. Dans la mesure où cela a pour conséquence de transformer des secteurs en principe échangeables en secteurs non échangeables, cette politique protectionniste renforce la variation du taux de change réel et affaiblit les secteurs exposés.

Comme le souligne Devarajan (1991), cet épisode de la croissance ivoirienne a mis en évidence la liaison particulièrement forte entre le déficit budgétaire et le déficit de la balance courante. Cette liaison renvoie tout d'abord à la politique des prix aux producteurs de café et de cacao : leur fixation par l'Etat égalise les effets d'une variation du cours mondial de ces matières premières sur le déficit public d'une part et le déficit courant d'autre part. Ensuite, le financement du déficit budgétaire est assuré par les emprunts extérieurs, étant donné l'étroitesse du marché domestique de capitaux, et l'impossibilité de recourir à la création monétaire du fait de l'appartenance à la zone Franc⁹. La connexion entre les deux déficits a des conséquences directes sur les effets des variations du taux de change réel et plus particulièrement sur les politiques permettant de l'influencer. Une politique d'accroissement des prix aux producteurs de produits primaires, même si elle permet, à terme d'accroître les exportations entraîne, toutes choses égales par ailleurs, un creusement du déficit public et donc un besoin accru d'épargne étrangère. De même, l'afflux de capitaux étrangers a pour effet une appréciation du taux de change réel et donc une désincitation à l'exportation. On rejoint ici la logique du syndrome néerlandais exposée précédemment.

I.1.2. De 1979 à 1993 : crise et stabilisation réelle

I.1.2.1. 1979-1980 : la crise

Dès 1979, les termes de l'échange se détériorent. Le secteur privé réagit rapidement à ce retournement de conjoncture, en contractant ses dépenses d'investissement (de 11 pour cent dès 1979, Berthélemy et Bourguignon, 1996). L'Etat, quant à lui, augmente ses dépenses courantes¹⁰ ; elles atteignent jusqu'à 25,2 pour cent du PIB en 1981. En outre, la politique d'investissements publics dérape. Ces derniers augmentent à 13 pour cent en moyenne par an jusqu'en 1981, et sont supérieurs de 40 pour cent à ceux programmés initialement par le plan d'investissement (plan 1976-80). De surcroît, ces investissements publics s'avèrent d'une

⁹ Rappelons que la zone Franc comprend 15 pays regroupés en trois sous-zones (l'UEMOA, la CEMAC et les Comores). Trois principes régissent la zone monétaire : une parité fixe avec le franc français définie pour les trois sous-zones, un institut d'émission bancaire commun à chaque sous-zone (la politique monétaire est donc décidée au niveau régional), et la libre convertibilité en franc français de la monnaie de chaque sous-zone, garantie par le Trésor français.

¹⁰ Il est notamment mis en place une politique de recrutement massif dans la fonction publique (+50% en cinq an) ainsi que des augmentations de salaires.

faible productivité : le plan envisage un ICOR de l'ordre de 3, il s'avère supérieur à 4,1. Premièrement, le surplus de la Caistab permet le financement de "projets de prestige" non productifs tels que la construction de la nouvelle capitale à Yamoussoukro. Deuxièmement, l'absence de contrôle dans la réalisation des projets donne lieu à un surinvestissement dans le domaine des infrastructures (dont la rentabilité ne peut être assurée qu'à moyen terme). Troisièmement, certaines interventions dans les secteurs productifs sont de véritables gouffres financiers. Par exemple, plus de 100 milliards FCFA, soit l'équivalent de 10 pour cent du PIB de 1974, sont investis dans un projet non rentable d'usine de production de sucre (SODESUCRE).

Tandis que les recettes du boom n'ont pas permis, dès le départ, de financer ce programme d'investissement dans son entier, il est évidemment de plus en plus nécessaire de faire appel à l'endettement, principalement extérieur. C'est ainsi que la dette publique internationale (dont une partie vient de dettes contractées par les entreprises publiques et avalisées par l'Etat) est multipliée par 4 entre 1975 et 1979 (World Bank, 1997). La dette représente alors déjà 43 pour cent du PIB contre 26 pour cent en 1975. De même, le rapport du service de la dette aux exportations atteint 20 pour cent.

Par ailleurs, le solde commercial se détériore rapidement : excédentaire aux alentours de 5 pour cent du PIB jusqu'en 1977, il devient déficitaire à 3 et 6 pour cent en 1979 et 1980. Cela tient à la fois à l'accélération des importations¹¹ et à la détérioration des termes de l'échange. Concomitamment, on assiste à d'importants transferts de capitaux privés vers l'extérieur, ce qui aggrave le déficit courant et constitue un élément explicatif de la forte baisse du taux d'épargne privé.

En effet, la baisse de l'épargne publique et le recours accru à l'épargne étrangère s'accompagnent d'une chute de 50 pour cent de l'épargne privée disponible (cf. Graphique n° 5). L'augmentation des transferts courants est un élément explicatif. Il s'agit à la fois de rapatriements de profits des entreprises étrangères implantées en Côte d'Ivoire, de revenus des différentes communautés telles que les expatriés français, la population libanaise, les travailleurs burkinabés et maliens et l'élite ivoirienne (Duruflé, 1988). Cependant, cette explication ne suffit pas, comme le soulignent Berthélemy et Bourguignon (1996), ni pour expliquer les transferts ni pour comprendre la baisse du taux d'épargne. Ghanem (1991) évoque la répression financière subie par les banques ivoiriennes les empêchant d'augmenter les taux d'intérêt. Ces derniers auteurs énoncent enfin d'autres causes possibles, à savoir l'accroissement dans les charges des entreprises modernes de paiements d'intérêt des prêts contractés et le renchérissement des prix des denrées alimentaires importées.

Cette baisse de l'épargne nationale privée est d'autant plus importante qu'elle précipite la crise de paiements extérieurs. Celle-ci survient en 1980. Le déficit de la balance courante atteint 18 pour cent du PIB (World Bank 1997), et le déficit budgétaire global¹² 8,5 pour cent du PIB (BNETD, 1997). La dette totale représente 77 pour cent du PIB, et le service de la dette 38 pour cent des recettes d'exportations (World Bank, 1998b). Les avoirs en monnaies étrangères de la Banque Centrale passent de 88,8 milliards FCFA en 1978 à 0,9 milliard FCFA en 1980 (BCEAO), enfin, pour la première fois le compte des opérations de la Côte d'Ivoire auprès du Trésor français est déficitaire.

¹¹ Elles augmentent en volume de 80 pour cent entre 1975 et 1979, du fait des importations de biens d'équipement mais aussi de biens de consommation. Ce dernier phénomène peut s'expliquer par un comportement spéculatif des consommateurs qui anticipaient la fin du boom (Azam, 1994).

¹² Recettes totales + Dons - Dépenses totales (courantes, intérêts et investissements).

La crise ne peut s'expliquer uniquement par l'arrêt non anticipé de l'envolée des cours du café et du cacao ou par un programme d'investissement public inefficace. Elle est aussi due à un affaiblissement des autres secteurs d'exportations. Berthélemy et Bourguignon (1996) montrent que, déjà en 1976, et malgré la politique de fort interventionnisme public, l'Etat ivoirien compte sur des investissements privés (notamment étrangers) importants sur lesquels il fonde le développement du secteur manufacturier d'exportation et d'import-substitution. Inspirées par les principes de la théorie des pôles de croissance, les autorités supposent que les investissements en infrastructure, énergie et communication ainsi que dans certains secteurs manufacturiers (comme l'industrie du sucre) vont entraîner les investissements privés industriels. Or, alors que le plan 1976-1980 prévoit, par exemple, un taux de croissance du secteur manufacturier d'exportation de 15,9 pour cent, il n'est finalement que de 7,4 pour cent.

La baisse du taux d'épargne et la faible rentabilité des investissements publics dans les secteurs de production sont responsables de cet état de fait. Toutefois, il faut ajouter un élément important, à savoir l'appréciation du taux de change réel et la déformation du tissu industriel qui s'ensuit.

En résumé, tandis que le miracle ivoirien s'explique par un degré élevé d'ouverture de l'économie et par une politique d'investissement public ambitieuse (qui reste toutefois financée majoritairement par l'épargne nationale), la crise survient du fait même de la vulnérabilité de l'économie aux chocs externes et d'un plus fort degré d'intervention publique dans l'économie. Cela montre combien les fondements de la croissance ivoirienne sont fragiles. La réussite des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel adoptées par la suite est fortement dépendante de l'intensité de la relation entre les équilibres interne et externe, et donc de la possibilité de faire varier le taux de change réel, de diversifier les exportations ainsi que les sources des recettes fiscales.

1.1.2.2. De 1981 à 1993 : l'ajustement interne

En 1981, les autorités ivoiriennes prennent conscience de la gravité de la situation et entrent en négociation avec les institutions de Bretton-Woods. Elles s'engagent alors dans une longue période de programmes de stabilisation et de réformes structurelles, période jalonnée comme la précédente par des chocs extérieurs.

La décennie est une longue période de régression du PIB par tête. Le "mini boom" des années 1985-86 marque un léger répit avec un retour à la croissance et à l'équilibre des comptes interne et externe. On peut donc distinguer deux sous-périodes. Alors que la première est celle d'un ajustement relativement réussi (1981-1986), la seconde est celle d'un ajustement à refaire (1987-1993), (Azam, 1994).

1981-1986 : l'ajustement interrompu

En 1981, la situation macro-économique ne cesse de s'aggraver : le déficit courant représente 16,7 pour cent du PIB et le déficit budgétaire global 12,1 pour cent, tandis que le poids de la dette publique augmente régulièrement (56 pour cent du PIB). Un premier programme de stabilisation est alors signé et porte sur une durée de 3 ans (1981-1983). Il s'attaque prioritairement aux finances publiques, par une réduction drastique des dépenses d'investissement, par un plan de restructuration des entreprises publiques, par la mise en place de nouvelles mesures fiscales ainsi que par une politique monétaire restrictive.

Ces réformes sont effectivement mises en place. C'est ainsi que la part dans le PIB des dépenses d'investissement public diminue, entre 1981 et 1983 de plus de 9,4 points et atteint le niveau de 6,2 pour cent¹³. Du côté des dépenses courantes, des mesures restrictives sont amorcées : les salaires nominaux sont gelés, la politique d'embauche dans la fonction publique est restreinte, notamment par l'arrêt du recrutement automatique des jeunes diplômés dans la fonction publique. 10 entreprises publiques sont démantelées, 4 sont privatisées et 11 sont placées sous plus grande surveillance de l'Etat. En outre, un plan de restructuration des différentes entités publiques est engagé et un comité de coordination des décisions en finance publique est créé. Quelques prix de services publics sont augmentés ainsi que les taxes indirectes telles que le taux de taxe sur la valeur ajoutée. Toutefois, malgré cette hausse des taxes indirectes, la part dans le PIB des recettes, hors prélèvements sur le café et le cacao, diminue et passe de 25,6 à 25,1 pour cent. Une politique de contrôle de croissance des crédits domestiques est instaurée. Mais il semble plutôt que la croissance monétaire ait été ralentie par la baisse de l'activité dans la mesure où la demande privée de crédits reste en deçà des plafonds prévus par la BCEAO.

Quoiqu'il en soit ces réformes ne suffisent pas à redresser les comptes publics, d'autant plus que la période est marquée par l'appréciation du dollar, l'accroissement des taux d'intérêt internationaux et nationaux (mesure prise pour tenter d'enrayer la fuite des capitaux) ainsi que la détérioration des termes de l'échange. Même si le déficit budgétaire global diminue jusqu'à 3 pour cent du PIB en 1983 (BNEDT, 1997), le déficit du compte consolidé de l'Etat se situe au niveau encore élevé de 7,8 pour cent du PIB¹⁴.

Au contexte international défavorable, s'ajoute une sécheresse qui diminue de plus de 30 pour cent les récoltes agricoles et compromet le niveau d'absorption des populations rurales. Il s'ensuit une sévère récession, le PIB par tête à prix constants chutant de 7 pour cent en 1983. Bien qu'ayant diminué, le déficit de la balance courante reste très élevé à 13,6 pour cent du PIB. Etant donné la chute de l'investissement et le fait que les importations sont composées pour 60 pour cent de biens d'équipement, elles diminuent fortement, ce qui aurait dû permettre un excédent commercial plus conséquent. Malheureusement, les termes de l'échange se détériorent. Alors que le taux de couverture en volume passe de 100 en 1980 à 127 en 1983, en valeur il n'atteint que 110. En outre, du fait de l'appréciation du dollar et de la hausse des taux d'intérêt, la Côte d'Ivoire se trouve en difficulté pour faire face à ces engagements extérieurs. En 1984, le rééchelonnement de la dette est négocié avec le Club de Paris et le Club de Londres. Le ratio du service de la dette sur les exportations de biens et services est à 50 pour cent en 1983 ; il n'est plus qu'à 37 pour cent en 1984.

Un second programme d'ajustement est alors adopté. D'une durée de trois ans (1984-1986), il exige de nouvelles restrictions budgétaires ainsi qu'un accroissement des recettes fiscales. En 1985, les dépenses d'investissement ne représentent alors que 3,2 pour cent du PIB, tandis que les dépenses courantes sont réduites de plus d'un point du PIB, et ce malgré la hausse de la part du budget consacrée aux remboursements de taux d'intérêt sur la dette publique : 28 pour cent des dépenses courantes en 1985 contre 9 pour cent en 1980. L'emploi public est gelé, les subventions sont réduites, les prix de services publics sont encore augmentés, des entreprises publiques sont liquidées et les salaires des entreprises publiques sont alignés sur ceux de la fonction publique. Diverses taxes sont accrues, notamment les

¹³ Si on tient compte des investissements des entreprises publiques la part est de 9,4 pour cent (source Berthélemy et Bourguignon, 1996).

¹⁴ Source Berthélemy et Bourguignon (1996), 11,7 pour cent du PIB dans Chamley (1991). La différence entre le déficit global et le déficit consolidé sont les dépenses d'investissement des entreprises publiques.

droits de douanes. La fin de la sécheresse et un mini boom du cours du café et du cacao¹⁵ permettent une reprise des productions agricoles et renflouent la Caistab. En 1985, ses prélèvements s'élèvent à 8,5 pour cent du PIB contre 3 pour cent en 1982-83. Pour la première fois, le solde budgétaire global devient positif en 1984 et atteint même 5,7 pour cent du PIB en 1985. En outre, les différents plans de restructuration des entreprises publiques leurs permettent enfin d'obtenir des excédents.

La balance courante devient elle aussi excédentaire du fait des effets de l'amélioration des termes de l'échange (de 20 pour cent entre 1983 et 1985), de la reprise de la production agricole et de l'exploitation, longtemps attendue, de gisements de pétrole. Les taux de couverture en volume et en valeur se rejoignent et sont alors de l'ordre de 165 (base 100 en 1980). Le PIB par tête cesse de décroître pour la première fois depuis 1978 ; cette tendance se poursuit en 1986.

Tandis que les mesures de restrictions budgétaires sont plus importantes que durant le premier plan d'ajustement, les institutions de Bretton-Woods ayant pris la pleine mesure des réformes nécessaires à la restructuration des comptes publics, une réforme commerciale et une nouvelle politique industrielle sont amorcées. Il s'agit de réformes visant à la fois à remplacer les restrictions quantitatives par un droit de douane uniforme de 40 pour cent, et à simuler une dévaluation par l'ajout de subventions aux exportations à hauteur de 20 pour cent de leur contenu en valeur ajoutée locale. Cependant, cette tentative de libéralisation commerciale et de diversification des exportations échoue. Tout d'abord, par manque de ressources, les subventions aux exportations ne peuvent être appliquées à l'ensemble des secteurs de production. Ensuite, les mesures commerciales sont prises par étapes, certains secteurs considérés comme prioritaires étant exclus de la réforme jusqu'en 1987. En outre, comme le souligne Azam (1994) la période est mal choisie. Les secteurs de biens échangeables (autres que ceux bénéficiant du boom des cours des matières premières) subissent une perte de compétitivité du fait de l'appréciation du taux de change réel par l'accroissement de la demande et du fait du détournement des ressources vers les secteurs bénéficiant du choc positif. De même, la suppression des contingentements à l'importation, en exposant des secteurs protégés à la concurrence internationale, les exclut des effets bénéfiques de la hausse de la demande intérieure, ce qui à court terme diminue la croissance.

En résumé, cette période est marquée par un effort important en matière de restrictions budgétaires, essentiellement d'investissement, de la part des autorités ivoiriennes, permettant un rétablissement spectaculaire de l'équilibre des comptes publics. Ces mesures de stabilisation ont contribué à la récession. Toutefois, ce sont les variations des termes de l'échange et des aléas climatiques qui expliquent l'intensité de la crise au début des années 80, les insuccès des premières mesures stabilisation, comme le retour à la croissance et aux équilibres dans les deux dernières années. Ainsi, la vulnérabilité de l'économie ivoirienne aux chocs exogènes est toujours aussi forte et révèle que la situation acquise à la fin de 1986 est des plus fragiles. Les deux plans d'ajustement n'ont su ni diversifier les sources de la croissance ivoirienne, ni consolider les recettes de l'Etat.

Le retournement brutal des termes de l'échange à la fin de 1986 (moins 20 pour cent), qui se prolongera jusqu'en 1993, prend par surprise les autorités ivoiriennes qui croyaient avoir réussi à stabiliser leur économie. La Côte d'Ivoire met fin à un troisième plan d'ajustement, et le pays se trouve précipité dans une nouvelle période de récession qui durera encore 6 ans.

¹⁵ En F CFA, le prix d'exportation du café et du cacao augmente de 75 pour cent.

1987-1993 : l'ajustement interne en échec

Cette période est marquée par une longue et durable détérioration des termes de l'échange. Par rapport à leur niveau de 1985, ils sont inférieurs de 39 pour cent en 1990 et de 43 pour cent en 1993. En outre, jusqu'en 1990, le taux de change effectif réel s'apprécie du fait de la baisse du dollar, de plus de 30 pour cent. Il en résulte une baisse importante du revenu par tête de l'ordre de 3,2 pour cent par an, le PIB par habitant en 1993 est de 20 points inférieur à celui de 1986 et de 44 points à celui de 1978.

Du point de vue des politiques économiques, la période 1987-1989 est marquée par un recul dans les réformes de libéralisation commerciale et par un arrêt du dialogue avec la communauté des bailleurs de fonds. Soutenues par la France, les autorités ivoiriennes se placent dans une situation d'attente d'une nouvelle hausse de cours, et stockent la récolte de cacao pour faire pression sur les prix, en vain. En 1988, certaines barrières non tarifaires pour sont rétablies sur les biens manufacturés. Les droits de douanes sont augmentés de 30 pour cent, le taux de protection effective atteignant 52 pour cent en 1988 (Schneider et al., 1992). En juin 1987, le gouvernement arrête de payer les intérêts de sa dette et refuse jusqu'en 1989 de baisser le prix au producteur du café et du cacao. Or cette politique n'est pas tenable, le déficit de la Caistab atteignant 6,2 pour cent du PIB en 1989. Alors que le gouvernement tente de restreindre les dépenses publiques notamment par l'annonce d'une réduction de 15 à 40 pour cent des rémunérations des fonctionnaires, l'agitation sociale et politique monte et fait reculer le gouvernement. Azam (1994) et Crooks (1990) affirment qu'il est possible que la position d'attente des institutions de Bretton-Woods ait visé un affaiblissement du gouvernement et du Président, pour faire accepter les réformes structurelles par la suite. Le Président est toutefois réélu mais l'Assemblée Nationale adopte une modification de la Constitution afin de préparer sa succession. 1989 est donc une année charnière tant du point de vue des réformes politiques qu'économiques. Le multipartisme est autorisé et la nouvelle constitution permet la nomination d'un Premier Ministre, Alassane Ouattara. Ce dernier issu de la BCEAO et du FMI renoue avec les Institutions de Bretton-Woods, assoit de nouvelles mesures de stabilisation et enfin amorce les premières mesures structurelles de libéralisation de l'économie qui, jusqu'à présent n'ont pas été décidées.

C'est en avril 1989 que le dialogue reprend avec les institutions internationales. L'Etat ivoirien rembourse 40 millions de dollars à la Banque Mondiale et, pour la première fois depuis 25 ans, baisse le prix aux producteurs du café et du cacao de 400 à 250 F CFA. A la fin de l'année, un accord de prêt est signé avec le FMI et un rééchelonnement de la dette publique est obtenu pour un montant de 1 milliard de dollars (sur un encours d'environ 11 milliards de dollars). Dans une atmosphère d'agitation sociale, Alassane Ouattara annonce à la mi 1990 le programme négocié avec le FMI. Il est prévu une réduction de 25 pour cent des dépenses publiques qui doit s'effectuer non par des baisses de salaires mais par des départs volontaires à la retraite. Le gouvernement s'engage à payer les arriérés de paiement. Du côté des recettes il est surtout envisagé d'en améliorer le recouvrement. Ce plan de stabilisation d'une durée de deux ans doit permettre l'assainissement des finances publiques et, par la suite favoriser une relance de l'activité économique.

A compter de 1990, le processus de libéralisation de l'économie est amorcé bien qu'il ne démarre que lentement. La Banque Mondiale lance 2 programmes sectoriels le PASFI (PAS Financier) et le PASCO (PAS Compétitivité). Malgré les fermetures des banques de

développement dès la fin des années 80, l'assainissement du système bancaire¹⁶ ne sera effectif qu'à partir de 1991, date à laquelle les quatre plus grandes banques de la place (plus de 80 pour cent du marché) sont restructurées (cf. point III.2). Le plan d'ajustement sectoriel compétitivité est mis en place en 1991 ; le décret d'application n'a été mis en œuvre qu'en 1993. Il vise notamment à homogénéiser les tarifs douaniers, à supprimer les barrières non tarifaires ainsi que les taxes et licences aux exportations (à l'exception du café, cacao et bois). Les privatisations sont reprises, pour 8 entreprises. Enfin le contrôle des prix est supprimé en 1992.

Toutefois, l'ensemble de ces mesures dites d'ajustement interne sont insuffisantes à rétablir les équilibres internes et externes. Malgré les rééchelonnements de la dette, la Côte d'Ivoire n'arrive pas à honorer le remboursement de ses prêts, les arriérés de paiement extérieurs ne cessent de croître, et le compte des opérations du Trésor français est déficitaire.

Même si les dépenses publiques continuent à se réduire, le déficit public croît jusqu'à 16,5 pour cent du PIB en 1989 et 12 pour cent en 1993, les recettes budgétaires connaissant une chute de plus de 8 points de PIB (de 25,7 en 1986 à 17,5 pour cent du PIB en 1993). Cela s'explique tant par la chute des activités que par l'arrêt du prélèvement sur les produits agricoles d'exportation, du fait de la chute vertigineuse du cours du café et du cacao et du maintien du prix au producteur. Le cours du cacao est tombé en 1989 en termes réels à 25 pour cent de sa valeur de 1977-78, malgré les tentatives du Président de soutenir les prix mondiaux par la rétention sous forme de stock d'une partie de la récolte de 1988.

Symétriquement, le déficit du compte courant se creuse fortement jusqu'à 11 pour cent du PIB en 1993, la hausse en volume des exportations de 30 pour cent entre 1987 et 1993 étant insuffisante à contrecarrer la détérioration des termes de l'échange. De plus, malgré la chute des revenus et de l'investissement (qui atteint seulement 3 pour cent en 1993), le poids des importations reste constant. Cela s'explique à la fois par l'appréciation du taux de change réel, l'amorce de la libéralisation commerciale et le développement de la fraude.

Parallèlement, le poids de la dette ne cesse de croître. La dette totale sur le PNB passe de 77 pour cent en 1980, à 152 pour cent en 1985, 196 pour cent en 1990 et 243 pour cent en 1993. Dès 1987, les autorités ne remboursent plus la dette extérieure, ni d'ailleurs la dette intérieure et les fournisseurs de l'Etat.

Tandis que le gouvernement français d'Edouard Balladur conditionne l'aide publique française à la signature d'accords avec les institutions de Bretton-Woods, les conditions sont alors réunies pour imposer une dévaluation du FCFA.

¹⁶ Le montant des arriérés de paiements vis à vis des banques est estimé à 300 milliards FCFA.

I.1.3. De 1994 à 1998 : l'ajustement monétaire et la poursuite des réformes structurelles

I.1.3.1. La dévaluation du Franc CFA

Du fait de l'importance de la Côte d'Ivoire dans la zone Franc, la décision de dévaluer le franc CFA est fortement liée à la situation financière de ce pays. Il s'agit de rééquilibrer les finances publiques et de corriger les pertes de compétitivité accumulées pendant les années 80. Cette décision intervient après un long débat sur le degré de surévaluation du taux de change, sur les effets contractionnistes possibles du changement de parité - étant donné la rigidité du commerce extérieur de la zone, et sur la pertinence d'un ajustement identique à l'ensemble des pays de la zone Franc. Finalement, la dévaluation de 50 pour cent du franc CFA, monnaie des 14 pays composant l'UEMOA et la CEMAC ainsi que des Comores, a lieu le 12 janvier 1994, soit peu de temps après le décès d'Houphouët Boigny (fin 1993) et l'arrivée à la présidence de Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée Nationale et ancien de la Banque Mondiale.

Elle marque une nouvelle configuration du dialogue entre les autorités ivoiriennes, les autorités françaises et les institutions de Bretton-Woods. Sans pour autant « abandonner » son partenaire africain, la France manifeste son alignement sur les préconisations du FMI et de la Banque Mondiale¹⁷. Le Fonds et la Banque renforcent leur influence sur les questions économiques et sociales. Un premier accord FASR (Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée) est signé ; il comprend un programme d'ajustement couvrant la période 1994-97, un rééchelonnement de la dette et des programmes sectoriels comme le CASA (crédit d'ajustement au secteur agricole) ou un crédit pour le développement du secteur privé. Le FMI et la Banque Mondiale acceptent en avril 1997 de considérer la Côte d'Ivoire comme éligible à l'Initiative des Pays Pauvres et Très Endettées (cf. Encadré n° 3). Un second accord FASR est signé en 1998. D'une durée de trois ans (1998-2000), il met particulièrement l'accent sur la poursuite des équilibres budgétaires, sur les réformes structurelles visant à renforcer le secteur privé ainsi que sur un plan de réduction de pauvreté et d'augmentation des dépenses en éducation et en santé. Enfin, un examen attentif de la gouvernance est entrepris.

La dévaluation s'accompagne donc d'un retour important du financement extérieur multilatéral et bilatéral. En effet, le rapport de l'aide publique au développement sur le PNB passe de 8 pour cent en moyenne au début des années 90 à 23 pour cent en 1994 et 13 pour cent en 1995 (cf. Encadré n° 2). Elle intervient en même temps qu'un rétablissement des cours des matières premières (de 30 pour cent en prix fob pour le cacao par exemple).

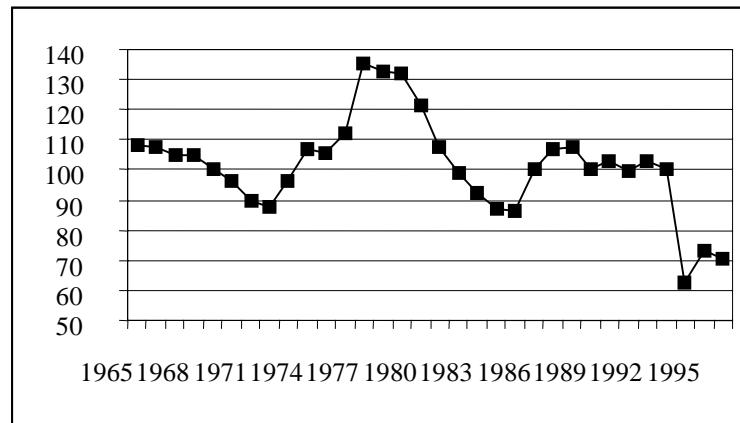
Le gouvernement met en place œuvre un contrôle serré de ses dépenses et de ses recettes : limitation des hausses de salaires, effort de recouvrement des recettes fiscales intérieures (voir II.2). Il rétablit par ailleurs une taxation des exportations agricoles et n'augmente que modérément les prix-producteurs les deux premières années. En termes budgétaires, les résultats sont rapides et spectaculaires : le déficit global passe de 13,5 pour cent du PIB en 1993 à 6,8 en 1994, 3,7 en 1995 et 2,1 en 1996. Ce redressement des finances publiques est facilité, à partir de 1995 par une réduction importante de la charge de la dette interne et externe, le paiement des intérêts passant de plus de 8 pour cent du PIB en 1993 et

¹⁷ Malgré deux alternances politiques successives, la position de la France n'a pas changé depuis 1994 ; elle soutient les conditionnalités des institutions de Bretton-Woods, tout en veillant à un « traitement équitable » de la Côte d'Ivoire par rapport aux autres pays sous ajustement.

1994 à 5 pour cent en 1997 (cf. section II.3). Plusieurs études utilisant des modèles micro-macro confirment l'impact positif de la dévaluation sur la croissance et le rétablissement budgétaire et financier. (voir par exemple Cogneau, Collange, 1998).

De même, les équilibres extérieurs s'en trouvent fortement améliorés. Ainsi, alors que la balance commerciale ne cessait de se détériorer depuis 1986, elle retrouve un solde positif s'élevant à 13% du PIB. Des records historiques sont atteints pour la production de cacao. Cependant, bien que les gains de compétitivité ont été préservés après la dévaluation, grâce à une bonne maîtrise des prix ainsi que d'une légère appréciation du dollar¹⁸, la part du cacao reste toujours importante (35%) et la diversification des exportations est limitée, tant au niveau sectoriel que géographique. On analyse en détail dans la suite du rapport la robustesse des résultats obtenus en matière de stabilisation (section II) ainsi que les performances commerciales (section III.1).

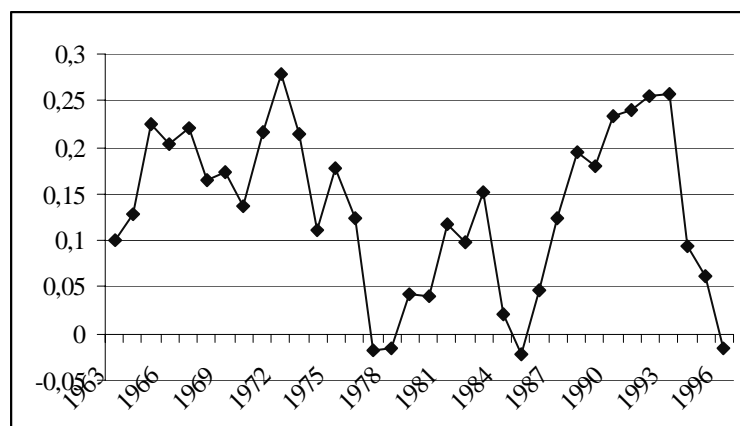
Graphique n°2 : Taux de change effectif réel (base 100=1993)



Le TCER est défini comme le ratio entre les prix des biens non échangeables sur les prix des biens échangeables. Une baisse (hausse) signifie une dépréciation (appréciation) du TCER..

Sources : Berthélemy et Bourguignon (1996) et FMI (1998a)

Graphique n° 3 : Ecart à la valeur d'équilibre du taux de change réel



Source : Sekkat et Varoudakis (1998)

¹⁸ Ils s'élèveraient à 31% sur la période 1993-1997 (cf. Graphique n°2).

1.1.3.2. L'accélération des réformes structurelles

Cette période est aussi une période d'accélération de la libéralisation de l'économie.

Sur le plan du commerce extérieur, la dévaluation permet de mettre en place un nouveau désarmement douanier. La quasi totalité des barrières non tarifaires sont supprimées. L'instauration en 2000 d'une union douanière avec les pays membres de l'UEMOA, entraînera un nouvel allègement de la protection tarifaire. Ensuite les autorités achèvent le processus de libéralisation des marchés internes notamment par l'abolition quasi totale des contrôles de prix, par la libéralisation du commerce de denrées alimentaires (riz) et des transports, notamment maritimes. De nouveaux codes sont promulgués pour les investissements, les mines, le travail et les télécommunications. Le processus de privatisation est accéléré. Entre 1994 et 1997, une trentaine d'entreprises sont privatisées partiellement ou en totalité. Les entreprises privatisées font partie des secteurs productifs (comme la compagnie sucrière, SODESUCRE) ou des entreprises des services publics : téléphone, chemins de fer. Enfin, après des années de résistance forte, les autorités cèdent les filières agricoles d'exportation au secteur privé : la Compagnie Ivoirienne du Textile (CIDT) est privatisée en 1997, la commercialisation du café durant la campagne 1998-99, et celle du cacao est prévue pour la campagne 1999-2000. La transformation de la bourse d'Abidjan en bourse régionale en septembre 1998 accompagne ce processus. En principe, avec l'achèvement de la restructuration des banques ivoiriennes, ce nouveau paysage financier doit appuyer le développement du secteur privé et l'arrivée de capitaux étrangers dans le pays. Toutefois, après un an de fonctionnement les activités régionales boursières restent très peu développées (cf. section III.2).

Dans le domaine des infrastructures, les autorités lancent un programme d'investissement public appelé les "12 travaux de l'Eléphant d'Afrique". Par son esprit, il se rapproche des anciens grands programmes d'investissement public, privilégiant les transports et l'énergie, exception faite de l'intervention dans les secteurs directement productifs dorénavant réduite. Cependant, la réalisation des projets est confiée à des opérateurs privés, les ouvrages devant être rétrocédés à l'Etat au terme d'une concession de 15 à 30 ans (principe du "Build-Own-Operate Transfer", BOT). Jusqu'à présent, seule une partie de ces projets a trouvé des financeurs. En revanche, étant donné les faibles niveaux d'éducation et de santé de la population et les fortes inégalités d'accès aux services de base, les bailleurs de fonds conditionnent leur aide à une réorientation du budget d'investissement public vers les secteurs sociaux (éducation et soins primaires). L'infléchissement des dépenses publiques vers ces secteurs n'est pas toutefois pas encore visible (cf. section III.3).

Jusqu'à présent les réformes structurelles ont lieu dans un climat de croissance favorable, appuyé sur le redressement des comptes publics, le retour de l'aide internationale et l'augmentation des prix internationaux des principaux produits exportés. Les craintes d'un effet contractionniste de la dévaluation ont été démenties. Le taux de croissance annuel du PIB par tête est de l'ordre de 4 pour cent. Le niveau rejoindrait celui du début des années 60 mais non celui du milieu des années 80 (encore moins celui atteint pendant le boom du café et du cacao des années 70, cf. Graphique n°1). L'investissement privé a été relancé mais il n'atteint pas le niveau des années soixante et soixante-dix, et se situe très en retrait par rapport aux autres pays émergents.

Les années 1987-1993 ont vu tripler l'incidence de la pauvreté. A partir de 1995, la pauvreté diminue à Abidjan et en zone cacao, où les prix-producteurs sont fortement réévalués. Mais la nouvelle croissance tarde à se diffuser dans les autres zones, qui subissent par ailleurs de mauvaises conditions climatiques. Il y a aussi une montée de la xénophobie contre les immigrés burkinabés et maliens. Enfin, la longue période de crise a fissuré la confiance des classes moyennes urbaines et instruites envers leurs élites. La révélation récente de nouvelles affaires de corruption ne contribue pas à restaurer cette légitimité entamée (voir IV.2). Les autorités viennent de publier un programme ambitieux fixant pour objectif un taux de croissance supérieur à 12% par an pour la période 2000-2005, qui traduit bien les espoirs d'une nouvelle génération, après les déceptions répétées des années de crise et d'ajustement. La suite de ce document s'efforce d'évaluer les fondements de ces espoirs et les menaces qui pèsent sur eux.

Encadré n° 2 : L'aide Publique au Développement en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire bénéficie à partir des années 1990 d'un montant d'aide publique au développement bien supérieur, en pourcentage du PNB, à la moyenne africaine (cf. Tableau n° 4). En outre, alors que l'aide bilatérale et plus particulièrement l'aide française a toujours été dominante, 1994 marque un renversement : l'aide multilatérale, fournie au trois quart par le FMI et la Banque Mondiale, est dorénavant majoritaire (cf. Tableau n° 5). Finalement, alors que l'aide française représentait près de 57 pour cent de l'Aide Publique au Développement (APD) durant les 4 ans antérieurs à la dévaluation, elle n'en constitue plus que 42 pour cent en 1995 et 31 pour cent en 1996.

Tableau n° 3 : Principales caractéristiques de l'aide reçue

	APD / PNB	APD par habitant	APD totale reçue	APD bilatérale	APD France	APD multilatérale		
	(en %)	(en dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en % APD totale)	(en% APD bilatérale)	(en millions de dollars)	(en % APD totale)
1980	2,22	25,17	210,34	151,88	72	78	58,46	28
1981	1,22	14,25	123,67	91,15	74	73	32,52	26
1982	1,62	15,18	136,75	102,26	75	72	34,49	25
1983	2,15	16,95	155,75	140,74	90	75	15,01	10
1984	1,87	12,92	123,43	114,24	93	70	9,19	7
1985	1,83	11,84	117,60	110,52	94	66	7,08	6
1986	2,37	16,91	174,79	137,93	79	65	36,86	21
1987	2,84	22,36	240,78	221,29	92	83	19,49	8
1988	4,29	37,89	425,36	226,28	53	72	199,08	47
1989	4,25	33,77	395,50	260,08	66	76	135,42	34
1990	7,41	56,35	689,27	530,59	77	78	158,68	23
1991	7,39	49,55	632,70	434,68	69	71	198,02	31
1992	8,79	59,03	757,79	527,38	70	85	230,41	30
1993	9,75	57,29	765,06	708,65	93	83	56,41	7
1994	23,13	117,20	1 594,09	820,39	51	79	773,70	49
1995	13,39	86,73	1 212,30	726,52	60	71	485,78	40
1996	9,90	67,59	967,56	449,21	46	67	518,35	54

Source : CAD Cd rom "Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide", rapporté dans Joseph (1999b)

Tableau n° 4 : Aide en pourcentage du PNB

	70-74	75-79	80-84.	85-89	90-94	1995	1996
Côte d'Ivoire			1,8	3,1	11,3	13,4	9,9
Afrique au sud du Sahara		2,1	2,7	2,8	5,1	7	6,8
Afrique		2,3	3,2	2,6	4,0	6,2	5,2

Source : *idem*

Tableau n° 5 : Aide multilatérale (en % aide multilatérale)

Donateurs	70-74	75-79	80-84.	85-89	90-94	1995	1996
Banques régionales	0,00	0,00	0,00	-0,04	1,43	0,24	3,32
Fonds spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,60	0,10	0,20	-0,04
Commission des communautés européennes	67,28	53,97	58,02	104,59	39,53	11,40	20,08
Banque Mondiale (IDA)	0,28	8,93	3,61	-0,05	39,16	46,57	45,30
FMI (FAS et FASR)	0,00	16,79	22,43	-13,32	11,71	37,20	26,69
Nations – Unies	32,43	20,31	15,89	8,22	8,07	4,39	4,65
Agences arabes	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : *idem*

1.2. Les facteurs de la croissance de long terme

1.2.1. L'investissement

Les périodes de croissance de la Côte d'Ivoire se différencient très nettement par la croissance du stock de capital (Tableau n° 6).

Entre 1960 et 1978, « l'accumulation primitive » du capital industriel et des infrastructures se traduit par un rythme de croissance très élevé du capital par travailleur¹⁹, financé par la rente du café et du cacao. L'excès des dépenses d'investissement public est un des facteurs qui précipitent le pays dans la crise financière, et la faible rentabilité des projets réalisés freinera la sortie de crise. Jusqu'au début des années 80, près de la moitié de l'investissement public est orientée vers les infrastructures de transport, les télécommunications, l'énergie, les logements et les secteurs sociaux, permettant de désenclaver de nombreuses régions et de développer les cultures de rente, de construire Abidjan (pont, programmes de logement,...), et d'aménager un certain nombre de capitales de région. Cependant, une grande partie de cet investissement public est allouée à des entreprises publiques, qui n'ont pas su générer de profits. De plus, le plan d'investissement n'a pu promouvoir les secteurs d'exportations autres que traditionnelles. Enfin, l'investissement privé n'a pas toujours été à la hauteur des prévisions. C'est ainsi que la croissance du secteur manufacturier a été insuffisante et que la diversification attendue des exportations n'a pu avoir lieu.

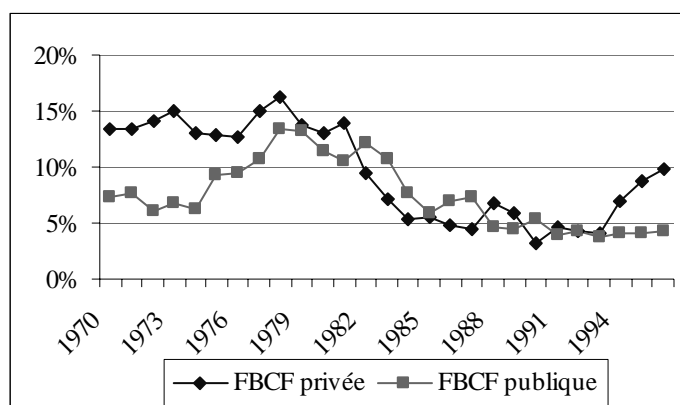
Tableau n° 6 Comptabilité de la croissance

Taux de croissance moyen annuel (en %)	1960-78	1978-94	1994-96	1996-97
PIB par travailleur	6.4	-2.9	4.4	3.6
Capital physique par travailleur	8.0	-1.5	-0.9	-0.8
<i>En contribution :</i>				
Productivité globale des facteurs	2.8	-2.2	4.8	3.9

Source : Berthélemy et Söderling (1999) sauf pour 1978-94 et 1996-97 : calcul des auteurs

A partir du début des années 80, les investissements public et privé ne cessent de diminuer à un rythme moyen annuel de 8 et 9 pour cent jusqu'en 1993. L'investissement privé ne prend pas le relais d'un investissement public fortement restreint par les plans de stabilisation. Alors que l'investissement privé constituait 18 pour cent du PIB en 1979-80, il n'en représente plus que 5 pour cent au début des années 90 (BNEDT, 1997, World Bank, 1997, FMI, 1998). Bien que la Côte d'Ivoire ait depuis longtemps adopté une politique d'ouverture aux capitaux étrangers, le flux d'investissements directs étrangers (IDE) est faible et ne peut pallier les insuffisances de l'investissement national, ne représentant qu'un dixième de l'investissement privé total.

¹⁹ Nous reproduisons ici les calculs effectués par Berthélemy et Söderling (1999) que nous avons étendus à l'année 1997.

Graphique n° 4 : Investissements public et privé (%PIB)

Sources : World bank (1997), BNETD (1997).

La longue période de crise des années 80 et début 90 a marqué un ralentissement important des investissements en infrastructures de base, la part dans le PIB de l'investissement public ne cessant de diminuer, passant de 10 pour cent au début des années 80 à 3 pour cent au début des années 90. Le retour de la croissance et de l'aide internationale a permis d'accroître ce ratio à presque 6 pour cent durant la deuxième moitié des années 90. Une réorientation sectorielle a été opérée, et marque un désengagement des fonds publics nationaux et internationaux de secteurs tels que les logements sociaux, l'agriculture et le transport, au profit de certaines fonctions régaliennes telles que l'administration générale (services de sécurité compris), la santé et les fonds d'aménagement régionaux d'aide aux collectivités locales (cf. Tableau n°7).

Tableau n°7 : Répartition sectorielle de l'investissement public 1981-1998.

	1976-80	1981-84	1985-89	1990-93	1994-98
% du total					
Education	8,6	12,5	7,1	5,8	9,5
Santé	1,3	1,1	5,4	6,1	5,7
Agriculture	29,2	28,7	35,1	35,4	21,1
Mines et sec manufacturier	1,1	0,7	0,4	1,1	3,3
Services	2,1	1,5	1,2	1,4	1,8
Transport et communications	21,7	23,9	24,6	12,2	12,4
Energie	16,9	2,6	0,2	3,0	4,6
Autres	7,9	12,9	10,2	20,8	29,3
Dont Administration	n.d.	8,3	7,4	15,9	16,6
Dont Défense	n.d.	2,3	0,7	0,2	1,5
Dont FRAR (a)	n.d.	0,5	1,3	2,6	5,5
Total	100	100	100	100	100
BSIE % PIB	17,4 (b)	11,4	4,2	2,9	4,6
Investissement TOFE		10,1	3,6	2,9	5,5

(a) Fonds Régionaux d'Aménagement Rural

(b) Etat et secteur public

Sources : Berthélemy et Bourguignon (1996), Banque Mondiale (1990), (1998).

Alors que longtemps l'investissement agricole a constitué le premier poste du BSIE, sa part a fortement diminué. La diminution de l'intervention de l'Etat dans le secteur de l'agriculture traduit une réorientation de la politique agricole vers « un désengagement du secteur productif et une plus grande attention aux missions d'encadrement et de supervision » (Banque Mondiale, 1998). L'investissement agricole est dorénavant constitué à 60 pour cent d'opérations intégrées d'encadrement et 40 pour cent d'investissements dans les filières agricoles, contre respectivement 20 et 80 pour cent dans la seconde moitié des années 80. Cette réorientation de la politique agricole doit permettre d'engager un processus d'intensification des cultures vivrières et de rente dans la mesure où l'on peut penser que les contacts avec des agents d'encadrement ont une forte influence sur l'utilisation d'intrants chimiques, (Gurgand, 1993). Par ailleurs, ces changements s'effectuent dans le contexte d'une privatisation des entreprises agroalimentaires et de la libéralisation des filières café et cacao.

Entre 1993 et 1997, l'investissement privé augmente de 7 points de PIB, en partant d'un niveau très bas en 1993 (4% du PIB). Toutefois, le Graphique n° 5 montre bien que les taux d'investissement atteints sont encore très inférieurs aux taux de la première période de croissance. Aussi, ce retour de l'investissement ne suffit pas encore pour contribuer significativement à la croissance de la productivité du travail, comme dans les années 1960-78.

Tableau n° 8 : L'investissement en Côte d'Ivoire - Comparaison avec d'autres pays en développement

	Invest. brut (% PIB) Autour de 1997	Invest. privé (en % du total) autour de 1996
Côte d'Ivoire	16	69.1
Chili	28	80.0
Corée du Sud	35	76.0
Ghana	16	26.3
Kenya	19	44.5
Malaisie	43	69.8
Maroc	21	57.8
Tanzanie	21	n.d.
Tunisie	24	51.0
Ouganda	15	63.9
Zimbabwe	25	90.4
Pays à revenu intermédiaire	25	67.1
Pays à revenu faible	25	66.8
Afrique Sub-Saharienne	18	64.8

Source : World Development Report 1998/99

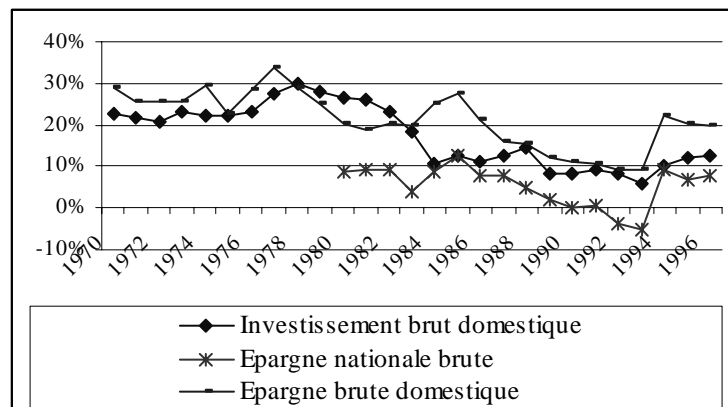
En 1996, le taux d'investissement de la Côte d'Ivoire était légèrement inférieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne et se situait très en dessous de la moyenne des pays à revenu faible ou intermédiaire. Il était néanmoins comparable aux taux du Ghana, du Kenya ou de l'Ouganda. De surcroît, dans ces derniers pays, l'investissement public représentait une part plus importante du total de l'investissement.

Tableau n°9 : Investissement et épargne en % du PIB, 1990-1996.

(% PIB)	1970-78	1979-89	90-93	94-96
Investissement brut domestique	24	17	8	12
FBCF	23	17	8	13
<i>FBCF Privée</i>	14	8	4	9
<i>FBCF publique</i>	9	9	4	4
Epargne nationale brute	n.d.	7	-2	8
Epargne domestique brute	28	20	10	21

Sources : World bank (1997), BNETD (1997).

L'investissement trouve difficilement à se financer sur les ressources nationales. Le taux d'épargne brut domestique a toujours été supérieur au taux d'épargne brut national. Cela s'explique à la fois par les rapatriements des bénéfices des entreprises étrangères implantées en Côte d'Ivoire, et des revenus des travailleurs immigrés, par les remboursements de la dette extérieure mais aussi par la fuite des capitaux. Il n'en demeure pas moins que le taux d'épargne brut domestique est situé sur une tendance déclinante, malgré son redressement en 1994, ce qui révèle la faible capacité des institutions financières nationales à inciter l'épargne (cf. partie III.2). Finalement le taux d'épargne brut national a toujours été en deçà des 10 pour cent du PIB et inférieur au taux brut d'investissement, signifiant l'importance des financements extérieurs.

Graphique n° 5 : Epargne et investissement bruts (en % du PIB)

Sources : World bank (1997), BNETD (1997).

Les flux d'IDE atteignent 100 milliards de FCFA en moyenne annuelle sur la période 1995-97, soit plus d'un cinquième du total de l'investissement, contre un dixième auparavant. Cette augmentation des flux d'investissements direct étranger contribue ainsi à hauteur de 40%, soit 3 points de PIB, à la hausse de l'investissement privé. Ces flux d'IDE sont en partie exceptionnels, puisqu'ils sont attirés par les privatisations et les « 12 travaux de l'éléphant ».

Plus généralement la hausse du taux d'investissement privé ne peut pas être considérée comme une tendance durable. Elle renvoie pour une part à la réhabilitation des capacités de production existantes²⁰, et pour une autre part à des chocs transitoires : privatisations, achat

²⁰ Une fois déduits les 3 points dus aux IDE, les 4 points restants d'augmentation correspondent donc à l'investissement domestique. L'économétrie suggère que l'investissement privé est caractérisé en Côte d'Ivoire par un effet accélérateur important (Chamley, 1991 ; par Zeufack et alii, 1996 ; nos propres estimations). Selon

d'avion par Air Afrique, grands travaux d'infrastructure, retours de capitaux, réduction d'arriérés de paiement intérieurs. Cette tendance pourrait néanmoins se maintenir en 1998 et en 1999, grâce à la construction de la centrale thermique prévue par les « 12 travaux de l'éléphant », aux investissements prévus par Côte d'Ivoire Telecom et dans les domaines pétroliers et gaziers. Dans ces conditions, avec une légère augmentation des investissements publics et le maintien d'un niveau élevé de l'investissement-logement des ménages urbains, le taux d'investissement total pourrait dépasser la barre des 20% du PIB.

1.2.2. La productivité des facteurs

Les estimations de Berthélemy et Söderling montrent que les deux périodes de croissance de la Côte d'Ivoire sont différentes quant aux contributions respectives des gains de productivité et de l'investissement. Elles révèlent aussi une différence dans la nature de ces gains. Dans la première période (1960-78), l'accumulation de capital humain et la réallocation de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les autres secteurs expliquent une grande partie des gains de productivité. Entre 1994 et 1996 en revanche, on observe un net ralentissement du rôle de ces deux facteurs, et les gains de productivité demeurent largement « résiduels », en dépit de la contribution plus forte des exportations²¹.

Tableau n° 10 : Décomposition de la croissance de la productivité globale des facteurs

Taux de croissance moyen annuel (en %)	1960-78	1994-96
Productivité globale des facteurs	2.8	4.8
<i>Contributions :</i>		
Capital humain	2.9	0.6
Exportations / travailleur	0.4	0.8
Diversification	0.0	-0.3
Réallocation	1.2	0.5
Autres	-1.7	3.1

Source : Berthélemy et Söderling (1999)

Dès lors, la période récente doit s'analyser comme une période de rattrapage de l'efficacité de l'économie, reposant sur une baisse du sous-emploi des facteurs capital et travail. Par exemple, le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie formelle passe de 76% en 1993 à 85% en 1995, expliquant l'essentiel de la croissance du secteur sur ces deux années (environ 9%, annexe 2). Ensuite, les investissements et les embauches semblent avoir permis de maintenir le taux moyen d'utilisation des capacités à un niveau constant de 85%, à partir de 1995, malgré la forte augmentation de la demande. Pendant la période 1993-97, l'emploi moderne privé augmente ainsi de 20%, contribuant fortement à la baisse du chômage et de la pauvreté dans la capitale (voir partie IV).

les estimations, l'effet de la relance de la demande pourrait expliquer entre 2 et 3 points de PIB dans la hausse de l'investissement privé.

²¹ Cette contribution est par ailleurs atténuée par une baisse de l'indicateur de diversification de ces mêmes exportations.

Tableau n° 11 : Les taux d'utilisation des capacités dans l'industrie de 1993 à 1998

Taux de croissance annuels ou moyens annuels	1993	1994	1995	1996	1997	1 ^{er} tr.98/ 1 ^{er} tr.97
Agroalimentaire	80	80	86	86	87	82
Textile et cuir	72	83	87	83	78	77
Bois	82	82	84	83	81	81
Chimie	72	77	80	82	90	82
Matériaux de construction	30	37	64	81	80	89
Transport, mécanique, électricité	72	78	83	82	85	93
Industries diverses	73	77	83	86	86	87
Energie, Eau	85	90	91	88	92	100
Total industrie hors extraction	76	81	85	85	85	85

Source : Institut National de la Statistique

1.2.3. Le système extensif d'économie de plantation

La stratégie de développement mise en œuvre par la Côte d'Ivoire au lendemain de l'indépendance repose, comme dit précédemment, sur une ouverture extérieure et un interventionnisme public importants, permettant à la fois l'écoulement sur les marchés internationaux des produits agricoles ivoiriens, la mise en place d'infrastructures publiques et la stabilisation des revenus agricoles. D'un point de vue plus structurel, elle repose sur une exploitation extensive des ressources naturelles facilitée par un afflux important de main d'œuvre étrangère.

Etant située en zone tropicale, la Côte d'Ivoire bénéficie d'une "rente forêt" importante. Or, les productions du café et surtout du cacao sont indissociables de l'exploitation de la forêt. Alors qu'à l'indépendance, la forêt tropicale susceptible d'être à l'origine de la culture de cacao ou de café ne couvre pas moins de 12 millions d'hectares, l'Etat ivoirien prend différentes mesures incitatives à l'exploitation de cette "rente forêt" : une politique foncière libérale, une politique migratoire non restrictive, une politique de prix d'achat garantis uniforme sur l'ensemble du territoire et la mise en place de réseaux d'approvisionnement en biens de consommation sur l'ensemble du pays (Daviron et Losch, 1997). Le taux de migration est alors un des plus forts du monde, la terre étant accessible à ceux qui la mettent en valeur y compris les étrangers. Différents fronts pionniers se développent en fonction notamment des infrastructures routières mises en place. Le pays devient en l'espace de 15 ans le premier producteur mondial de cacao. La production de cacao ne cesse de croître à un rythme de l'ordre de 7,5 pour cent par an entre 1970 et 1995 (Daviron et Losch, 1997).

Cette économie de plantation consiste en une succession de phases de développement et de phases de récession, phénomène mécanique qui se reproduit de régions en régions²².

²² "Ce processus de déplacement des foyers de production est endogène, inhérent au cycle du cacao [...]. Parmi les facteurs endogènes de récession, soulignons la conjonction entre a) la déforestation, correspondant à une consommation de la "rente forêt", entraînant une hausse des coûts de production liée à la diminution de la fertilité, au développement des mauvaises herbes, à la raréfaction de l'eau disponible pour le cacaoyer et biens d'autres composantes, b) le développement inéluctable des attaques d'insectes et des maladies (que l'on peut intégrer parmi les effets associés à la déforestation), c) le cycle de vie et donc le vieillissement des plantations

C'est ainsi que l'économie de plantation et les foyers de peuplements ruraux se sont déplacés d'Est en Ouest. Jusqu'aux années 50, c'est dans les régions du Sud-Est que s'étendront les premiers fronts pionniers. A partir de 1960 et jusqu'à nos jours, l'exploitation minière de la forêt s'effectue alors dans les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest du pays.

De fait, le réservoir de forêts tropicales ne représente plus, en 1990, que 2 millions d'hectares pour la plupart contrôlés et protégés par l'Etat (Léonard et Oswald, 1994). Dès le milieu des années 80, on s'alarme sur la fin prochaine du boom des productions agricoles d'exportation en Côte d'Ivoire, d'autant plus qu'émerge un nouveau pays producteur de cacao sur la scène internationale, à savoir l'Indonésie, préfigurant alors le déplacement prochain vers l'Asie, au dépend de l'Afrique, des fronts cacaoyers. Cependant, les productions records de ces dernières années ont surpris l'ensemble des observateurs. Les chercheurs s'accordent à dire que ce rebond est la résultante de la mise en valeur des dernières réserves forestières, entreprise au plus fort de la crise du secteur, entre 1988 et 1993. En effet, face à la baisse continue des cours mondiaux et des prix aux producteurs du cacao, les planteurs n'ont qu'une seule stratégie de "survie" : baisser leurs coûts de production en plantant de nouveaux arbres sur de nouvelles réserves de forêt aux rendements supérieurs et donc aux coûts d'exploitation nettement inférieurs.

Il est donc à craindre que le seuil de production atteint ces dernières années soit *"très probablement le dernier à système technique équivalent"* (Daviron et Losch, 1997, p. 29). Le mode de production extensif par l'épuisement de la "rente forêt" se trouverait en cours de blocage. On observe des stratégies visant à supplanter les mannes des ressources naturelles dorénavant en cours de dégradation : utilisation de surfaces non encore exploitées telles que les jachères et les forêts secondaires (Balac, 1997), plus grand recours à la main d'œuvre familiale afin d'abaisser le coût du travail (Ruf, 1998), enfin tentatives de replantation. Toutefois, alors que la plantation après défrichement de forêt primaire exige 86 journées de travail la première année, la replantation en demande 168 (Ruf, 1988). De plus, outre le surcoût de main d'œuvre, la replantation et le maintien de la production nécessitent des intrants.

Quoiqu'il en soit, dans la mesure où ces ajustements s'accompagnent malgré tout de hausses de coûts de production et de baisses de rendement, ils ne sont tenables qu'en période de hausse des prix aux producteurs. Ainsi, alors que les cours mondiaux ont été en phase ascendante de 1994 à 1998, tant la dévaluation du Franc CFA en 1994 que la libéralisation de la filière cacao prévue pour la campagne 1999-2000 sont des facteurs qui ont permis et peuvent permettre à l'avenir une meilleure rémunération des producteurs ivoiriens, les aidant à ajuster leur mode de production²³. Cela laisse donc présager que les niveaux de production actuels peuvent se maintenir voire augmenter durant les prochaines années.

A terme cependant le maintien du poids du cacao dans l'économie ivoirienne suppose une orientation du système de production vers une logique intensive, à l'instar des expériences

(équivalent à une décapitalisation, entraînant également une hausse du coût de production par diminution des rendements à niveau d'entretien constant), d) le cycle de vie et donc le vieillissement des planteurs dont la force de travail décline, dont les charges familiales augmentent, dont les problèmes d'héritage du "patrimoine Plantations" viennent compliquer les décisions de production. En processus avec ces facteurs, les difficultés techniques, économiques et sociales de replantation sont telles qu'aucun pays n'est encore parvenu à les résoudre à l'échelle nationale, d'où le déplacement des foyers de production, d'une région à une autre, [...]" (Ruf, 1998, p 250).

²³ L'équation d'élasticité prix de la culture de cacao estimée par Berthelémy et Bourguignon (1996) montre une réponse fortement positive de la production à une variation du prix après un délai de 3 à 5 ans et un délai de 11 ans correspondant aux délais de maturité des arbustes.

passées au Brésil, en Malaisie, et plus récemment en Indonésie. C'est ainsi que les producteurs indonésiens ont mis en place un système technique de production couplant la défriche forestière avec l'emploi d'engrais et de traitements phytosanitaires qui leur permettent d'obtenir des rendements élevés : 2 tonnes /ha contre 500 kg /ha en Côte d'Ivoire.

Toutefois, que ce soit en cas d'échec d'un tel processus ou au contraire en cas de succès et du risque alors encouru d'une baisse du prix mondial du cacao (la Côte d'Ivoire étant le premier producteur), une plus grande diversification des cultures s'impose. Pendant longtemps, cependant, les choix politiques qui ont amené aux succès économiques de la Côte d'Ivoire ont porté en eux les facteurs de blocage de ce changement du système de production agricole.

Tout d'abord depuis les années 70, la politique des prix aux producteurs agricoles a presque exclusivement favorisé le cacao. Alors que le café était une production de premier ordre pour la Côte d'Ivoire jusqu'au milieu des années 70, sa production n'a cessé de chuter du fait d'un prix relatif neutre entre les deux cultures, alors que la culture du café exige environ 30 pour cent de main d'œuvre en plus (Ruf, 1995). Cela a entraîné une tendance forte à la mono production et donc une fragilisation des sources des revenus ruraux (et nationaux). Actuellement, il semble que le prix relatif entre le café et le cacao soit à nouveau favorable au café. On observe même la reprise depuis quelques années de cette culture au dépend du cacao d'autant plus que la diminution de la "rente forêt" et un mode de replantation plus aisée sont deux éléments supplémentaires favorables à cette culture. Cependant alors que jusqu'au milieu des années 70 le volume de production de café était équivalent à celui du cacao, actuellement il n'en constitue que 20 pour cent (cf. Tableau n° 13) et ne représente que 1,4 pour cent des exportations totales de la Côte d'Ivoire (cf. Tableau n° 34).

Ensuite, peu de mesures favorisant l'acquisition de capital ont été instaurées, les politiques d'accès libre à la terre et à la migration permettant une exploitation extensive des ressources naturelles et la genèse de revenus conséquents. A l'heure actuelle, aucune structure d'accès aux crédits permettant aux agriculteurs d'intensifier leur mode de production n'est encore en place. Cette contrainte est aussi manifeste pour la culture des produits vivriers. Même si les pratiques modernes ont été introduites dans des plantations industrielles de caoutchouc, fruits et légumes et dans une certaine mesure pour le coton et les palmiers à huile, l'agriculture ivoirienne n'a pratiquement pas connu d'accroissement de productivité en 40 ans. A l'instar des cultures de café et cacao, les productions vivrières s'effectuent sur un mode extensif avec des pratiques très traditionnelles (World Bank, 1994).

Un facteur supplémentaire expliquant les bas niveaux de productivité de l'agriculture est généralement évoqué par la Banque Mondiale (World Bank, 1994). Il s'agit du niveau d'éducation relativement faible des populations rurales²⁴. Toutefois, l'impact de l'éducation formelle sur l'utilisation d'intrants chimiques ou sur l'accroissement de la production agricole n'a pas été démontré statistiquement dans le cas de la Côte d'Ivoire ni dans le reste de l'Afrique Subsaharienne (Gurgand, 1993). Autant l'éducation est un facteur positif de réduction de la pauvreté en milieu rural à travers la diversification des activités et la gestion du risque, autant elle a peu d'effet sur l'accroissement de la production agricole. Par contre, on a montré qu'un meilleur encadrement des agriculteurs est favorable à l'intensification des cultures. Depuis quelques années le budget d'investissement public dans le domaine agricole

²⁴ Seulement la moitié des garçons et un tiers des filles vivant en milieu rural vont à l'école. Ces taux de scolarisation sont inférieurs à ceux des pays africains à revenu par tête équivalent.

s'oriente vers plus de financements d'opérations d'encadrement que d'opérations d'investissement.

1.2.4. La croissance démographique et la formation de capital humain

1.2.4.1. Une croissance démographique parmi les plus fortes du monde mais en ralentissement

Comme cela vient d'être expliqué, le mode de développement agricole extensif s'est effectué grâce à une politique migratoire très ouverte ainsi qu'une croissance démographique naturelle soutenue.

Jusqu'au début des années 80, le solde migratoire s'élève au alentour de 90 000 immigrants par an. Le taux de migration nette s'élève à 1,3 pour cent en 1978-79 (Tapinos et alii, chap. 1, 1998). Cette migration est constituée, dès les années 60, pour la moitié par des burkinabés. A cet afflux de main d'œuvre agricole peu qualifiée venant s'implanter dans les régions de production de cacao, s'ajoute une immigration de cadres, travailleurs qualifiés et entrepreneurs originaires de l'Europe et du Liban. C'est ainsi que le recensement de 1975 fait ressortir un taux d'étrangers s'élevant à 22 pour cent de la population totale.

La croissance naturelle est de 3,9 pour cent ; elle s'explique par une forte natalité due à une fécondité très élevée des populations résidentes en Côte d'Ivoire mais aussi des populations immigrantes pour lesquelles les classes d'âges reproductifs sont particulièrement importantes. La Côte d'Ivoire connaît alors durant les années 60 et 70 un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde, de l'ordre de 4,2 pour cent par an.

Ce premier modèle de croissance de la population, de nature « expansionniste », s'essouffle progressivement par l'épuisement des ressources forestières, la crise économique, la modernisation sociale et culturelle, l'émergence d'une politique de maîtrise démographique. On note ainsi aujourd'hui : une stabilisation de la mortalité (15 pour mille), après une longue phase de diminution, et de la natalité (49 pour mille), une première baisse de la fécondité (5,7 enfants par femme), un léger recul de la croissance naturelle (3,4 %), un ralentissement de la croissance urbaine (5 %), un affaiblissement des soldes migratoires, et une stabilisation spatiale relative du peuplement et des frontières agricoles. La croissance naturelle demeure cependant encore rapide²⁵ de par l'importance du poids des générations en âge reproductif mais devrait se réduire progressivement, si les tendances actuelles sont pérennisées. (Tapinos et alii, chap. 1, 1998).

La Côte d'Ivoire, avec une population constituée pour 28 pour cent d'étrangers serait donc en train d'amorcer sa transition démographique. Pour les années à venir, cela laisse présager à la fois un accroissement soutenu de la main d'œuvre disponible, malgré la baisse des flux migratoires et une baisse du ratio de dépendance, éléments favorables à la croissance économique.

1.2.4.2. Un niveau de capital humain faible par rapport à l'effort financier consenti.

La part du budget de l'Etat consacrée aux dépenses d'éducation a toujours été importante. Les résultats de l'enseignement primaire et secondaire sont cependant relativement médiocres (cf. Tableau n° 12). Le taux de scolarisation primaire est durant les années 70 légèrement supérieur à la moyenne africaine, mais inférieur par la suite. De plus

²⁵ 3,5 pour cent, contre 2,89 au Burkina Faso et 2,7 au Sénégal par exemple (Tapinos et alii, chap 1, 1998).

durant les années 90 le taux baisse de 4 points. Dans l'enseignement secondaire, même si le niveau de scolarisation ne dépasse pas 22 pour cent, les résultats sont meilleurs et se situent au dessus de la moyenne africaine (mais largement en dessous du niveau atteint par le Ghana).

En outre, le système éducatif ne prépare pas suffisamment les individus à entrer dans la vie professionnelle, étant orienté vers la poursuite systématique des études. Du fait du rétrécissement du marché du travail, le chômage de jeunes diplômés est de plus en plus fréquent. A cela s'ajoute une inefficacité interne qui se traduit par des taux de redoublement élevés, du fait de la baisse de la qualité de l'enseignement, elle-même due à de fortes restrictions des budgets de fonctionnement des écoles ainsi qu'à des ratio élèves / enseignants élevés.

Finalement, bien qu'en constante progression (Tableau n° 6)²⁶, le niveau de capital humain estimé en nombre moyen d'années d'étude est un des plus faibles au monde : 2,1 contre 4,5 au Ghana, 4,8 en Tunisie et 5,7 en Thaïlande. Les pays ayant un niveau inférieur sont l'Ethiopie, l'Angola, le Soudan et le Sénégal (Nehru et Dhareshwar, 1993). Par ailleurs, comme dans la grande majorité des pays en développement, les filles ont moins accès à l'éducation que les garçons : en 1995, 70 pour cent des femmes de plus de 15 ans sont illettrées contre 50 pour cent des hommes. Cette inégalité de genre devant l'éducation et le niveau encore faible de l'âge au premier mariage des femmes (entre 19 et 20 ans en moyenne), influencent fortement la transmission intergénérationnelle de l'éducation et donc l'accumulation du capital humain.

Tableau n° 12 : Indicateurs de scolarisation

	1970-78	1979-93	1994-96
Taux de scolarisation primaire			
Côte d'Ivoire	64	72,6	68
Ghana	69,6	75,3	n.d.
Afrique Subsaharienne	60,8	73,5	n.d.
Taux de scolarisation secondaire			
Côte d'Ivoire	13,2	21,9	n.d.
Ghana	31,8	38,3	n.d.
Afrique Subsaharienne	10,3	17,8	n.d.
Ratio élèves /enseignant primaire			
Côte d'Ivoire	43,3	36,9	40,6
Ghana	28,7	26,7	n.d.
Afrique Subsaharienne	39,5	38,5	n.d.
Ratio élèves /enseignant secondaire			
Côte d'Ivoire	21,2	n.d.	n.d.
Ghana	19,9	10,5	n.d.
Afrique Subsaharienne	19,7	n.d.	n.d.

Source : World Bank (1997).

²⁶ Cela s'exprime aussi par le niveau d'alphabétisme qui serait passé de 24,4 pour cent en 1980 à 34, 2 en 1990 et 40,1 en 1995.

1.3. Conclusion

La Côte d'Ivoire a connu des phases de croissance fort contrastées depuis son indépendance.

Le "miracle ivoirien" des années 60 et 70 repose sur le développement extensif de l'agriculture d'exportation (appuyée par une immigration des plus fortes au monde), et sur une politique d'aménagement du territoire et d'éducation de la population (plus particulièrement orientée vers la formation de fonctionnaires). L'envolée des cours de café et du cacao du milieu des années 70 incite le pays à s'engager dans un plan de développement ambitieux qui s'avère dépendre d'un programme d'investissement public peu efficace et d'anticipations d'investissement directs étrangers et de diversifications des exportations beaucoup trop optimistes.

La fin du boom des prix du café et cacao, les erreurs d'appréciation des effets de ce choc et les choix de politiques macro-économiques erronés entraînent la Côte d'Ivoire dans une crise profonde de 1980 à 1993. Les efforts d'ajustement qui ont pu être menés durant cette période ainsi que l'amorce de réformes structurelles n'ont pu sortir la Côte d'Ivoire de la crise ; cela tient à un contexte international peu favorable (taux d'intérêt élevés, baisse des cours des matières premières), à l'insuffisance des mesures de stabilisation et à l'aggravation de contraintes de financement (interne et externe).

La dévaluation du franc CFA, une conjoncture internationale plus favorable et un appui important de l'aide internationale permettent à la Côte d'Ivoire de se situer à nouveau sur un sentier ascendant de croissance. Le rythme des réformes structurelles s'accélère (libéralisation des marchés internes et externes). Il n'en demeure pas moins que la croissance actuelle s'apparente plus à un processus de rattrapage qu'à un véritable décollage. En effet, les gains de productivité en sont les principaux facteurs. L'accroissement du taux d'investissement ne peut être considéré comme durable. En outre, l'investissement est trop faiblement financé par l'épargne nationale.

Par ailleurs, elle reste tributaire d'un modèle de production de cultures de rente dont on peut craindre qu'il atteigne prochainement un seuil de saturation. Toutefois, les perspectives de croissance ivoirienne sont situées sous des auspices favorables en termes démographiques, du fait de l'amorce de la transition démographique. En termes de capital humain, des efforts doivent cependant être largement entrepris afin d'accroître le niveau d'éducation de l'ensemble de la population, et réduire les inégalités d'accès à la scolarisation.

Annexe 1 : Productions, superficies, rendements du café et du cacao 1960-1996

Tableau n° 13 : Productions, superficies des cultures récoltées et rendements du café et du cacao.

Prod (000 tonnes)	1959/60	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Cacao	62	93,8	81	103	98,2	139,1	121,8	149,7	146,6	144,5	180,7	179,2	225,8	185,4	208,5	241,5	231,1
Café	134	185,5	97,1	194,6	260,7	202,1	272,6	130,8	287,8	210,1	279,6	239,7	268,8	301,8	195,9	270,4	308,1
Superficie (000 hec)																	
Cacao	238,5	261,4	267,7	277,2	290	308,2	327	342,7	357,8	370,9	368,6	404,3	423	440,5	496,5	471,5	497
Café			460	516	560	587	615	632	649	652	651	674	695	741	847	863	901
Rendements (kg/ha)																	
Cacao	0,260	0,359	0,303	0,372	0,339	0,451	0,372	0,437	0,410	0,390	0,490	0,443	0,534	0,421	0,420	0,512	0,465
Café			0,211	0,377	0,466	0,344	0,443	0,207	0,443	0,322	0,429	0,356	0,387	0,407	0,231	0,313	0,342
Prod(000 tonnes)	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	
Cacao	232,4	303,6	318,4	397,8	417,2	464,8	360,4	446,6	563,9	630,8	611,1	659	867,7	725,1	799,6	760	
Café	291,3	195,6	276,5	250,5	366,8	247,7	270,6	85,2	277,1	265,2	270,6	183,7	213,3	284,5	209,5	230	
Superficie (000 hec)																	
Cacao	526	697,7	740,1	784,7	836,7	900,4	953	952,6	1028,7	1099,8	1173,7	1237	1268	1331	1454	1412	
Café	921	956	1001	1033	1033	1073	1111	1155	1079	1102	1130	1139	1164	1193	1122	1252	
Rendements (kg/ha)																	
Cacao	0,442	0,435	0,430	0,507	0,499	0,516	0,378	0,469	0,548	0,574	0,521	0,533	0,684	0,545	0,550	0,538	
Café	0,316	0,205	0,276	0,242	0,355	0,231	0,244	0,074	0,257	0,241	0,239	0,161	0,183	0,238	0,187	0,184	
Prod(000 tonnes)	1992	1993	1994	1995	1996	Sources :											
Cacao	696,8	917,3	864,5	1120	1254,5	1959- 94 : CSSPPA (1990)											
Café	138,9	147,9	193,6	165,5		1995-1996 : FAO (1997)											
Superficie(000 hec)																	
Cacao	1412	1450	1500	1950	2150												
Café	1225	1385	1415	1405													
Rendements (kg/ha)																	
Cacao	0,493	0,633	0,576	0,574	0,583												
Café	0,113	0,107	0,137	0,118													

Annexe 2 : la production industrielle depuis 1994

La production industrielle a connu une forte augmentation depuis 1994. Elle semble connaître une nouvelle accélération à partir de 1997 et au premier trimestre de 1998, avec des taux de croissance supérieurs à 10%.

Tableau n° 14 : L'indice de production industrielle de 1984 à 1998

Taux de croissance moyens annuels	1984-93	1994	1995	1996	1997	1 ^{er} tr.98/ 1 ^{er} tr.97
Agroalimentaire	2.8	-7.6	-2.7	8.4	7.8	7.2
Textile et cuir	-0.1	2.3	31.4	1.7	16.8	39.1
Bois	-3.4	13.5	-8.3	-10.3	-5.8	51.8
Chimie	2.7	13.4	-3.0	7.6	17.0	10.9
Matériaux de construction	1.1	4.3	11.7	20.9	43.8	-18.4
Transport, mécanique, électricité	-4.2	0.0	19.4	1.4	0.0	0.0
Industries diverses	5.8	-0.7	4.4	9.2	6.5	23.3
Energie, Eau	2.1	5.7	20.2	10.3	20.5	10.3
Total industrie hors extraction	1.5	2.8	6.3	6.7	13.4	14.1

Source : Institut National de la Statistique, indices de production industrielle, enquête trimestrielle dans l'industrie

Ces très bonnes performances industrielles renvoient notamment à la croissance de la demande des ménages en biens de consommation courante et en investissements de logement. En effet, la production des produits de consommation courante à forte élasticité revenu, comme le pain, la bière et les autres boissons, l'huile de palme raffinée ou les journaux, progresse plus vite que la moyenne entre 1993 et 1997, comme au premier trimestre de 1998. Il en est de même pour les productions de ciment et de matériaux de construction.

Tableau n° 15 : Croissance de la production de quelques produits courants depuis 1993

	1993-97 (tx de cr. an.moy.)	1 ^{er} tr.98 - 1 ^{er} tr.97
Biens de consommation courante		
Pain	3.3	11.8
Bière	9.7	18.9
Boissons hygiéniques, minérales	10.2	22.1
Huiles raffinées	5.8	20.6
Imprimerie, presse, édition	4.1	38.7
Biens intermédiaires		
Ciments, chaux, plâtre et clinker	13.9	14.0
Electricité	16.7	11.1
Eau	5.0	7.1
Indice global	9.2	14.1

Source : Institut National de la Statistique, indices de production industrielle, enquête trimestrielle dans l'industrie

II. La stabilisation macro-économique

II.1. Les efforts de stabilisation avant la dévaluation²⁷

Entre 1980 et 1993, la Côte d'Ivoire s'enfonce dans une crise financière de grande ampleur.

II.1.1. La période 1980-1987 : l'échec des premiers programmes d'ajustement

Confrontée à une première crise de paiements au début des années 1980, elle fait appel pour la première fois au FMI en 1981. Deux programmes successifs de stabilisation sont signés avec les Institutions de Bretton-Woods pour les périodes 1981-1983 et 1984-1986. Le premier programme comprend une forte réduction des dépenses d'investissement public et un gel des salaires, des hausses de la fiscalité indirecte, la restructuration de plusieurs entreprises publiques et un resserrement de la politique monétaire. Il ne parvient pas à redresser la situation macro-économique du pays, en dehors du ralentissement de l'inflation. L'approfondissement de la crise financière des entreprises publiques, la hausse des taux d'intérêt sur la dette, la chute des termes de l'échange et une sécheresse en 1983 viennent contrecarrer le rétablissement des comptes publics et extérieurs. Les chocs exogènes négatifs ajoutent leurs effets à la réduction programmée de l'absorption, conduisant à une sévère récession. En 1983, la Côte d'Ivoire est au bord de la banqueroute. Après d'importants rééchelonnements de la dette au Club de Paris et au Club de Londres, un second plan d'ajustement est mis en œuvre. Celui-ci est plus drastique encore : nouvelle réduction de l'investissement public, nouvelles hausses de taxes, suppressions de subventions et augmentations de prix administrés, vagues de licenciements dans les entreprises publiques. Entre 1984 et 1986, le boom des prix du café et du cacao et la hausse du dollar permettent un redressement spectaculaire des finances publiques et de la balance des paiements. La Côte d'Ivoire croit être sortie de l'ajustement. Ce redressement est toutefois de courte durée. La croissance des prix du café et du cacao se renverse en 1987, ainsi que le taux de change du dollar. En avril 1987, la Côte d'Ivoire ne peut honorer le service de sa dette et obtient de nouveaux rééchelonnements en 1987 et 1988. De nouvelles chutes des prix du café et du cacao interviennent en 1989 et 1990, qui achèvent de dégrader la position financière du pays.

II.1.2. La période 1987-1993 : l'érosion des recettes et la persistance des déficits

Entre 1987 et 1989, les autorités ivoiriennes sont sous le choc psychologique de la chute des cours, qu'elles n'avaient pas du tout anticipée, pas plus d'ailleurs que les prévisionnistes de la Banque Mondiale. Elles se placent dans la situation d'attente d'une remontée de ces cours, et d'un appui de la France en ce domaine de la part du gouvernement de Michel Rocard. Pour la campagne 1988-89, elles tentent de nouveau de soutenir les cours du cacao en stockant une grande partie de la récolte. Une action du même type avait obtenu des résultats décevants en 1979-80, et là encore les cours continuent de baisser. Les deux tiers de la récolte sont finalement vendus au groupe français Sucres et Denrées à un prix resté secret (Azam, 1994). La Caisse de Stabilisation accumule les pertes jusqu'en 1989, lorsque

²⁷ Cette partie récapitule brièvement les principales évolutions macro-économiques ayant eu lieu entre le début de l'ajustement (1980) et la dévaluation du franc CFA (1994). Celles-ci ont été décrites un peu plus en détail dans la partie I.1 Pour la période 1980-87, une analyse approfondie est fournie par Berthélemy et Bourguignon (1996).

les autorités décident finalement de baisser les prix aux producteurs, de 50% pour le cacao et de 45% pour le café, ces baisses de prix étant les premières en plus de 25 ans. Enfin les autorités reculent sur le front des réformes structurelles, en particulier dans le domaine de la libéralisation des échanges extérieurs (voir III.1). Les institutions de Bretton-Woods interrompent leurs prêts à la Côte d'Ivoire. Mais la situation financière est devenue intenable, et l'appui de la France n'est pas suffisant. Il faut reprendre l'ajustement, dans une grande déception face aux espoirs suscités par l'embellie de 1984-96.

Un accord stand-by est finalement trouvé en 1989 avec le FMI, et la Banque Mondiale reprend des prêts sectoriels. En 1991, deux importants programmes d'ajustement sectoriel sont signés, le PASFI pour la restructuration du secteur financier (voir III.2) et le PASCO portant sur la compétitivité. La période 1990-1993 voit ainsi la reprise du processus de libéralisation du commerce (voir III.1), un redémarrage prudent des privatisations et la suppression progressive du contrôle des prix (voir IV.1). Cette lente mise en œuvre de réformes structurelles s'opère dans un contexte macro-économique particulièrement difficile caractérisé par des niveaux insoutenables de déficits budgétaire et courant. Après l'embellie très provisoire de 1984-86, la Côte d'Ivoire ne parvient plus à stabiliser ses comptes.

Au niveau des finances publiques, l'évolution la plus marquante est sans doute une érosion considérable des recettes, le taux de pression fiscale diminuant de près de 8 points entre 1987 et 1993. Cette érosion se constate au niveau des recettes douanières comme au niveau des recettes intérieures, et parmi elles tant sur la fiscalité directe qu'indirecte. La chute des cours du café et du cacao et le maintien du prix aux producteurs signifient l'arrêt du prélèvement de la Caistab. L'ouverture commerciale entraîne une pénétration accrue des importations et la baisse des recettes douanières. Par ailleurs, l'extension de la fraude, douanière et intérieure, est un phénomène attesté, et constaté pendant la même période dans d'autres pays de la zone franc (notamment le Cameroun). Il y a une perte de légitimité de l'Etat, corrélative à la baisse de ses dépenses, à l'absence de croissance, à l'accentuation des inégalités et à l'aggravation de la pauvreté. Du côté des dépenses, l'investissement public atteint un plancher, et l'ajustement s'effectue principalement sur les dépenses courantes non-salariales. La baisse de près de 3 points du poids des dépenses courantes dans le PIB ne suffit pas à compenser l'érosion des recettes et l'augmentation du service de la dette. Le déficit budgétaire global monte définitivement au-dessus de 10% du PIB et atteint un niveau record en 1993 (13.5%).

Parallèlement, au niveau des comptes extérieurs, la chute des termes de l'échange et l'appréciation du taux de change réel entraînent la baisse des recettes d'exportation. Cette dernière baisse est heureusement limitée par une augmentation du volume des exportations de 30% entre 1987 et 1993, reposant principalement sur le cacao (+38% entre 1987 et 1993), les produits pétroliers (+55%), l'huile de palme (+46%), et le coton (+44%). Les subventions prévues pour les exportations non-traditionnelles dans le cadre du PASCO ne sont pas mises en œuvre à une échelle significative. Au total, le taux d'exportation régresse de plus de 6 points. Or, la stagnation du PIB et de l'investissement ne conduisent pas à une baisse sensible de la part des importations dans les dépenses nationales ; la baisse des tarifs et des barrières non tarifaires, l'appréciation du taux de change réel, ainsi que l'extension de la fraude, expliquent sans doute une bonne partie de ce phénomène. Il résulte de ces deux évolutions défavorables une érosion de l'excédent de la balance commerciale et une dégradation persistante du déficit courant, qui se situe définitivement au-dessus de la barre des 10% du PIB.

Ce double déficit est principalement financé par l'extérieur, à travers les rééchelonnements de dettes et d'arriérés, et l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Le financement domestique du déficit budgétaire est relativement limité par les règles de la Zone Franc. Il n'a pas été possible d'évaluer l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs auprès des entreprises, même si l'on sait que ce mode de financement a été fortement utilisé, les arriérés auprès des banques ayant atteint 300 milliards FCFA.

La Côte d'Ivoire s'installe dans une position structurellement déficitaire sur le compte d'opérations du Trésor français. Par ailleurs, les flux de capitaux privés deviennent fortement négatifs à partir de 1991 ; les anticipations de dévaluation alimentent la fuite de capitaux, conduisant à la restriction de la libre convertibilité du franc CFA en août et en septembre 1993.

L'absence de stabilisation des déficits signe l'échec de l'ajustement dit réel ou interne. Comme cette situation se reproduit dans la plupart des autres pays de la Zone Franc, la dévaluation du FCFA finit par s'imposer, notamment aux autorités françaises (gouvernement Balladur) pour lesquelles la charge du compte d'opérations du Trésor est devenue trop lourde.

II.2. La stabilisation depuis 1994

II.2.1. Des circonstances favorables

En 1997, le prix fob du cacao est supérieur de 36% à celui de 1993, et celui du café de 30%. Sur la période 1994-1997, le prix du cacao aura été en moyenne plus élevé de 30% au prix de la période 1990-1993, et le prix du café de 76%. La hausse des volumes produits s'est par ailleurs ajoutée à celle des prix, surtout pour le cacao qui a atteint une production record en 1996. En définitive, les recettes d'exportation provenant des deux principales cultures de rente ont été en moyenne plus élevées de 44% dans la seconde période.

Tableau n° 16 : Prix moyen en \$/kg et recettes d'exportation café cacao 1990-1993, 1994-1997, 1997

	1990-1993 A	1994-1997 B	1997 C	(B-A) / A (%)	(C-A) / A (%)
Prix moyen en \$ / kg					
Cacao	1.04	1.35	1.41	29.8	35.4
Café	0.93	1.64	1.24	75.8	32.4
Recettes d'exportation moyennes (millions \$)					
Cacao	903.7	1299.2	1409.3	43.8	55.9
Café	230.7	332.2	357.8	44.0	55.1

Source : FMI (1998a) et calcul des auteurs

La plupart des matières premières exportées ont également connu des évolutions de cours favorables en 1994 et 1995, comme par exemple l'huile de palme dont le cours bondit de 59% en 1995 (huile de palme de Malaisie, FMI, 1998a), le caoutchouc et le bois. Par ailleurs, la demande mondiale progresse à un rythme plus soutenu, et la détente des taux d'intérêt internationaux contribue à modérer les paiements effectués au titre du service de la dette.

II.2.2. Les mesures d'ajustement financier²⁸

Dans ce contexte relativement favorable, le gouvernement ivoirien met en œuvre plusieurs mesures d'ajustement.

Les augmentations de salaires accordées aux fonctionnaires sont limitées : 7% environ en 1994 puis en 1995, 15% en 1996, et 4% en 1997. Cette désindexation des salaires nominaux des agents de l'Etat contribue à limiter l'inflation. C'est aussi la principale mesure d'ajustement budgétaire. Il est à noter que les augmentations nominales du SMIC horaire prévalant dans la secteur moderne de l'économie sont plus fortes et conduisent à préserver et même à augmenter légèrement son pouvoir d'achat : 25% en 1994, 15% en 1995 et 10% en 1996. Néanmoins le SMIC n'avait pas été augmenté depuis 1982 et avait donc connu une érosion de près de 40% en termes réels.

Le taux d'escompte de la BCEAO, après avoir été relevé de 10.5 à 14.5% en janvier 1994, est ramené ensuite à 12% en juin, à 10% en août, puis continue de baisser par paliers depuis, en ligne avec les taux d'intérêts français et européens, pour atteindre 6.0% fin 1997.

Le gouvernement augmente son effort de fiscalisation des revenus intérieurs. Néanmoins, les taux de TVA sont sensiblement restructurés, avec la suppression des taux "majorés" et des taux "super" réduits. Deux taux d'usage subsistent, le taux "normal" qui a été baissé de 25% à 20% en 1995, et le taux "réduit" de 11% . Le taux de l'impôt sur les bénéfiques est également abaissé, de 50 à 35%. Ces mesures ont entraîné une baisse temporaire de la pression fiscale intérieure. En contrepartie, l'effort de recouvrement a été amélioré et plusieurs exonérations sont supprimées. Ainsi les recettes des taxes indirectes sur les biens et services passent de 4.0 à 3.1% du PIB entre les budgets 1993 et 1994, pour remonter ensuite légèrement (3.8% en 1997). Dans le même temps, les recettes des impôts directs augmentent plus vite que le PIB. Ce rétablissement est particulièrement marqué pour l'impôt sur les bénéfiques, malgré la baisse du taux. La mise en place au sein de la direction des impôts d'une direction des grandes entreprises ainsi que la privatisation d'un certain nombre de grosses entreprises qui ne payaient pas cet impôt ont certainement permis cette augmentation durable du recouvrement. En définitive, entre 1993 et 1997, le taux de prélèvement fiscal intérieur a progressé de plus de 2.5 points de pourcentage.

Tableau n° 17 : Prix producteur moyen (FCFA/Kg), prix réel moyen café cacao 1990-1993, 1994-1997, 1997

	1990-1993	1994-1997	1997
Prix producteur moyen en FCFA / kg			
Cacao	200.0	352.5	455.0
Café	197.5	592.5	520.0
Prix réel moyen au producteur			
Cacao	100.0	118.0	140.3
Café	100.0	200.8	162.4
Prix producteur moyen / prix mondial moyen			
Cacao	69.9	48.6	55.5
Café	76.5	67.1	72.1

Source : FMI (1998a) et calculs des auteurs

²⁸ Les mesures structurelles entreprises depuis 1994 sont décrites et analysées dans la troisième partie.

Cette amélioration du prélèvement intérieur s'ajoute aux excédents de la Caisse de Stabilisation et au rétablissement d'une taxation des exportations. En effet, les prix producteurs du café et du cacao ne sont que modérément relevés entre 1994 et 1996, si bien que la fiscalité implicite sur les deux filières augmente, compte tenu de la forte hausse des cours. Par ailleurs, une taxe à l'exportation est rétablie sous la forme d'un « droit unique de sortie » (DUS) s'appliquant aux volumes exportés de café, de cacao, de bois, et aux noix de cajou, de karité, et de cola. Il est prévu de diminuer ces types de prélèvement. La libéralisation des filières café et cacao, entre 1998 et 2000, doit conduire à supprimer la fonction fiscale de la CSPPA, tandis que les DUS sont progressivement abaissés²⁹. Il est néanmoins admis que ces derniers ne pourront être totalement supprimés à moyen terme, faute de recettes de remplacement, car ils constituent la seule fiscalité significative portant sur les activités agricoles et le monde rural. La mise en place d'une fiscalité foncière en milieu rural n'est encore qu'à l'état d'un projet.

Par ailleurs, un programme de départs volontaires indemnisés permet la diminution des sureffectifs de la fonction publique : le nombre de fonctionnaires baisse de 5% entre 1994 et 1997³⁰. Les deux mesures, restriction des augmentations de salaires et des effectifs, permettent une restructuration des dépenses publiques en faveur de l'investissement, dont la part dans le PIB est doublée entre 1993 et 1997. Un vigoureux programme de dépenses d'investissement est en effet engagé, avec le soutien des bailleurs de fonds. Celui-ci met l'accent sur les infrastructures et l'éducation. Du point de vue financier encore, la part de l'investissement financé par les ressources intérieures augmente sensiblement, ce que reflète l'amélioration du taux d'exécution des projets, qui passe de 36.7% en moyenne pour la période 1991-93 à 65.8% en moyenne pour la période 1994-97.

Dans le même temps, un programme de résorption des arriérés de paiement intérieurs est mis en place, qui, en améliorant la liquidité des entreprises et des banques, contribue à la relance de l'investissement privé. Entre 1994 et 1997, 340 milliards de FCFA sont ainsi remboursés au secteur privé. De la même façon, l'Etat résorbe dès 1994 une grande partie de ses arriérés de paiement extérieurs (353 milliards de FCFA).

A côté de la dévaluation, l'ensemble de ces mesures d'ajustement permet à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un apport de financement extérieur très important en 1994, c'est-à-dire de plus de 1000 milliards de FCFA, sous la forme de prêts nouveaux et de rééchelonnement de dette bilatérale. Par ailleurs, le redémarrage du processus de privatisation augmente transitoirement le niveau de financement domestique disponible, mais aussi, indirectement, le recouvrement de l'impôt sur les bénéfices (voir ci-dessus).

²⁹ Les droits sur le café, tout d'abord élevés (110 FCFA par kg) ne sont plus que symboliques, à raison de 10 FCFA par kg. Le DUS sur le cacao a déjà baissé de 160 à 150 FCFA par kg. Concernant le bois grume et la noix de cola le prélèvement est *ad valorem*.

³⁰ En 1994, un peu plus de 2000 agents affiliés à des établissements publics sont également retirés de la masse salariale, ces établissements devenant des sociétés d'Etat ou des sociétés d'économie mixte dotées de l'autonomie budgétaire.

II.2.3. Des résultats solides

L'inflation est maîtrisée : elle passe de 26% en 1994 à 14% puis 2.7% en 1995 et 1996. Sur les trois années, la croissance des prix intérieurs reste inférieure à 50%, ce qui permet d'atteindre une dépréciation du taux de change réel d'environ 30%.

Dès 1994, la forte réduction des dépenses primaires en termes réels et le niveau très élevé des prélèvements sur les filières d'exportation (5.9% en 1994 contre 0.8% en 1993) débouche sur un rétablissement budgétaire spectaculaire. On peut mettre en rapport ce rétablissement avec celui des années 1985-86 pour noter quelques ressemblances et différences significatives. En effet, en 1985-86 le boom des prix du cacao et du café, combiné avec une parité exceptionnelle du dollar, avait très largement facilité l'amélioration des comptes publics et la mise en œuvre des politiques d'ajustement. Dès 1987, la rechute des cours, suivie de celle du dollar, et enfin la hausse des taux d'intérêt, avait révélé la fragilité structurelle des équilibres financiers atteints.

Mis en perspective, les ajustements de la période 1994-1997 apparaissent plus solides du côté des dépenses. Pour commencer, le poids total des dépenses publiques a diminué et ces dépenses ont été restructurées. Les dépenses courantes se situent à hauteur de 20% du PIB aujourd'hui contre 27% en 1985-87. En effet, en dehors de l'ajustement de la masse salariale, la croissance des autres dépenses courantes a été restreinte, et les allègements de dette négociés durant cette période ont fait baisser de 8% à 5% les paiements d'intérêt. En contrepartie, les dépenses publiques d'investissement sont deux fois plus importantes en 1997 par rapport à la période 1985-1987 (6% du PIB contre 3%).

Toutefois, les prélèvements fiscaux durant les années 85-87 étaient plus importants : 30% contre 23% environ. Le rétablissement du taux de pression fiscale constaté depuis 1994 s'explique pour une bonne partie par la hausse des prélèvements sur les productions de café et de cacao. Ainsi, la part des taxes sur le café et le cacao représente en moyenne 24% des recettes totales entre 1994 et 1997, de même qu'au milieu des années 80. Toutefois, à cette époque ces recettes reposaient sur un niveau très élevé des cours, tandis que la période récente s'est également caractérisée par une augmentation des volumes. Par ailleurs, la part du prélèvement sur les exportations a de nouveau tendance à baisser depuis 1994, étant donné les augmentations de prix aux producteurs et la réduction de la fiscalité de porte (DUS, voir ci-dessus). Cette tendance est compensée par l'augmentation de la pression fiscale intérieure.

La dévaluation du FCFA et les hausses de cours ont également permis une forte amélioration des comptes extérieurs. Alors que l'excédent de la balance commerciale ne cessait de se détériorer depuis 1985-87, il est revenu aux alentours de 13% du PIB, proche du niveau moyen de la période antérieure. Ici, la stabilisation n'apparaît qu'un peu moins fragile : la Côte d'Ivoire demeure une économie cacaoyère, avec 35% des recettes d'exportation reposant sur le cacao brut ou transformé, même si une légère diversification a eu lieu au sein des autres produits exportés - et au détriment de la part du café. Au total, cette diversification des exportations demeure marginale (voir III.1). Comme on l'a dit, les gains de compétitivité ont été préservés après la dévaluation, grâce à la bonne maîtrise des prix (plus une légère appréciation du dollar).

Les retours de capitaux privés et les rééchelonnements de dette obtenus ont permis à la Côte d'Ivoire de reconstituer ses réserves en devises et sa position sur le compte d'opération du trésor français dès 1996, tout en remboursant ses arriérés de paiements extérieurs.

II.2.4. Des résultats durables ?

En 1998, la situation financière de la Côte d'Ivoire apparaît donc considérablement plus solide qu'en 1993. Par rapport aux dernières années d'équilibre financier avant la dévaluation, c'est-à-dire la période 1985-87, il y a eu également un progrès sensible sur le front de la stabilisation, principalement *au niveau des charges récurrentes du budget de l'Etat et de la composition de l'excédent commercial*. Le poids des dépenses courantes a fortement baissé, au profit de dépenses d'investissement plus efficaces. Par ailleurs, les comptes extérieurs dépendent un peu moins que par le passé des cours du café et du cacao et de la parité franc / dollar. En effet, l'excédent commercial atteint repose sur un plus grand nombre de produits, sur des volumes exportés plus élevés, et sur un niveau de compétitivité rétabli. Le pays est donc mieux protégé qu'auparavant d'un retournement de son environnement extérieur. Le gouvernement semble poursuivre ses efforts dans ce sens au niveau des recettes, en diminuant petit à petit la fiscalité sur le commerce extérieur, à mesure que le recouvrement des taxes intérieures s'améliore. Cet effort de recouvrement devrait être complété par la mise en place de nouveaux impôts permettant une extension de l'assiette aux activités informelles, et la taxation des actifs fonciers ruraux, mais aussi urbains, qui ont connu une forte revalorisation dans la période récente, dans le cadre d'une décentralisation accrue de la fiscalité (voir partie IV).

Toutefois, il faut aussi observer que l'amélioration de l'environnement international de la Côte d'Ivoire constatée depuis 1994 ne pourra se poursuivre au même rythme dans les années à venir, et se garder d'un optimisme excessif. Jusqu'en 1999, le cacao et le café avaient été préservés de la chute des cours des matières premières, contrairement aux métaux et minerais et contrairement à d'autres produits agricoles comme le coton. Au début de l'année, le cours du cacao accusait cependant un repli sensible, conduisant à un ajustement du prix au producteur d'environ 20% pour la « petite campagne ». Un retour de l'Indonésie sur les marchés internationaux pourrait exercer une forte pression sur les prix actuels. Plus généralement, les fortes dépréciations des monnaies asiatiques depuis 1997 ont érodé la compétitivité de certains secteurs sensibles, à l'exportation (cas du bois) comme à l'importation (cas de l'huile de palme). La dépréciation actuelle de l'euro par rapport au dollar agit comme un facteur compensateur des chutes de cours. De nombreux analystes considèrent toutefois que cette dépréciation ne devrait pas être durable. Enfin, la détente des taux d'intérêt est maintenant acquise et risque surtout de se retourner négativement, dans l'hypothèse d'une crise financière internationale.

Le Tableau n° 18 présente une estimation du rôle qu'a joué le rebond des cours du cacao et du café dans la réussite de la stabilisation. Le calcul effectué consiste à appliquer les cours moyens de la période 1990-93 à la période 1994-97 ou à l'année 1997, en considérant que les volumes produits n'auraient pas varié (hypothèse d'élasticité nulle à court terme), ni le niveau des importations. Sous ces hypothèses, on reconstitue le niveau des exportations totales et du PIB qui auraient résulté. On voit alors que les hausses de cours ont occasionné un gain annuel de près de 400 millions de dollars. Non seulement le PIB nominal aurait été moins élevé de 4 à 5 %, mais aussi le déficit de la balance courante aurait été plus élevé de 3 points de PIB.

Tableau n° 18 : Estimation contrefactuelle du rôle des cours du cacao et du café dans le rétablissement des soldes budgétaires et extérieurs

	Moyenne 1990-93	Moyenne 1994-97	Moy. 1994-97 aux cours moy. de 1990-93	Année 1997	Année 1997 aux cours moy. de 1990-93
Exportations (millions \$)	2793.0	3763.7	3322.1	4084.7	3628.7
PIB (milliards FCFA)	2949.4	5175.2	4938.0	5983.4	5717.8
Exportations / PIB (%)	26.1	39.1	36.1	39.8	37.0
Fiscalité cacao & café / PIB (%) avec maintien des prix-prod.	0.0	5.1	0.5	4.2	-0.3
Fiscalité cacao & café / PIB (%) avec maintien du DUS	0.0	5.1	3.3	4.2	2.9

Source : calcul des auteurs (méthode : voir texte)

Du côté des recettes fiscales, le maintien des prix aux producteurs et des autres coûts de la filière aurait impliqué une baisse du prélèvement fiscal d'environ 250 milliards de FCFA, soit la quasi totalité du prélèvement opéré... Sous cette hypothèse, le rétablissement budgétaire aurait été à moitié compromis, le déficit global atteignant environ 6% du PIB au lieu de 2% en 1997. Dans l'hypothèse où seul le DUS sur le cacao et le café aurait été maintenu, la perte de recettes aurait été inférieure à 2 points de PIB, c'est-à-dire du montant du prélèvement de stabilisation, le DUS étant un prélèvement sur les volumes. Les autres acteurs de la filière auraient alors dû assumer une perte d'environ 150 milliards FCFA, soit un revenu inférieur de plus de 10% par rapport à la situation historique. Les prix réels au producteur auraient néanmoins augmenté significativement, grâce à la dévaluation.

Un troisième élément considérable de stabilisation est intervenu depuis 1994. Il s'agit de la réduction spectaculaire de la charge de la dette publique intérieure et extérieure. Entre 1994 et 1997, l'Etat ivoirien a pratiquement résorbé l'ensemble de ses arriérés de paiement intérieurs et extérieurs, et obtenu des rééchelonnements et des réductions de dette sans précédent. Ses bonnes performances budgétaires lui ont également permis de se désengager auprès de la Banque Régionale. Mais surtout, la période récente a replacé la Côte d'Ivoire sur une trajectoire d'endettement soutenable, grâce aux accords obtenus avec les clubs de Paris et de Londres en 1998, et dans le cadre de son éligibilité à l'Initiative « PPTE » pour l'année 2002.

Tableau n° 19 : Croissance du PIB, équilibre budgétaire et balance courante 1987 - 1993

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Croissance du PIB	-0.4	1.1	2.9	-1.1	0.0	-0.2	-0.2
Croissance des prix à la consommation	0.4	7.1	1.0	-0.7	1.6	3.8	0.8
<i>en % du PIB :</i>							
Dépenses primaires hors FBCF	21.4	23.5	25.9 ^(a)	21.1	18.8	20.0	19.7
dont salaires	11.2	11.6	11.4	11.6	10.7	10.8	10.7
Paiements d'intérêt	7.2	8.6	9.4	9.8	10.9	7.6	8.8
FBCF publique (BSIE)	5.1	4.7	4.4	3.6	3.4	3.5	3.1
Recettes totales	26.2	25.9	21.8	21.7	20.4	20.6	18.1
Recettes sur importations	10.5	10.2	9.4	8.5	8.1	8.2	7.2
Autres recettes fiscales	11.6	10.3	8.8	9.4	8.8	8.7	7.6
Déficit budgétaire global ^(b)	-7.6	-11.2	-17.8	-12.7	-12.7	-10.4	-13.5

Exportations	30.6	26.0	26.8	27.8	26.3	24.7	24.2
Importations	18.4	16.5	17.6	15.8	15.9	16.4	17.1
Balance commerciale	12.3	9.5	9.1	12.0	10.4	8.3	7.1
Déficit du compte courant	-7.9	-11.5	-9.8	-12.0	-13.0	-12.0	-11.0

(a) : en 1989, le déficit de la CSPPA est porté au budget et atteint 5.1% du PIB.

(b) : y compris paiements d'intérêt

Sources : *BNEDT (1997)*

Tableau n° 20 : Besoin de financement global de l'Etat et solde de la balance courante 1987 - 1993

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
<i>en milliards de FCFA :</i>							
Besoin de financement global de l'Etat ^(a)	229.3	342.1	555.6	374.6	374.9	308.3	398.3
Financement domestique	n.d.	n.d.	190.3	14.1	62.0	55.1	129.8
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0	8.2	3.2	4.0
Transferts des entreprises publiques	n.d.	n.d.	33.1	46.5	22.0	31.2	7.8
Financement extérieur	n.d.	n.d.	367.6	338.1	322.4	289.6	221.1
Tirages sur prêts	n.d.	n.d.	213.0	224.1	185.8	176.9	174.9
Amortissements	n.d.	n.d.	-298.7	-243.6	-255.4	-230.4	-222.9
Rééchelonnements	n.d.	n.d.	186.5	123.0	155.4	96.6	0.0
Arriérés de paiements	n.d.	n.d.	266.8	234.6	236.6	246.5	269.1
Solde de la balance courante ^(a)	238.4	351.0	380.5	352.3	385.7	353.4	322.8
Apports de capitaux publics à long terme ^(b)	-55.3	4.3	-30.4	2.2	69.1	41.9	53.2
Autres postes nets ^(b)	27.6	-40.2	106.3	41.5	-77.9	1.5	-104.5
Variation des réserves	-46.3	-25.3	-36.2	38.4	-14.3	60.0	-13.3
Rééchelonnements	115.3	203.0	189.8	123.0	155.4	96.6	0.0
Arriérés de paiements	141.6	137.4	226.9	234.6	235.8	240.3	284.8

Sources : *BNEDT (1997), FMI (1998b)*

(a) : (+) = déficit

(b) : (-) = apport de capitaux

Tableau n° 21 : Croissance du PIB, équilibre budgétaire et balance courante 1993-1998

	Moy. 1985-87	1993	1994	1995	1996	1997 (Est.)	1998 (Est.)
Croissance du PIB		-0.2	2.1	7.1	6.8	6.0	6.0
Croissance des prix à la consommation		0.8	26.0	14.0	2.7	5.6	3.0
<i>en % du PIB :</i>							
Dépenses primaires hors FBCF	19.9	19.7	14.6	14.0	13.9	13.7	12.7
dont salaires	10.1	10.7	7.7	6.9	7.1	6.8	6.5
Paiements d'intérêt	6.9	8.8	8.2	6.9	5.9	5.1	5.0
FBCF (BSIE)	4.0	3.1	4.6	5.6	5.6	6.2	6.8
Recettes totales	29.7	18.1	20.6	22.8	23.3	22.9	22.9
Recettes sur importations	8.2	7.2	6.6	6.9	7.0	6.8	7.1
Recettes sur exportations	2.6	0.2	3.3	3.6	3.8	2.9	2.7
Autres recettes fiscales	10.3	7.4	6.1	7.6	8.3	8.9	8.8
dont impôts directs	4.7	3.4	3.0	4.1	4.6	5.1	4.9
dont impôts indirects sur biens et services	5.6	4.0	3.1	3.4	3.7	3.8	3.9
Excédents CSPPA	4.3	0.6	2.6	2.7	1.3	1.4	1.4
Déficit budgétaire global ^(b)	-1.1	-13.5	-6.8	-3.7	-2.1	-2.0	-1.5

Exportations	35.0	24.2	37.4	38.4	40.3	39.8	37.9
Importations	19.0	17.1	21.0	24.2	26.6	26.5	24.8
Balance commerciale	16.0	7.1	16.4	14.2	13.7	13.3	13.1
Déficit du compte courant	-4.1	-11.0	-1.0	-6.0	-4.8	-4.5	-4.1

(a) : en 1989, le déficit de la CSPPA est porté au budget et atteint 5.1% du PIB.

(b) : y compris paiements d'intérêt

Source : *BNEDT (1997)***Tableau n° 22 : Besoin de financement global de l'Etat et solde de la balance courante 1993 - 1998**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<i>En milliards de FCFA :</i>						
Besoin de financement global de l'Etat ^(b)	398.3	261.6	214.7	112.7	122.3	100.4
Financement domestique	129.8	-207.2	5.8	-66.6	63.8	17.9
Recettes de privatisation	4.0	9.3	37.0	55.1	145.6	37.6
Transferts des entreprises publiques	7.8	36.1	33.1	29.9	29.6	28.0
Variations des arriérés	-27.1	-118.5	-79.1	-90.7	-51.7	-44.5
Financement extérieur	221.1	468.0	208.9	165.2	61.7	-265.4
Tirages sur prêts	174.9	560.5	364.3	283.4	164.8	347.8
Amortissements	-222.9	-326.3	-385.9	-307.5	-275.4	-351.7
Rééchelonnements	0.0	587.7	223.4	189.4	62.0	0.0
Arriérés de paiements	269.1	-352.6	7.1	2.1	120.9	-120.9
Solde de la balance courante ^(a)	322.8	43.2	298.2	260.2	267.7	267.3
Apports de capitaux à long terme ^(b)	53.2	-223.2	32.7	31.1	132.2	13.2
Autres postes nets ^(b)	-104.5	-97.8	-183.4	-128.1	-181.0	-207.5
Variation des réserves	-13.3	-512.9	-129.3	-28.3	26.0	-13.4
Rééchelonnements	0.0	587.7	223.4	189.4	62.0	0.0
Arriérés de paiements	284.8	-352.6	7.1	2.1	120.9	-120.9

Sources : *BNEDT(1997), FMI (1998b), World Bank (1997, 1998b)*

(a) : (+) = déficit

(b) : (-) = apport de capitaux

II.3. La soutenabilité de la dette extérieure

La Côte d'Ivoire est un des pays du monde les plus endettés. Dès 1985, les ratios dette/PNB et services/exportations dépassent les moyennes atteintes par les pays en développement, et même celles du groupe des pays très pauvres et très endettés (cf. Tableau n° 23). Tandis que le poids de la dette dans le PNB ne cesse de croître, sa structure est fortement modifiée ainsi que les transferts nets de fonds (cf. Tableau n° 24, Graphique n° 6).

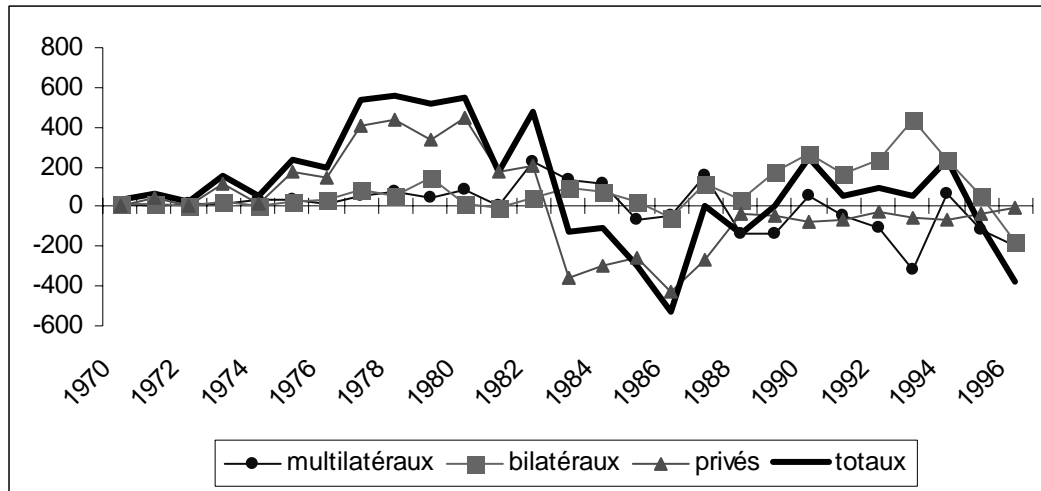
Jusqu'en 1982, la dette ivoirienne est caractéristique d'un pays émergent : prêts majoritairement privés et transferts nets privés fortement positifs. En effet, le processus d'endettement a débuté durant les années 70 par une forte progression de l'endettement de l'Etat et des autres structures publiques vis à vis des banques commerciales. C'est ainsi qu'en 1980 cette dette constitue plus de 70 pour cent de la dette publique de long terme.

La crise internationale de la dette de 1982 conduit à la réduction par quatre des flux privés de financement. Ils seront totalement interrompus en 1987. Les transferts nets privés deviennent négatifs. Cependant, la crise empêche la Côte d'Ivoire d'honorer ses engagements privés (nationaux et internationaux), ces transferts vers l'extérieurs diminuent donc.

Parallèlement, la Côte d'Ivoire accroît son endettement vis à vis de créanciers publics bilatéraux et multilatéraux. Les accords signés avec les Institutions de Bretton Woods lui permettent d'obtenir des prêts multilatéraux importants jusqu'en 1987. Après la rupture du dialogue avec ces institutions, ce sont les bailleurs de fonds bilatéraux (essentiellement la France) qui prennent le relais. En 1990, plus de 70 pour cent de la dette publique et garantie par l'Etat sont contractés auprès de bailleurs publics. La part de la dette privée des années 90 provient d'arriérés de paiement et non plus de nouveaux financements. Ils représentent 15 pour cent de la dette totale en 1990.

Cependant, les relations "chaotiques" avec les prêteurs publics durant les années 80 ne permettent pas à la Côte d'Ivoire de contrebalancer les transferts nets privés par des transferts publics, le total des transferts demeurant négatif. L'Etat ivoirien ne peut honorer l'ensemble du service de sa dette. Du fait du statut de créanciers prioritaires, les bailleurs de fonds multilatéraux se font rembourser le service de leur dette. En 1990, l'encours de la dette bilatérale représente 38 pour cent de la dette publique, mais son service ne constitue que 5 pour cent du service de la dette publique. C'est ainsi que les transferts nets deviennent positifs, du seul fait des bailleurs bilatéraux. La structure de la dette s'apparente dorénavant à celle d'un pays pauvre.

Graphique n° 6 : Transferts nets par créanciers en millions de dollars courants.



Source : World Bank(1998b).

Malgré tout, jusqu'en 1994 la Côte d'Ivoire ne peut bénéficier pleinement des conditions de prêts associées à la catégorie des pays moins avancés et pâtit lourdement du poids de sa dette privée. Alors qu'en 1990 les pays les plus pauvres et les plus endettés, et les pays d'Afrique Subsaharienne ont respectivement 41% et 29% de dette concessionnelle, ce ratio n'atteint que 18% en Côte d'Ivoire. Tout en restant inférieur à ceux des deux catégories de pays (45,7% et 35%), c'est seulement en 1995 que ce ratio dépasse la moyenne des pays en développement (25% contre 21%).

Par ailleurs, les rééchelonnements et refinancements obtenus auprès du club de Paris ne lui permettent pas de sortir de la crise d'endettement (à l'exception des rééchelonnements obtenus de 1983 à 1986). Rappelons que les solutions proposées par ces organismes sont des procédures d'exception, les apports de liquidités au débiteur devant être ponctuels. Ce n'est donc pas le stock de la dette concernée qui est rééchelonné mais simplement les échéances à venir de cette dette pendant une certaine période (appelée période de consolidation). De plus, le Club de Paris n'intervient que si le pays a entrepris un véritable effort d'ajustement. Pour cette raison, les rééchelonnements obtenus à partir de 1987 ne sont plus que ponctuels³¹. Ensuite, la dette bancaire de la Côte d'Ivoire est conséquente. Les accords signés successivement en 1986 avec le Club de Londres et en 1987 avec le Club de Paris n'empêchent pas la Côte d'Ivoire de faire défaut. L'accord de principe signé avec les banques en 1988 n'est pas mis en œuvre, et en 1989, malgré un nouvel accord avec le Club de Paris les arriérés continuent à s'accumuler (Vrouc'h, 1992).

Il faut attendre 1994 pour que la Côte d'Ivoire entre dans la catégorie des pays à bas revenus et bénéficie de renégociations importantes de la dette liées au traitement dit de "Naples" auprès du Club de Paris : une réduction de 66 pour cent de l'encours (et non plus des échéances) est possible à condition que le débiteur soit dorénavant en mesure de faire face à ces échéances.

En 1994, le pays obtient une annulation de 50% des échéanciers consolidés avec les créanciers bilatéraux du Club de Paris, et la France annule 50% du stock de sa dette. Entre

³¹ Elles sont annuelles de 1983 à 1987 pour un montant rééchelonné total de 1380 millions US\$. Ensuite deux accords seront signés, un en 1989 pour 934 millions US\$ et un en 1991 pour 806 millions US\$.

1994 et 1996, l'ensemble des arriérés de paiements vis à vis des créiteurs bilatéraux sont annulés. En 1997, un accord de réduction de la dette bancaire est enfin trouvé. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan Brady. 6,8 milliards de dollars sont restructurés, 2,4 en principal et 4,4 en intérêts (arriérés et pénalités inclus) ; cela représente une réduction de la dette en valeur actualisée nette de 5 milliards, soit une baisse de 40 pour cent de l'encours de la dette publique extérieure (Tableau n° 25). De même, un accord avec le Club de Paris signé en mars 1998 annule 80 pour cent du service de la dette publique, soit 1,4 milliard de créances entre 1998 et 2001. Le ratio dette publique sur PIB passe de 126 à 72% du PIB entre 1997 et 1998.

Ces accords avec le Club de Paris entrent dans le cadre de l'allégement de la dette des pays à faible revenu, l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (cf. encadré, initiative PPTE, HIPC, en anglais). 1998 marque le point de décision de l'initiative. Dans la mesure où la Côte d'Ivoire continue les réformes en cours jusqu'en 2001, et, malgré cela, ne peut atteindre l'objectif du ratio dette/recettes budgétaires de 280% elle pourra bénéficier d'un allégement supplémentaire de sa dette. Les projections effectuées par la Banque Mondiale et le FMI sous l'hypothèse d'un accord avec le Club de Paris d'une réduction de 67% de l'encours de la dette (et non d'une réduction de 1,4 milliards \$US du service comme obtenu) prévoient au point d'achèvement (fin 2000) un ratio dette/recettes budgétaires de 293%³². Afin d'atteindre l'objectif fixé, la valeur actuelle nette (VAN) de la dette devrait être à 7,4 milliards et non 7,8 milliards comme projetée. Il est donc prévu une aide finale de 0,4 milliard (apportée à hauteur de 53% par les multilatéraux et 47% par les bilatéraux). Cela reviendrait à une réduction de la dette publique extérieure entre 2000 et 2001 de 4,4%³³.

Alors que l'initiative PPTE est le premier instrument mis en place par les institutions internationales de réduction de la dette multilatérale, il est clair que dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'essentiel de l'allégement de la dette est effectué par les bailleurs de fonds bilatéraux et privés, avant le point d'achèvement³⁴. C'est ainsi que la dette multilatérale représentera dorénavant en 2001 40% de la dette publique extérieure.

La Côte d'Ivoire a dorénavant obtenu un allégement important de sa dette. Il n'en demeure pas moins qu'elle doit poursuivre les réformes afin de bénéficier de l'Initiative PPTE, ainsi que des derniers accords de Cologne. De l'engagement de la Côte d'Ivoire dans cette voie dépend aussi le renforcement de la confiance des prêteurs internationaux, condition indispensable à un accroissement du taux d'investissement.

³² selon une hypothèse de progression des recettes fiscales de l'ordre de 6% par an.

³³ Ce pourcentage est le plus faible de l'ensemble des pays de l'Initiative HIPC. En moyenne, le pourcentage de réduction de la dette en VAN est de 19% (à titre d'exemple, 57% au Mozambique, 10% au Mali, 14% au Burkina Faso).

³⁴ Au point d'achèvement, la réduction due à l'aide multilatérale est de 2,3% (sur un total de réduction de 4,4 à cette date du point d'achèvement), alors que la VAN de la dette depuis 1997 a été réduite de 42%. Même si on ne dispose pas des accords de réductions de dette signés avant le point d'achèvement, on peut considérer que cela est moins le cas pour les autres pays de l'initiative. Le Mozambique voit sa dette réduite au point d'achèvement de 22% par l'aide multilatérale (pour une réduction de 57%), ou le Burkina Faso de 11% (pour une réduction de 14%).

Encadré n° 3 : Initiative relative à la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)

"L'Initiative constitue une approche globale et intégrée de la réduction de la dette qui requiert la participation de tous les créanciers, tant multilatéraux que bilatéraux et des banques commerciales. les efforts soutenus du pays pour mener à bien l'ajustement macro-économique et les réformes structurelles et sociales sont un élément crucial de l'Initiative qui vise en outre en priorité à assurer un complément de financement pour les programmes sociaux notamment la santé et l'éducation.

Peuvent bénéficier de l'assistance spéciale au titre de l'Initiative les pays qui satisfont aux critères suivants :

- Etre admissible aux concours concessionnels du FMI et de la Banque Mondiale ;
- Etre confrontés à un endettement insupportable après application des mécanismes d'allègement de la dette disponibles, tels que les conditions de Naples (qui permettent au pays de bénéficier d'une réduction à concurrence de 67% de la VAN de la dette admissible)
- Etablir des antécédents en menant à bien des réformes et des bonnes politiques économiques par le biais de programmes bénéficiant de l'appui du FMI et de la Banque.

Les étapes sont :

- Première étape : pour bénéficier d'une assistance le pays doit adopter des programmes d'ajustement et de réformes appuyés par le FMI et la Banque et mener à bien ces programmes pendant trois ans.
- Prise de décision : au terme de l'étape initiale, une analyse de viabilité de la dette du pays est effectuée pour jauger de la situation d'endettement. Si les ratios d'endettement se situent à l'intérieur ou au dessus des fourchettes applicables alors il est réputé admissible à une assistance spéciale. Les fourchettes sont de 200-250% pour le ratio VANdette/exportations et de 20-25% pour le ratio service de la dette /exportations. Pour des pays très ouverts comme la Côte d'Ivoire l'objectif retenu est un ratio VAN de la dette/recettes budgétaires à la fin du processus de 280%.
- Deuxième étape : une fois déclaré admissible le pays doit établir e bons antécédents en menant à bien des programmes soutenus par la banque et le FMI pendant trois ans.
- Fin du processus : c'est à ce stade qu'est fournie l'assistance finale. De la part des créanciers bilatéraux et des créanciers commerciaux une réduction du stock de la dette admissible pouvant aller jusqu'à 80% de la VAN est accordée par le Club de Paris. Les créanciers multilatéraux prendront des mesures supplémentaires afin de réduire la VAN de leurs créances sur le pays, en veillant à une participation large et équitable de tous les créanciers et au maintien du statut de créancier privilégié des institutions multilatérales. "

Extraits de FMI (1997) Initiative relative à la dette des pays très endettés (PPTE), août, 3p.

Tableau n° 23 : Dette extérieure ivoirienne, 1985, 1990, 1995 comparaison avec différents groupes de pays.

	1985		1990		1995	
	Dette/PNB	Serv./Exp.	Dette/PNB	Serv./Exp.	Dette/PNB	Serv./Exp.
Tous les pays en développement	34	21,3	34,8	18,3	39,6	17
Très pauvres très endettés	60	25,7	135,2	21,8	117,7	18,6
Afrique Subsaharienne	52,9	23,7	71,1	18	81,3	14,5
Côte d'Ivoire	153	34,8	187,3	35,4	209,9	23,1

Source : World Bank (1998b).

Tableau n° 24 : Dette extérieure publique ivoirienne, 1970-1990 (millions US\$).

Encours public	1970	1975	1980	1985	1990
Dette bilatérale	129,2	51	245,3	25	1406,1
Dont concessionnelle	113,6	44	213,5	22	556,5
Dette multilatérale	14,2	6	146,1	15	1205,6
Dont concessionnelle	7,7	3	32	3	118,3
Dette bancaire	112,2	44	575	59	179,5
Dette publique totale	255,6	100	966,4	100	5791,2
				0	0
Service dette pub.	1970	1975	1980	1985	1990
Dette bilatérale	12,8	32	23,9	18	83,5
Dont concessionnelle	9,2	23	18,5	14	28,8
Dette multilatérale	0,6	1	11,5	9	49,1
Dont concessionnelle	0	0	1,6	1	2,7
Dette bancaire	26,8	67	94,4	73	737,6
Dette publique totale	40,2	100	129,9	100	870,1
				0	0
Dette totale encours millions US\$	n.d.	1464,5	7462,4	9658,9	17251,0
Dette totale / PNB	n.d.	39	77,6	153	187,3
Dette publique /PNB	19	26	45	92	116
Dette CT /det. Totale	n.d.	28,7	14,2	7,7	20,8
Service / exportations		9,5	38,7	34,8	35,4
Arriérés / dette totale	n.d.	0	0	1	15

Source : World Bank (1998b).

Tableau n° 25 : Dette extérieure ivoirienne, 1996-2001, 2006, 2016.

millions US\$	1996	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2006	2016
	Val nomi.	VAN	VAN	VAN	VAN	VAN	VAN	VAN	VAN
dette publi. Ext.	16169,9	13332,3	13002,8	7895,5	7763,4	7838,0	7492,7	7326	5885,6
Totale									
Multilatérale	4167,8	3082,1	2949,7			3192,3	3010,5		
Club de Paris	5126,8	4227,1	4041,7			2870,4	2707,0		
Club de Londres	6831,0	5974,2	5974,2	1000		1775,3			
autres crédeurs	44,3	48,9	37,2						
dette privée ext. totale	3352,9	2932,3	3295,1	3499,8	3706,4	3919,2		5768,7	10538,1
dette totale extérieure	19522,8	16264,6	16297,9	11395,3	11469,8	11757,2		13094,7	16423,7
Service total		1537,6	1496,3	1735,3	1705,9	1737,3		1841,5	2758,2
Service dette publique		1071,6	951,9	1129,3	1067,0	1065,8		913,5	1106,5
Dette publique/PNB		135	126	72					

Projections avec prise en compte des accords des Clubs de Londres et Paris en 1997 et 1998.

Source : World Bank (1998a)

II.4. Conclusion

Après l'ajustement inachevé de la période 1980-1986, et l'ajustement en échec de la période 1989-93, depuis la dévaluation du franc CFA de 1994, la Côte d'Ivoire est parvenue à rétablir de manière spectaculaire ses comptes budgétaires et extérieurs. Par ailleurs, les rééchelonnements et annulations consentis au lendemain de la dévaluation par la France et les autres bailleurs bilatéraux, puis les résultats des Clubs de Londres en 1997 et de Paris en 1998, dans le cadre de l'initiative PPTE, enfin les perspectives annoncées à la réunion de Cologne du G8 en juin 1999, situent la Côte d'Ivoire sur une trajectoire soutenable d'endettement extérieur. Par rapport aux ajustements antérieurs, de nombreux progrès ont été obtenus. Les dépenses publiques ont été restructurées, au détriment du poids excessif des dépenses courantes, et en faveur de l'investissement. La contribution des recettes fiscales intérieures a augmenté. L'excédent commercial repose sur un plus grand nombre de produits, et sur un niveau élevé des volumes de cacao récoltés.

Toutefois, on ne peut pas considérer que la Côte d'Ivoire sera définitivement sortie d'affaire en l'an 2000, comme le laissent à croire certains documents publiés par les autorités (République de Côte d'Ivoire, Premier Ministre, 1999). En effet, les finances publiques et les comptes extérieurs demeurent largement dépendants du cours du cacao et de la parité du dollar par rapport à l'euro. L'ajustement de 1984-86 avait été considéré trop vite comme une réussite, et le retournement de ces deux variables fondamentales avait précipité le pays dans une crise économique, sociale et politique de longue durée. Aussi, même si depuis 1994 la vulnérabilité de l'économie a diminué, de nombreux efforts sont encore nécessaires pour consolider les résultats acquis. Ces efforts devront particulièrement se porter sur l'augmentation du prélèvement fiscal intérieur et sur la rationalisation du fonctionnement de l'administration.

III. Les réformes structurelles

III.1. Les politiques et performances commerciales

III.1.1. Les politiques de libéralisation commerciale

Depuis le début de l'ajustement structurel en 1980, le processus de libéralisation du commerce extérieur a connu plusieurs phases : une avancée sensible entre 1984 et 1986, puis un recul entre 1987 et 1989, une relance progressive et sélective entre 1990 et 1993, et une accélération à partir de la fin 1993 et depuis 1994. Une autre réforme est en préparation pour les années 1998-1999, dans le contexte de la réforme douanière de l'UEMOA.

Entre 1984 et 1986, la Côte d'Ivoire abolit un grand nombre de restrictions quantitatives à l'importation, uniformise ses taux de protection effectifs autour de 40% et introduit un système de subvention des exportations non-traditionnelles. Au niveau des exportations, pendant toute la période allant de 1980 à 1987, le prélèvement implicite de l'Etat à travers la Caisse de Stabilisation est positif. Il atteint des niveaux considérables en 1984 et 1985, de l'ordre de 8.8% du PIB (4.7% en 1986).

En 1987, les réformes sur le commerce extérieur de 1985 sont remises en cause. Les autorités affrontent en effet une crise économique de grande ampleur mais se placent dans une position d'attente d'une remontée des cours et de refus de l'ajustement, avec le soutien implicite de la France (Azam, 1994). Les taux de taxes sur les importations sont augmentés d'un tiers à la moitié selon les produits, et en 1988 les restrictions quantitatives sont rétablies sur de nombreux produits. En 1989, le taux minimum d'entrée est porté de 5% à 10% et une nouvelle taxe de 2%, dite taxe « statistique » est introduite (Contamin, 1999). Avant la décision de baisser les prix payés aux producteurs de café et de cacao, la Caisse de Stabilisation est cette fois en déficit. Une étude de 1994 menée par la DCGTx (Direction Centrale des Grands Travaux), sur la base de 350 positions douanières, montre que le taux moyen apparent des taxes sur les importations, y compris la TVA, atteint environ 37% en 1990, c'est-à-dire le même niveau qu'en 1983.

La période 1990-1993 voit la reprise du processus de libéralisation du commerce, dans le cadre du PASCO consacré à la compétitivité et financé par la Banque Mondiale. Les diminutions de droits de porte sont progressives et sélectives (Contamin, 1999) : homogénéisation et baisse de tarifs à partir de 1990, démantèlement progressif des barrières non tarifaires à partir de 1992, élimination des licences et de la plupart des taxes à l'exportation en 1991. En octobre 1993, une baisse substantielle des droits de douane est mise en œuvre. A la fin de l'année 1993, 34 produits sont encore soumis à des barrières non tarifaires.

Le processus de libéralisation se poursuit à un rythme plus élevé entre 1994 et 1997, à la faveur de la dévaluation du FCFA qui permet aux autorités fiscales d'envisager plus sereinement un désarmement douanier supplémentaire. Concernant les importations, seuls deux produits restent soumis à des barrières non tarifaires à la fin de 1997, à l'exception des produits relevant des domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement : le pétrole raffiné dont la distribution reste le monopole de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), et les articles en coton, en accord avec l'Organisation Mondiale du Commerce. Selon Contamin (1996), le taux moyen apparent des droits et taxes (y compris TVA) atteint 29% en 1995 contre 37% 1990. Cependant, les exonérations seraient massives, bénéficiant encore à 49%

des importations. En se restreignant aux importations non exonérées, le taux moyen apparent atteindrait 58%. A ces exonérations s'ajoutent différents types de fraude : non-paiement, fraude documentaire et entrées non-enregistrées. Il n'existe évidemment aucune étude systématique sur ces différents types de fraude. Par ailleurs, dans l'enquête réalisée auprès des entreprises par le *World Economic Forum* en 1997, les barrières cachées à l'importation sont considérées par plus d'un tiers des répondants comme un problème important (*World Economic Forum*, 1998).

Malgré ces évolutions, la Côte d'Ivoire était encore classée, en 1996, dans la section « *Exchange Arrangements and Exchange Restrictions* » du rapport annuel du FMI, comme l'un des pays africains les moins ouverts au commerce, au 20^{ème} rang sur 23 pays considérés.

III.1.2. Les politiques concernant les exportations

En ce qui concerne les exportations, toujours dans l'enquête réalisée par le *World Economic Forum* en 1997, les entreprises répondantes étaient presque unanimes pour considérer que la position du pays sur les marchés extérieurs était devenue une priorité nationale, dans les mêmes proportions que les entreprises tunisiennes et mauritienne. Après la dévaluation du franc CFA, les entrepreneurs sont également nombreux à considérer que le niveau du taux de change réel reflète désormais les fondamentaux de l'économie. Ils sont en revanche beaucoup plus sceptiques concernant l'effet de la politique de change (et donc l'ancrage au franc français et à l'euro) sur l'expansion des exportations ivoiriennes (*World Economic Forum*, 1998).

Les années 1994 à 1997 voient la réapparition d'excédents significatifs de la Caisse de Stabilisation (Caistab), surtout les deux premières années (plus de 2.5% du PIB) pendant lesquelles les augmentations de prix aux producteurs sont très modérées. Les hausses consenties en 1996 et 1997 ramènent la fiscalité implicite à des niveaux moins excessifs. Toutefois le prélèvement sur les producteurs de cacao reste le plus élevé du monde parmi les principaux pays exportateurs (Schreiber et Varangis, 1995). Mc Intire et Varangis (1998) calculent que sur la période 1993-1997, en l'absence de stabilisation³⁵, le revenu des producteurs aurait été plus élevé de 28.8%. La libéralisation de la commercialisation est prévue pour la campagne 1998/99 pour le café et 1999/2000 pour le cacao.

Par ailleurs, une taxe à l'exportation est rétablie sous la forme d'un « droit unique de sortie » (DUS) s'appliquant aux volumes exportés de café, de cacao, de bois, et aux noix de cajou, de karité, et de cola. Les droits sur le café, tout d'abord élevés (110 FCFA par kg) ne sont plus que symboliques, à raison de 10 FCFA par kg en 1997. Le DUS sur le cacao a déjà baissé de 160 à 150 FCFA par kg, mais il reste très important, équivalant à 18.3% du prix mondial et 33% du prix versé au producteur en 1997.

Si l'on ajoute au DUS le prélèvement implicite pour motifs de stabilisation, le prélèvement total de l'Etat atteint 26% du prix producteur pour la campagne 1997/98 (Mc Intire et Varangis, 1998). Dans la perspective de la disparition de la fonction fiscale implicite de la Caistab, la disparition du Droit Unique de Sortie est difficile à envisager faute d'une fiscalité agricole de remplacement comme une taxe foncière. La disparition du prélèvement de stabilisation et la baisse des coûts de commercialisation devraient néanmoins augmenter la

³⁵ Et en supposant que le producteur aurait alors reçu la part du prix fob prévalant au Nigeria moins la part le prélèvement fiscal explicite (DUS).

part du prix fob reçue par le producteur de 10 à 20 points, c'est-à-dire une augmentation de prix entre 18 et 36%. Cette meilleure rémunération pourrait entraîner une nouvelle hausse de production à moyen terme, dont il conviendrait d'apprécier l'impact sur le prix mondial, la Côte d'Ivoire représentant déjà plus de 40% du marché du cacao³⁶.

Tableau n° 26 : Coûts d'exportation du cacao 1997/98

	CFAF/kg	%
Producteur	455	54.7
Commercialisation intérieure	115	13.8
Opérations de la CAISTAB	49	5.8
Droit Unique de Sortie	150	18.0
Prélèvement de stabilisation	64	7.7
Prix fob	832	100.0
Prix caf	904	108.7

Source : McIntire et Varangis (1998)

III.1.3. L'intégration régionale entre la Côte d'Ivoire et ses voisins

La réforme de la structure tarifaire programmée pour les années 1998-1999 s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC), décidée au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et devant s'achever le 1^{er} janvier 2000. Celle-ci prévoit l'existence de quatre taux : 0, 5, 10 et un taux maximum de 20%. Dans cette perspective, le taux maximum a été abaissé de 35 à 25% dès 1998. Le taux de 5% devrait être appliqué à tous les produits encore non taxés, et la taxe « statistique » doit être abaissée à 1%. Le taux zéro s'appliquera à tous les produits originaires de la zone ; depuis 1996, l'abattement de taux est déjà de 60% pour les produits agréés³⁷, il est passé à 80% le 1^{er} janvier 1999. Une étude de l'Université Laval à partir d'un modèle d'équilibre général calculable multilatéral conclut à un impact assez faible de la mise en place du TEC sur le niveau du PIB ivoirien, le gain d'efficacité de long terme ne dépassant pas 0.2%³⁸. Cette même étude prévoit une hausse modérée des recettes douanières, de l'ordre de 30 milliards de FCFA. Les simulations considérées par le Fonds Monétaire International prévoient elles une baisse inférieure à 20 milliards de FCFA, à condition que le taux de 5% soit effectivement généralisé.

Autrement dit, l'impact global de la réforme de l'UEMOA devrait être assez restreint dans le cas de la Côte d'Ivoire, tant au niveau du PIB que des recettes fiscales. Cette prévision est confortée par les analyses de la division du commerce international de la Banque Mondiale (Yeats, 1998). En effet, le commerce régional ne représente encore qu'une faible part des échanges et du PIB ivoiriens. Ainsi les exportations vers l'UEMOA pèsent entre 10 et 15% des exportations selon les années (tableau n°23), soit entre 4 et 6% du PIB ivoirien. Ces

³⁶ Dans une étude récente consacrée à la croissance des pays d'Afrique sub-saharienne, Dani Rodrik (1998) met en exergue le poids que fait peser sur la croissance des niveaux excessifs de taxation des exportations. Au niveau actuel, la taxation implicite et explicite des exportations diminuerait la croissance du PIB de la Côte d'Ivoire de 0.5 à 0.75%. Toutefois, sur la période 1965-90, le différentiel de croissance du PIB par habitant entre la Côte d'Ivoire et la moyenne africaine, égal à -1.35% par an, ne s'expliquerait qu'à hauteur de 0.05% par la taxation des exportations.

³⁷ Cependant, peu de produits sont encore agréés selon la règle d'origine.

³⁸ A titre de comparaison, la même étude prévoit des gains de PIB de 1.1% pour le Burkina-Faso et de 1.2% pour le Sénégal.

exportations sont en majorité des exportations industrielles (Tableau n° 28). Les entreprises d'exportation régionale ont été relativement avantagées par la croissance rapide de la zone UEMOA et par l'effet de protection par le change résultant de la dévaluation du franc CFA. Toutefois, la diversification géographique des exportations reste un phénomène marginal. Ainsi la part des exportations ivoiriennes en direction de l'Afrique dans son ensemble, de la CEDEAO ou de l'UEMOA ne présente aucune tendance claire. En revanche, lorsqu'on se restreint aux exportations industrielles, les données de la FNICI montrent un accroissement de la part des exportations vers la zone UEMOA dans le chiffre d'affaire de 17.8 à 21.7% entre 1993/94 et 1996/97.

Tableau n° 27 : L'absence de diversification géographique des exportations

	1992	1993	1994	1995	1996
Afrique	32.4	26.6	26.2	22.7	28.9
UEMOA	14.3	11.6	11.0	10.6	11.4
CEDEAO	26.5	21.4	21.1	18.4	19.1
Europe	56.0	60.6	62.4	n.d.	n.d.
Autres	11.6	12.8	11.4	n.d.	n.d.
Monde	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Direction générale des douanes

Tableau n° 28 : Evolution des exportations des grandes entreprises ivoiriennes

	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97
Export/Chiffre d'affaires	40.5	40.9	40.8	41.0
Nombre d'exportateurs	122	129	139	140
Export.UEMOA/Export	17.8	19.9	20.9	21.7

Source : Le Floch Louboutin, Bertheliet, Savoye, Direction du Trésor du Ministère de l'Economie et des Finances français, mars 1998 ; calculs effectués à l'Agence Française de Développement (AFD) à partir du fichier de la Fédération Nationale des Industries de Côte d'Ivoire (FNICI)

Tableau n° 29: Chiffre d'affaire, effectif et salaire d'entreprises exportatrices et non exportatrices

Tx de croiss. Annuel moyen 1993/94-1996/97	Non exportateurs	Exportateurs extra régionaux	Exportateurs Mixtes	Exportateurs Régionaux	Ensemble
CA déflaté par IPC	11.2	6.3	7.6	9.7	8.6
Export. Déflatées par IPC	-	7.4	9.9	9.7	8.8
Effectif moyen par entreprise	6.3	2.1	2.6	8.0	4.6
Salaire moyen annuel	1.9	3.4	1.3	2.7	1.9
<i>Effectif moyen en juin 1994</i>	<i>145</i>	<i>406</i>	<i>310</i>	<i>126</i>	<i>217</i>
<i>Nombre d'entreprises</i>	<i>96</i>	<i>51</i>	<i>38</i>	<i>31</i>	<i>235(a)</i>

Source : Le Floch Louboutin, Bertheliet, Savoye, Direction du Trésor du Ministère de l'Economie et des Finances français, mars 1998 ; calculs effectués à l'Agence Française de Développement (AFD) à partir du fichier de la Fédération Nationale des Industries de Côte d'Ivoire (FNICI)

Définitions :

- Non-exportateurs : exportations nulles entre 1993 et 1996
- Exportateurs extra-régionaux : export. non-nulles et export. régionales < 10% des exportations en 1996
- Exportateurs mixtes : export. non-nulles et export. régionales entre 10% et 90% des exportations en 1996
- Exportateurs régionaux : export. non-nulles et export. régionales > 90% des exportations en 1996

(a) : Le nombre total d'entreprises inclut également 19 entreprises devenues exportatrices pendant la période

Dans l'autre sens, les importations officielles en provenance de l'UEMOA ne représentent jamais plus de 2%, quelle que soit l'année considérée sur la période 1992-96, du total des importations ivoiriennes. Par ailleurs, ces importations représentent moins de 2% du total des exportations officielles de la zone monétaire. Le constat est le même pour le Mali, qui est pourtant le second pays de l'UEMOA dans les importations ivoiriennes, après le Sénégal³⁹. L'effet d'entraînement de la croissance ivoirienne sur les exportations des pays voisins est donc particulièrement limité par les ordres de grandeurs des statistiques officielles⁴⁰. Il reste que les exportations des pays frontaliers comme le Mali et le Burkina-Faso sont connues pour être sous-estimées. Il s'agit notamment de bétail et de légumes qui passent facilement les frontières et, étant légalement exempts de taxes, sont plus rarement enregistrés encore que les produits manufacturés. A titre de comparaison, les importations du Nigeria en provenance de ses voisins de la zone franc (Bénin, Cameroun et Niger) représenteraient, selon certains auteurs, près du tiers des exportations du groupe (Egg et Herrera, 1998). L'économie du Nigeria est toutefois quatre fois plus grosse que celle de la Côte d'Ivoire en termes de PIB. Un effet d'entraînement commercial de 10% apparaît dès lors comme une borne maximale pour des pays comme le Mali ou le Burkina-Faso, c'est-à-dire portant sur 2 à 3% du PIB de ces pays. C'est aussi l'estimation donnée par la *Direction of Trade* du FMI concernant la part du commerce intra-UEMOA dans les exportations totales des pays de la zone (Yeats, 1998). Cependant, l'effet de la croissance ivoirienne sur les pays voisins ne transite pas seulement par le commerce mais aussi par les remises de fonds des travailleurs immigrés burkinabés et maliens résidant en Côte d'Ivoire⁴¹.

Tableau n° 30 : Orientation géographique des importations et ordre de grandeur de l'effet d'entraînement de la Côte d'Ivoire sur ses voisins

	%	1992	1993	1994	1995	1996
Afrique		23.7	24.9	21.5	17.8	23.3
UEMOA		1.5	1.6	0.9	0.8	1.1
CEDEAO		21.6	22.1	17.6	14.7	21.2
Europe		57.3	53.9	55.9	n.d.	n.d.
Autres		18.9	21.3	22.6	n.d.	n.d.
Monde		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effet d'entraînement UEMOA (*)		n.d.	1.6	0.8	0.9	1.1
Effet d'entraînement Mali (*)		2.7	2.6	0.8	0.8	1.1

Source : Direction générale des douanes et calculs des auteurs

(*) : Importations officielles de la Côte d'Ivoire en provenance de la zone / Exportations officielles totales de la même zone

³⁹ Cela n'empêche pas l'existence d'autres externalités positives liées au développement de la Côte d'Ivoire. Ainsi le développement des exportations d'électricité ivoiriennes va permettre l'électrification du Mali et du Ghana.

⁴⁰ L'effet d'entraînement sur le PIB de la zone est *a fortiori* encore plus faible, puisqu'il faut pondérer l'effet d'entraînement sur les exportations par le poids de ces exportations dans le PIB, inférieur à un tiers pour tous les pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire.

⁴¹ Dans les balances des paiements du Mali et du Burkina-Faso, l'ensemble des remises de fonds représente environ entre un quart et un tiers des exportations. Celles-ci comprennent toutefois beaucoup de remises de fonds provenant de France.

III.1.4. La compétitivité et les performances commerciales

La dévaluation du franc CFA de janvier 1994 a rendu aux entreprises ivoiriennes une marge de compétitivité considérable, tant sur le marché intérieur ou régional de l'UEMOA pour la substitution d'importations, que sur les marchés extérieurs à la zone Franc.

La maîtrise de l'inflation a en effet abouti à une dépréciation très forte du taux de change réel, de près de 30% par rapport à son niveau de 1993. Selon la plupart des estimations, cette dépréciation corrige l'essentiel de la surévaluation de la monnaie (cf. notamment Sekkat et Varoudakis, 1998 et Richaud et Varoudakis, 1999).

Au niveau des coûts salariaux et des autres facteurs fournis localement comme l'eau et l'électricité, les hausses ont été modérées. Sur l'ensemble de la période, le prix de l'électricité a diminué (+19% en 1994, -70% en 1996). Le prix de l'eau n'a augmenté que de 23%, avec la privatisation de la société de distribution. Le prix du carburant n'a augmenté que de 15%. Les tarifs des télécommunication n'ont connu aucune augmentation.

Tableau n° 31 : Evolution du TCER et des coûts du travail

	1993	1994	1995	1996	1997
TCER (Pondérations 1990)	100.0	61.4	70.9	71.2	70.8
Surévaluation du taux de change (a)	0.257	0.094	0.061	-0.015	n.d.
SMIC Réel	100.0	94.7	101.1	106.0	n.d.
Salaire moyen réel ^(*)	100.0	n.d.	81.7	87.8	84.9

Source : BNEDT(1997) et FMI (1998b) et Sekkat et Varoudakis (1998)

(*) : données de la FNICI ; juin 1993 et juin 1997

(a) : indice issu d'un modèle économétrique ; Sekkat et Varoudakis (1998)

En termes réels, les salaires privés ont été moins frappés que les salaires publics. D'une part, le pouvoir d'achat du SMIC augmente de 6% entre 1993 et 1996. D'autre part, selon l'échantillon de la Fédération Nationale des Industries de Côte d'Ivoire⁴², le salaire moyen réel par employé n'a diminué que de 15% entre les exercices fiscaux 1993/94 et 1996/97. Des indices de prix de production fiables n'étant pas disponibles, il est impossible de calculer les variations concomitantes de la productivité du travail, et donc l'évolution des coûts unitaires.

Cependant, en dépit de ces évolutions favorables, les niveaux des coûts sont encore élevés (voir aussi III.3). En 1997, la Côte d'Ivoire est classée au onzième rang sur 23 pays selon l'indice général de compétitivité *du World Economic Forum*, loin derrière Maurice, la Tunisie, le Botswana, la Namibie, le Maroc, l'Egypte et l'Afrique du Sud.

⁴² L'échantillon constant de la Fédération Nationale des Industries de Côte d'Ivoire (FNICI) comprend 235 entreprises qui représentent à elles seules plus de 90% de la valeur ajoutée des entreprises enregistrées par la Banque de Données Financières, plus de 10% du PIB ivoirien et environ les deux tiers de la valeur ajoutée industrielle (Le Floch Louboutin, Berthelie, Savoye, 1998).

Le gain de compétitivité obtenu semble avoir contribué à la relance des exportations et à la reconquête du marché intérieur. Il est néanmoins difficile d'évaluer exactement son impact, dans la mesure où un partage fiable entre le volume et les prix des flux d'échange n'est pas disponible. Tout au plus peut-on se fonder sur les recettes exprimées en dollars. Celles-ci sont évidemment influencées par des variations de prix exogènes, en ce qui concerne les exportations de matières premières et de biens non différenciés, et par la composition des échanges par monnaie (taux de change effectif nominal). Enfin, les volumes exportés de cultures pérennes ne peuvent qu'être indirectement rapportés aux gains de compétitivité. C'est particulièrement le cas du cacao, pour lequel d'une part les prix aux producteurs sont encore administrés, mais aussi parce qu'une bonne partie de l'augmentation de production s'explique par des plantations d'arbres effectuées avant la dévaluation (voir I.2.3). De même, la valeur des exportations de café, de bois, de caoutchouc, d'huile de palme, de bananes et d'ananas est extrêmement dépendante des cours mondiaux de ces produits⁴³, mais aussi des investissements consentis dans les années antérieures. Il n'en reste pas moins que la rentabilité de toutes les filières traditionnelles d'exportation, qui constituent encore près de 80% des recettes d'exportation, s'est considérablement améliorée depuis 1994, et en conséquence la rémunération des producteurs.

Le Tableau n° 32 montre ainsi que les filières traditionnelles d'exportation, intensives en terre ou en ressources naturelles, ont réagi de manière très diverse et très erratique entre 1993 et 1997. En dehors du cacao et du café, les productions de caoutchouc naturel, de banane, d'ananas et de ciment ont fortement augmenté, alors que les exportations d'huile de palme, de thon en conserve ou de coton ont stagné ou régressé. De manière générale, la plupart des filières ont néanmoins atteint en 1997 un niveau de production supérieur à celui de 1993. Au total, le volume des 13 principales exportations de 1993 était supérieur de plus de 20% en 1997 par rapport à l'année 1993. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a commencé à exporter du pétrole brut en 1995, avec une montée en puissance de la production en 1996 et 1997. En l'absence de découverte de nouveaux gisements, cette production devrait néanmoins se stabiliser au niveau atteint en 1998⁴⁴.

Le cacao représente une part importante de l'augmentation des volumes. Si la production de cacao était restée fixée à son niveau de 1993, cette dernière aurait été inférieure de moitié.

⁴³ Mais parfois de manière complexe car les productions peuvent avoir été vendues à terme.

⁴⁴ Elle exporte par ailleurs des produits du raffinage depuis plusieurs années. Cette filière dégage néanmoins peu de valeur ajoutée, le pétrole brut demandé par les installations étant importé. Des gisements de gaz ont été découverts qui sont utilisés sur le marché intérieur pour la production de butane domestique, et pour la production d'électricité. La Côte d'Ivoire devient aussi exportatrice d'électricité, vers le Ghana et le Mali.

Tableau n° 32 : Croissance du volume des 16 principales exportations et calcul variantiel du poids du cacao

	1993	1994	1995	1996	1997
1. Fèves de cacao	100	89.4	93.7	133.3	125.3
2. Produits pétroliers	100	93.5	95.1	131.8	108.3
3. Fèves de café	100	74.8	79.5	81.6	142.8
4. Bois scié	100	124.7	117.6	97.3	111.9
5. Thon en conserve	100	87.2	114.4	60.3	n.d.
6. Cacao transformé	100	79.4	113.8	103.2	131.2
7. Coton fibre	100	104.1	90.8	75.7	96.1
7. Huile de palme et de palmiste	100	77.5	64.5	53.2	n.d.
8. Caoutchouc naturel	100	105.7	111.2	135.4	153.0
9. Pétrole brut	n.d.	n.d.	100	264.7	258.4
10. Bananes	100	88.7	100.6	110.6	111.4
11. Café transformé	100	132.7	146.0	154.8	195.3
12. Ananas	100	113.9	107.9	135.3	138.6
14. Textile	100	91.9	78.5	95.7	114.1
15. Ciment	100	150.3	155.5	172.0	169.5
16. Bois grume	100	123.7	106.3	113.8	113.8
Total (a)	100	96.4	99.7	119.2	123.0
		-3.6	3.4	19.6	3.2
Total (b)	100	96.4	100.1	119.5	125.5
		-3.6	3.9	19.4	5.0
A volumes constants de cacao :					
Total (a)	100	101.7	100.9	106.8	111.6
		1.7	-0.7	5.8	4.4

Source : Calcul des auteurs à partir des données de la Direction Générale des Douanes de Côte d'Ivoire et du FMI (RED)

(a) : Indice base 1993 excluant le thon en conserve, l'huile de palme et le pétrole brut

(b) : Indice chaîne excluant le thon en conserve, l'huile de palme et le pétrole brut

Combinée avec cette expansion des volumes exportés, l'amélioration des termes de l'échange d'un certain nombre de produits (cacao, café, coton, huile de palme, caoutchouc) a permis une forte augmentation des recettes en dollars. En 1997, les recettes en dollars provenant du cacao et du café non transformés étaient supérieures de 68.5% à celles de 1993, et celles des 14 autres exportations majeures plus élevées de 29.3%. Parallèlement, les recettes provenant des exportations « non traditionnelles », n'appartenant pas à la liste des 16 exportations principales de 1993, auraient progressé de 123.3%, selon les statistiques des Douanes ivoiriennes.

Ces statistiques font donc état d'une diversification des exportations. Sur la période 1994-1995, elles apparaissent néanmoins en contradiction avec les données COMTRADE de la CNUCED, fondées sur les déclarations des principaux partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire. En effet, selon cette source, les poids des 10 ou 20 premiers produits d'exportations apparaissent relativement stables, tandis qu'ils décroissent continûment selon la source nationale. L'indice de Herfindahl de concentration, calculé à partir de la nomenclature de produits à 5 chiffres de la base ITC (1997) augmente même entre 1993 et 1995. Elles sont également en contradiction avec l'indice de diversification élaboré à partir des statistiques d'importations des pays de l'OCDE (Tableau n° 35).

Tableau n° 33 : Croissance des exportations en dollars US selon deux sources

	1993	1994	1995	1996	1997
<i>COMTRADE (US\$)</i>					
Exportations totales	100	114.6	142.1	n.d.	n.d.
Cacao fèves et café vert	100	123.7	156.1	n.d.	n.d.
8 autres premiers produits	100	108.3	133.4	n.d.	n.d.
Autres produits	100	108.2	130.2	n.d.	n.d.
<i>Direction des Douanes (US\$)</i>					
Exportations totales	100	107.4	141.0	160.0	155.5
Cacao fèves et café vert	100	106.6	147.4	173.1	168.5
Autres exportations majeures(*)	100	102.7	130.1	141.3	129.3
Autres	100	128.0	165.3	197.3	223.3

Sources : COMTRADE (UNCTAD) ; Direction Générale des Douanes de Côte d'Ivoire ; calculs des auteurs
 (*) 16 exportations du Tableau n° 32 sauf cacao fèves et café vert

Tableau n° 34 : 16 principaux produits d'exportation en 1997

	% 1993	% 1997
1. Fèves de cacao	29.6	30.9
2. Produits pétroliers (*)	14.6	10.7
3. Fèves de café	6.1	7.7
4. Bois scié	8.9	6.3
5. Thon en conserve	2.5	5.2
6. Cacao transformé	5.8	5.0
7. Coton fibre	4.7	3.2
7. Huile de palme et de palmiste	3.1	1.1
8. Caoutchouc naturel	2.1	2.6
9. Pétrole brut	0.0	2.3
10. Bananes	2.4	1.7
11. Café transformé	1.6	1.4
12. Ananas	1.5	1.2
14. Textile	1.3	0.9
15. Ciment	1.1	0.8
16. Bois grume	1.7	0.4
Total	87.0	81.3

Source : Direction Générale des Douanes de Côte d'Ivoire ; exportations *job*

(*) : produits du raffinage. La matière première de ces exportations est importée, le pétrole brut extrait en Côte d'Ivoire n'étant pas de qualité adéquate. La valeur ajoutée dégagée par cette filière est donc plus faible que ne le laisse penser la place du produit dans les exportations.

Tableau n° 35 : Une diversification sectorielle peu visible

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Indice d'Herfindahl (%) (a)	13.99	14.81	13.35	15.14	15.00	n.d.	n.d.
Part en % des 20 premiers produits (a)	92.5	93.0	93.9	93.3	92.7	n.d.	n.d.
Part en % des 10 premiers produits (a)	79.5	77.7	79.4	80.6	81.2	n.d.	n.d.
Part en % des 16 premiers produits (b)	87.7	86.9	87.0	84.5	84.7	83.9	81.3
Indice d'Herfindahl OCDE (%) (c)	22.41	23.11	22.69	23.81	22.33	26.21	20.36

Source : Calculs des auteurs sur (a) données ITC 5 digits (CNUCED/OMC) et sur (b) données de la Direction Générale des Douanes de Côte d'Ivoire ; (c) : indice calculé par Berthélemy & Söderling (1999) à partir des partenaires commerciaux OCDE

Il est donc assez difficile de conclure sans ambiguïté à une diversification sectorielle des exportations. En tout état de cause, même dans les données nationales, le cacao conserve son poids très élevé, soit environ 35% du total.

Il est également difficile de mettre en évidence une substitution d'importations sur le marché intérieur ivoirien. Un indice indirect pourrait être la baisse de 4 point, entre 1993 et 1997, du poids des biens de consommation dans l'ensemble des importations, au profit des biens intermédiaires et des biens d'équipement. Tandis que la consommation privée aurait progressé de 11% en termes réels entre 1993 et 1996, les importations de biens de consommation n'auront évolué que de 9% en dollars. Toutefois, il est possible que les importateurs aient consenti à des baisses de prix en réduisant leur marge après la dévaluation, si bien qu'il est difficile de juger si la part des biens de consommation importés a significativement baissé dans la consommation. L'accroissement du poids des biens d'équipement renvoie par ailleurs à la reprise de l'investissement, plus forte que celle de la consommation.

Tableau n° 36 : Croissance et structure des importations

%	1993	1994	1995	1996	1997
<i>Importations totales (US\$)</i>	100	94.5	146.2	139.7	136.0
<i>PIB (volume)</i>	100	102.1	109.4	116.8	123.8
Structure (%)					
Biens de consommation	25.3	19.8	19.5	19.8	21.1
Biens intermédiaires	50.1	50.2	46.6	54.0	52.5
Biens d'équipement	19.6	24.3	28.0	22.7	25.6
Biens n.d.a. et non-classés	4.9	5.7	5.9	3.5	0.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Sources : Institut National de Statistique ; calcul des auteurs

De la même façon, le niveau des importations de riz n'a pas été modifié par la dévaluation : aux environs de 380 000 tonnes en 1993, elles atteignaient 420 000 tonnes en 1997. Il est encore trop tôt pour savoir si le taux de croissance de ces importations a été significativement ralenti.

III.1.5. Conclusion

Depuis le début des années 1980, la Côte d'Ivoire s'est engagée graduellement dans l'ouverture de son économie. Ce processus n'a connu un retour en arrière significatif qu'entre 1987 et 1989, période qui témoigne du manque d'adhésion des autorités à un ajustement structurel imposé de l'extérieur. La dévaluation du franc CFA a inauguré une nouvelle phase de libéralisation, même s'il n'est toujours pas certain qu'elle soit pleinement assumée. La libéralisation des importations a été approfondie, avec la suppression des restrictions non tarifaires et une baisse des tarifs. Toutefois les exemptions demeurent nombreuses et la fraude n'a pas connu de recul notable.

L'union douanière des pays de la zone UEMOA devrait devenir effective l'année 2000. Elle devrait favoriser les exportations manufacturières de la Côte d'Ivoire. Cependant, la plupart des études s'accordent pour dire que la création de commerce régional n'aura qu'un impact marginal sur les économies de la zone (Yeats, 1998).

Enfin la commercialisation des principaux produits d'exportation doit être libéralisée et privatisée d'ici l'an 2000. L'événement majeur est sans doute la fin annoncée de la Caisse de Stabilisation qui avait profondément marqué l'histoire économique et politique du pays. Les conditions de la dissolution de la Caistab semblent toutefois assez mal préparées, et il est assez difficile de savoir quel nouveau paysage émergera de cette réforme, en termes de fonctionnement de la filière et de répartition du revenu entre les différents opérateurs. Seul prélèvement significatif sur le secteur agricole, la fiscalité de porte sur le cacao ne paraît pas pouvoir être supprimée dans l'immédiat.

La dévaluation de janvier 1994 a rendu aux producteurs ivoiriens une marge de compétitivité considérable. Selon la plupart des estimations, la dépréciation du taux de change réel corrige l'essentiel de la surévaluation de la monnaie accumulée depuis 1986. On a constaté une relance substantielle des exportations traditionnelles et non traditionnelles. Cependant, la diversification tant géographique que sectorielle des exportations n'a pas progressé sensiblement. Par ailleurs, les substitutions d'importation paraissent limitées. Les coûts des facteurs ont été contrôlés, mais ils conservent des niveaux élevés en comparaison d'autres pays concurrents. Enfin, le développement d'exportations manufacturières intensives en main-d'œuvre suppose que d'autres conditions soient réunies concernant le financement des activités, la qualification de la main-d'œuvre, et la qualité des infrastructures.

III.2. Le système financier ivoirien

III.2.1. Niveau d'intermédiation financière

En comparaison des pays africains et plus spécifiquement des pays du programme "Afrique émergente", la Côte d'Ivoire fait preuve d'une intermédiation financière relativement élevée ; en effet, le ratio M2/PIB se situe au environ de 27% alors que par exemple pour le Ghana ce ratio est juste supérieur à 15% durant ces dernières années. (cf. Tableau n° 37)

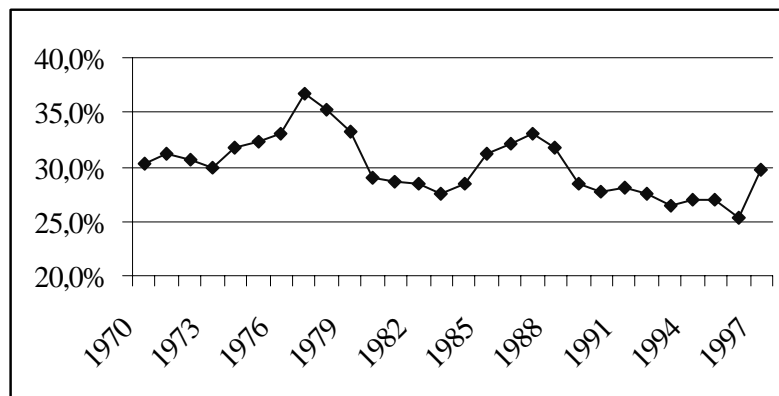
Cependant, tandis que dans des pays comme le Mali ou le Burkina Faso le ratio M2/PIB n'a cessé de croître depuis les années 70 (passant de 13% à 20% au Mali et de 8% à 20% au Burkina Faso), en Côte d'Ivoire il tend à diminuer (cf. Graphique n° 7). Après une période d'augmentation (1970 et 1977), il baisse sensiblement de 1978 à 1983 pour connaître à nouveau une période de hausse entre 1984 et 1987 ; par la suite, il ne cesse de chuter pour atteindre 25% en 1996, niveau jamais atteint jusque là. Ainsi, on constate combien la longue décennie de crise (1979-1993) s'est accompagnée d'une importante désintermédiation financière. Depuis 1994, le rétablissement de l'intermédiation financière se fait attendre, ce qui révèle que le système bancaire est encore fragilisé par la crise subie durant les années 90.

Tableau n° 37 : M2 en pourcentage du PIB.

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996
Côte d'Ivoire	30.2	32.3	28.9	31.1	27.6	26.9	25.2
Burkina Faso	8.0	11.7	13.7	14.5	20.5	22.1	22.5
Ghana	18.0	22.5	16.2	11.5	13.3	15.7	15.2
Mali	13.8	17.8	17.2	22.1	22.5	20.0	21.0
Ouganda	17.1	20.0	12.9	10.6	6.2	9.9	10.0
Tanzanie	24.2	29.2	41.6	65.0	19.2	25.0	23.3

Sources : World Bank (1997), FMI (1998a), Joseph (1999a)

Graphique n° 7 : M2/PIB, 1970-1998

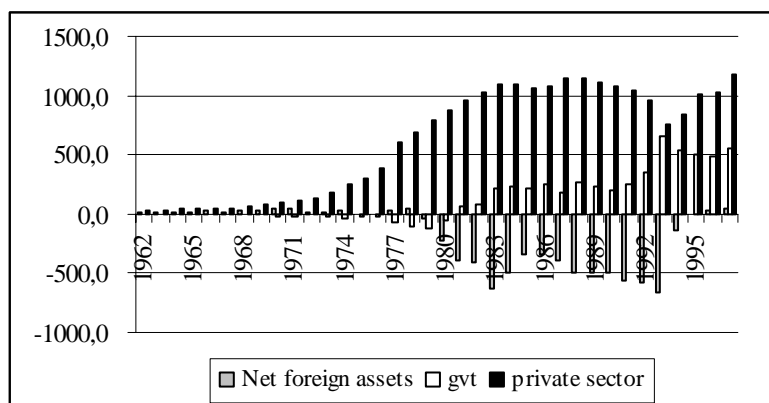


Source : FMI (1998a) (1998b), BCEAO

III.2.2. Les grandes évolutions du financement de l'économie ivoirienne

L'examen des contreparties de la masse monétaire montre à quel point le financement de l'économie dans son ensemble a connu depuis les années 60 des évolutions très contrastées et permet de mettre en évidence les principales causes de la crise du système financier ivoirien (cf. Graphique n° 8). Trois grandes phases peuvent être distinguées :

Graphique n° 8 : Contreparties de la masse monétaire 1962-1998 (milliards FCFA courants)



Source : FMI (1998a)

1. *Des années 60 à 1979* : la position nette du gouvernement est créditrice ; les avoirs extérieurs nets financent l'économie ivoirienne du fait des entrées de capitaux étrangers et des liens institutionnels des banques ivoiriennes avec les banques françaises ; dès 1973, le rythme de mise à disposition de crédits à l'économie s'accélère pour atteindre un taux de croissance moyen annuel de l'ordre de 28%.
2. *De 1980 à 1993* : le gouvernement passe de crédeur net du système bancaire à débiteur net. Sa position débitrice ne cesse de croître et atteint plus de 35% des contreparties de la masse monétaire en 1993, phénomène toutefois accentué par le recouvrement des créances privées douteuses par la Société Nationale de Recouvrement des Créances de Côte d'Ivoire dès 1992. La crise de l'endettement public extérieur durant les années 80, l'arrêt des financements de la communauté internationale et enfin la spéculation contre le FCFA en 1993 entraînent une position nette extérieure débitrice continûment croissante. Les avoirs extérieurs nets font apparaître un endettement de 658 milliards en 1993. Les crédits à l'économie continuent d'augmenter fortement jusqu'en 1984 ; ensuite leur rythme de croissance ralentit, stagne et devient négatif de 1989 à 1993.
3. *Depuis 1994* : la position nette du gouvernement ne cesse de croître, malgré une hausse des créances publiques qui s'explique par un meilleur recouvrement des recettes publiques, et le décaissement de l'aide extérieure ; en fait, les engagements de l'Etat se sont fortement accrus auprès de la Banque Centrale étant donné le recours continu aux avances de la BCEAO⁴⁵ et aux engagements à l'égard du FMI. Alors que la position nette de l'ensemble des gouvernements de l'UEMOA s'améliore en 1997, celle de la Côte d'Ivoire continue de se dégrader⁴⁶. L'évolution des avoirs extérieurs nets vient compenser

⁴⁵ Ce qui traduit les tensions de trésorerie publique.

⁴⁶ Rappelons que pour la Côte d'Ivoire, comme pour les autres pays membres de l'UEMOA et pour les Etats membres de la CEMAC, la politique monétaire est définie au niveau régional. Au sein des pays de l'UEMOA le financement bancaire de l'Etat a donc été limité. En effet, les statuts de la zone franc stipulent que le financement de l'Etat par la Banque Centrale ne doit pas dépasser 20 % des recettes fiscales de l'année précédente. Les Etats

en partie cette situation. L'arrêt de la spéculation contre le FCFA, l'accroissement des recettes d'exportation, la reprise des financements internationaux et le traitement de la dette extérieure réduisent grandement la situation débitrice des avoirs extérieurs nets dès 1994 ; elle devient même créditrice à partir de 1996, traduisant notamment la poursuite du rapatriement net des capitaux, des flux d'aide internationale et la hausse des recettes d'exportation. Enfin, il est clair que 1994 marque le retour au financement bancaire du secteur privé ; les crédits à l'économie augmentent de 12% en moyenne annuelle entre 1994 et 1997. Cependant cette hausse est due uniquement aux crédits de court terme et aux crédits de campagne (plus 20 et 13% respectivement), les crédits de moyen long terme continuant à stagner. Ainsi même si le ratio M2/PIB ne connaît pas de hausse significative jusqu'en 1997, il semble que la croissance actuelle du secteur privé ait été en partie soutenue par le système bancaire ivoirien.

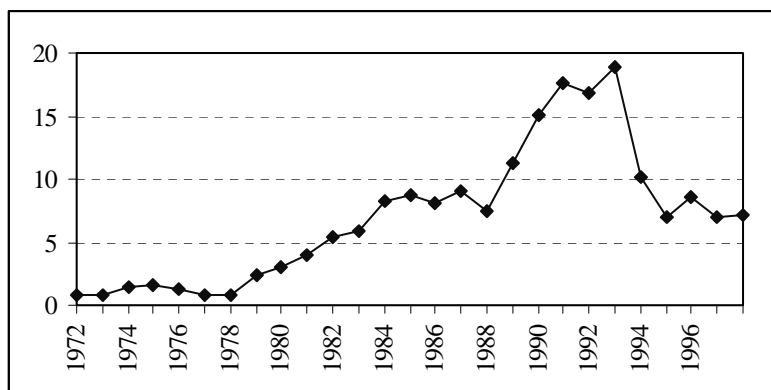
III.2.3. Crise, restructuration et libéralisation du système bancaire

Les banques commerciales et de développement n'ont pas su, à l'instar du gouvernement ivoirien, anticiper le retournement de conjoncture internationale survenu à la fin des années 70. En outre, leurs activités étant étroitement liées à celle de l'Etat et des entreprises publiques, les banques ont dû rapidement subir les conséquences d'arriérés intérieurs publics importants. Ainsi, alors que les créances douteuses se sont très vite fortement accrues (cf. Graphique n° 9) pour atteindre 18% du total des crédits à l'économie en 1991⁴⁷, les arriérés de paiement consolidés de l'Etat, des entreprises publiques et de la Caisse de Stabilisation vis à vis du système bancaire s'élevaient, durant cette même année, à 300 milliards FCFA (World Bank 1994b), soit l'équivalent de 25% des prêts octroyés durant cette année. A ces graves difficultés, s'ajoutent le fait que les banques doivent subir des retards de remboursement de crédits accordés aux négociants (crédits de campagne), retards liés à la lenteur de paiement de la Caisse de Stabilisation. Par ailleurs, les inquiétudes quant à la solvabilité des banques a entraîné des retraits de dépôts : entre 1986 et 1992, les dépôts chutaient de 94 milliards de F CFA, soit près de 15% des dépôts en 1986 (cf. Graphique n° 12).

En 1989 est adopté le programme de réforme du système financier et des instruments de politique monétaire. L'objectif est de libéraliser les taux d'intérêt, de restructurer les banques et de résorber le poids de l'endettement du secteur public auprès des banques.

ont alors adopté un mode de financement indirect en accumulant les arriérés de paiement envers les entreprises nationales et les banques.

⁴⁷ Chiffre qui peut être sous-évalué du fait de probables déclarations erronées de la part des banques.

Graphique n° 9 : Parts des créances douteuses et litigieuses dans les crédits à l'économie

Source : BCEAO, calcul des auteurs

Dès 1988-89 plusieurs instituts de crédit ont été liquidés : la Banque ivoirienne de construction et de travaux publics (BICT), la Banque nationale pour l'épargne et le crédit (BNEC), la Banque ivoirienne pour le développement industriel (BIDI), et le Crédit de la Côte d'Ivoire (CCI). De même, plusieurs établissements financiers ont été dissous. Le programme de redressement de la Banque nationale de développement agricole, élaboré en 1987, n'a pas permis d'atteindre son objectif visé, cette banque a donc été fermée. Ainsi, l'ensemble des banques de développement sont mises en liquidation ; en 1991, plus aucune ne fonctionne.

En revanche, c'est seulement en 1991 que débute le plan d'assainissement des quatre principales banques dans le cadre du programme d'Ajustement Structurel Financier⁴⁸ (PASFI). Par ailleurs, l'Etat décide de détenir désormais au maximum 20 pour cent du capital des banques.

En effet, quatre banques commerciales dominent le marché : la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie (BICICI, détenue à 49% par la BNP), la Société Ivoirienne de Banque (SIB, 51% Crédit Lyonnais), la Société Générale de Banque de Côte d'Ivoire (SGBCI, rattachée à la Société Générale), et la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO, 100% capital public ivoirien). A elles seules ces banques détiennent entre 70% et 80% du marché. C'est donc un système oligopolistique.

Un programme de recapitalisation et de liquidation des arriérés de paiements de l'Etat est mis en place. Les pertes cumulées sont apurées par les actionnaires de référence et par l'Etat à hauteur de leur participation dans le capital de chaque banque. Il est proposé ensuite que la recapitalisation s'opère principalement par un accroissement des contributions du secteur privé. Un plan de résorption des arriérés est arrêté entre les différentes parties : l'Etat, les banques et la BCEAO. Les arriérés de paiements sont convertis en titres, ou dans le cas de petites banques en liquidités. A partir de 1994, ces titres sont éligibles au refinancement de la Banque Centrale et admis dans les réserves obligatoires.

Finalement, à l'issue de ces restructurations, le système bancaire ivoirien se compose de 7 établissements financiers et 15 établissements bancaires commerciaux, parmi lesquels les quatre principales banques sont toujours dominantes. Avec 159 guichets répartis sur l'ensemble du territoire les banques disposent du réseau le plus dense d'Afrique noire

⁴⁸ Le plan concerne aussi le secteur des assurances pour lequel une nouvelle réglementation est adoptée en 1992.

francophone. Toutefois, ce réseau est avant tout urbain, pour la moitié implanté dans la capitale, le reste étant disséminé dans les chefs lieu de région. Du fait des restructurations bancaires, le réseau se trouve moins dense que durant les années 80. Tandis qu'en 1993 la Banque de l'habitat (BHCI) est créée, la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) est en cours de restructuration : le service de la gestion de la dette publique est transféré au Trésor, la Caisse devient une société d'Etat soumise à la législation bancaire et est dorénavant en charge de financer les collectivités locales. Donc à l'exception de ces deux banques, il n'existe plus aucune structure en charge de financer des projets d'investissement⁴⁹.

En 1989, les taux créditeurs sont libéralisés et les coefficients sectoriels sont supprimés. Cependant il est établi un plafonds de progression de l'ensemble des crédits. En octobre 1993, le passage aux instruments de régulation de la monnaie et du crédit par le marché est effectif dans toute l'UEMOA. Les taux débiteurs sont entièrement libéralisés et peuvent être librement déterminés sous réserve qu'ils demeurent inférieurs au taux d'usure (double du taux d'escompte). Un système de réserves obligatoires est mis en place. Ainsi la politique monétaire est conduite par le ratio de réserves obligatoires et des taux de réescompte et de prise de pension. De même un système d'adjudications hebdomadaires est instauré et un marché inter-bancaire devient actif.

III.2.4. Un système bancaire encore fragile

L'assainissement du système bancaire est manifeste, comme le montre la forte réduction des crédits en souffrance, la baisse du ratio provisions sur total du bilan. La restructuration a été consolidée par la reprise de la croissance. C'est ainsi que les dépôts en banques ont augmenté de 55 et 18 pour cent en 1994 et 1995, marquant là un retour de confiance de la part des épargnants.

Tableau n° 38 : Divers ratios bancaires, 1975 - 1997

(%)	1975	1980	1985	1990	1993	1995	1997
Crédits en souffrance/ Crédits totaux	1,6	3	8,8	15	18,9	6,9	5,7
Provisions / Total Bilan	0	1,1	1,9	3,8	1,7	1,2	0,8
Résultats / Bilan avant provision	0,5	0	-2,1	-8,2	-9,6	-5	0,1

Source : BCEAO, divers bulletins d'information, calculs des auteurs.

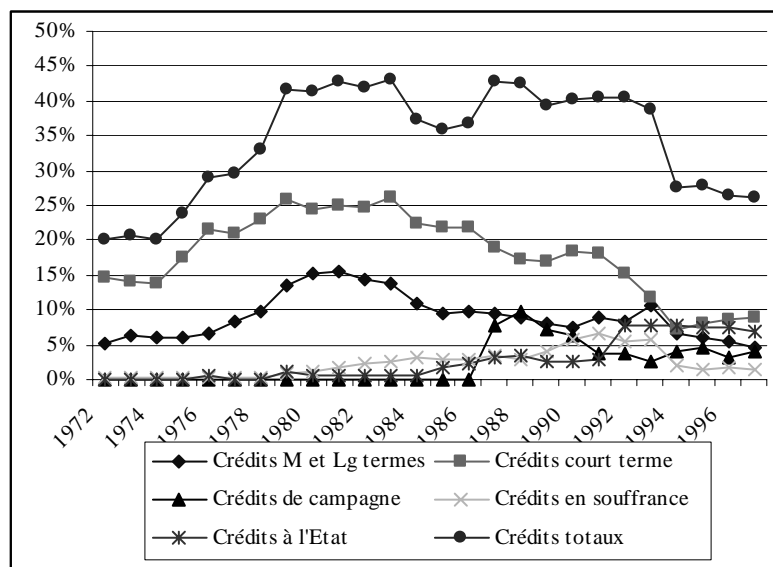
Toutefois, le système bancaire est encore en cours d'assainissement. Pour preuve, il obtient encore des résultats négatifs jusqu'en 1996. La privatisation de la BIAO, prévue de longue date, n'a toujours pas eu lieu du fait d'une recapitalisation insuffisante. Tandis qu'environ un tiers de ses crédits sont en contentieux, elle doit accroître son capital de 5 milliards FCFA à 12 ou 15 milliards, avant de pouvoir faire l'objet d'une privatisation. La fragilité du système bancaire ivoirien tient tant à sa politique de crédit qu'à la structure de son passif.

Le retour de la croissance a donné lieu avant tout à une reprise des crédits à court terme et, parmi ceux-ci, plus particulièrement des crédits de campagne. Alors que les encours de crédits totaux n'augmentaient que de 0,4 pour cent ceux des crédits de campagne croissaient de 16 pour cent en 1996. Ils ont été multiplié par 3,1 entre décembre 1993 et décembre 1997 où ils constituent 20 pour cent des crédits à l'économie. En effet,

⁴⁹ Il est prévu la création d'une banque privée de crédit agricole, en remplacement de la BNDA (Banque nationale de développement agricole).

traditionnellement ce sont les banques ivoiriennes nationales qui assurent le financement des campagnes de café et de cacao. Les productions record de ces dernières années ainsi que la hausse du cours mondial expliquent cette augmentation⁵⁰. Cependant, les risques ont, semble-t-il, été mal évalués, donnant lieu, de la part des quatre plus grandes banques, à des octrois de prêts à des opérateurs se révélant non solvables. Le montant des créances compromises dépasserait actuellement 100 milliards FCFA, remettant en cause plus particulièrement la solvabilité de la BIAO⁵¹. Plusieurs exportateurs ivoiriens sont même poursuivis en justice par les banques. Dorénavant, face à ce risque la BCEAO n'est plus prête à refinancer le portefeuille cacao des banques, préférant refinancer au vu des dossiers des exportateurs individuels. En outre, à la question d'une mauvaise évaluation du risque s'ajoute un problème de liquidité que l'augmentation en septembre 1998 des taux de réserves obligatoires de 1,5 à 9,5 pour cent accentue.

Graphique n° 10 : Crédits en pourcentage du PIB.



Source : BCEAO, calcul des auteurs

Dans les autres secteurs, le comportement des banques fait preuve d'une prudence, qui limite fortement leur rôle dans le financement de la croissance. Seules les opérations menées par des grandes entreprises modernes ayant une rentabilité assurée à un horizon de 1 à 2 ans sont financées, les opérations d'investissement de long terme sont donc quasiment exclues de leur portefeuille. Seulement un tiers des crédits à l'économie sont des crédits de moyen long terme. Alors que les prêts envers l'industrie manufacturière ne constituent que 18,5 pour cent du total des crédits, seulement 32 et 0.6 pour cent sont des crédits à moyen et long terme (Source : BCEAO, 1997). La plupart des opérations d'investissement sont donc financées par des banques étrangères non implantées en Côte d'Ivoire. De fait, les PME-PMI ne disposent pratiquement pas de structures de financement.

De part l'absence de concurrence entre elles, les banques ne sont pas incitées à baisser le coût du crédit, ce dernier restant, en termes réels relativement élevé⁵². Les taux débiteurs ne suivent pas la baisse du taux d'escompte, et l'écart entre les taux débiteur et créateur a augmenté malgré une baisse du coût d'intermédiation (Tableau n° 40). En 1996, cet écart se

⁵⁰ Alors que la production au prix producteurs a été multipliée par 3,4.

⁵¹ Marchés Tropicaux, n° 2333.

⁵² De plus, les taux indiqués dans le Tableau n° 39 ne prennent pas en compte les taxes et autres frais.

maintient. Dans les autres pays de l'UEMOA il est identique, tandis qu'il est beaucoup plus élevé au Ghana (23%), Ouganda (16%) ou Tanzanie (25%) (Joseph, 1999a).

Tableau n° 39 : Taux d'intérêt réels

	1990	1993	1995	1996
Taux débiteur réel (a) (b)	16,8	18,8	0,7	10,5
Taux créditeur réel (c)	7,8	5,8	-9,8	1
Ecart entre taux créditeur et débiteur	9	13	10,5	9,5
Taux d'escompte réel	11,8	8,3	-6,8	4

a) déflateur prix à la consommation

b) taux débiteur maximal sur crédits PME nationales

c) taux des comptes et livrets d'épargne

Source : BCEAO, calcul Joseph (1999a)

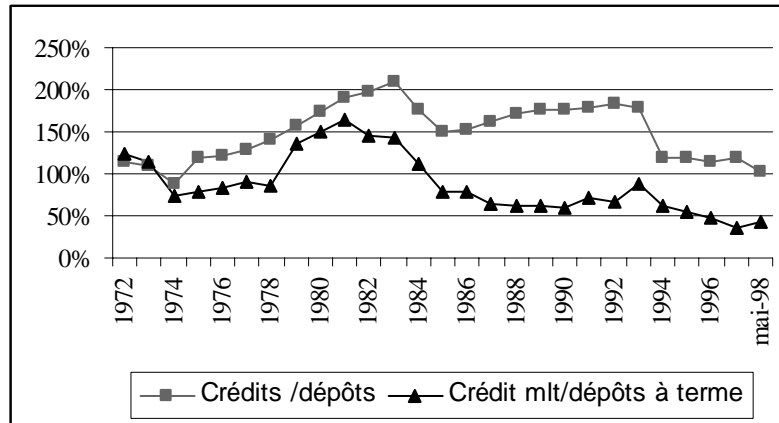
Tableau n° 40 : Coût d'intermédiation des banques ivoiriennes

% actif total	1989/90	1990/91	1992/93
Personnel	1,61	1,46	1,45
Impôts & taxes	0,22	0,20	0,20
Autres frais généraux	1	0,93	0,96
Total frais d'exploitation bruts	2,83	2,59	2,62
Amortissements	0,32	0,33	0,33
Provisions	1,7	2,87	0,31
Impôts sur bénéfice	0,03	0,08	0,03
Total	4,88	5,86	3,29

Source : Richaud C. (1998)

La politique de financement de l'économie du système bancaire ivoirien n'est donc pas innovatrice, préférant, malgré les risques encourus, se porter massivement sur le financement des campagnes de cacao, et privilégier les prêts à court terme. Cela tient à la structure oligopolistique du système qui n'incite aucune d'elles à avoir une attitude offensive, et au manque de confiance dans les entrepreneurs du fait d'un problème d'accès à l'information et d'assurance dans le système judiciaire national. Cela vient aussi de leur passif, qui malgré une amélioration depuis 1994, reste instable.

Même si le tissu bancaire est relativement dense en comparaison d'autres pays africains, les instruments financiers demeurent limités et les banques souffrent d'une insuffisance de collecte de liquidité (cf. Graphique n° 11). L'augmentation des dépôts bancaires post-dévaluation a permis une meilleure couverture des crédits, le ratio crédits sur dépôts baissant. Il n'empêche, ce dernier se situe toujours au dessus des 100 pour cent.

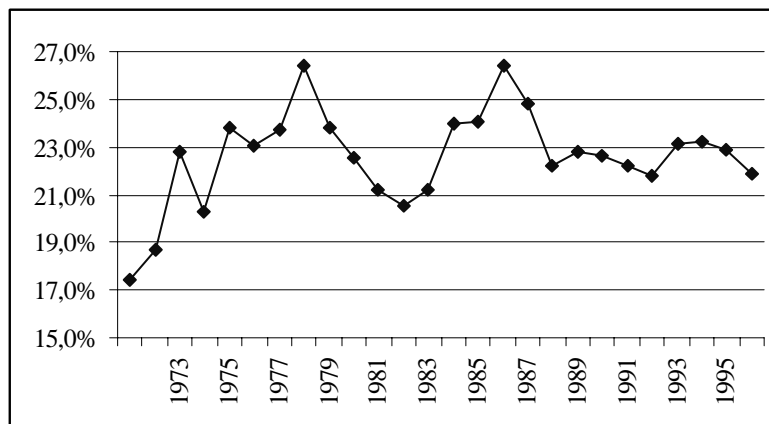
Graphique n° 11 : Ratio des crédits sur dépôts

Source : BCEAO, calcul des auteurs

Les clients sont essentiellement les fonctionnaires, les salariés du secteur moderne, les entreprises modernes et filiales de groupes internationaux, les particuliers constituant entre 30 et 40 pour cent des dépôts. Le système bancaire actuel exclue pratiquement les autres particuliers dans la mesure où il est exigé à l'ouverture d'un compte un minimum de salaire 3 fois supérieur au SMIC. Leurs produits d'épargne sont peu développés, les dépôts à terme que les banques détiennent ne dépassent pas généralement un délai de 3 mois. C'est donc le problème de structure de leur passif qui est mis en avant pour expliquer leur faible participation dans le financement d'opérations de moyen long terme. Toutefois, plusieurs éléments favorables sont perceptibles.

Alors qu'en 1993 a été mis en place un livret d'épargne populaire, elles tendent actuellement de diversifier leurs produits d'épargne notamment par le développement de produits d'assurance retraite et par l'adossement des crédits sur les dépôts.

Depuis octobre 1993 un marché interbancaire au sein de l'UEMOA a été mis en place, leur permettant de capter la surliquidité des banques des autres pays de la zone. C'est ainsi que les engagements extérieurs en provenance de l'UEMOA ont été multipliés par 6, entre 1993 et 1997.

Graphique n° 12 : Dépôts sur PIB

Source : BCEAO, calcul des auteurs

La BOAD poursuit un programme de refinancement des opérations de crédits aux entreprises consentis par les banques de la place pour un montant toutefois relativement modeste (9 milliards FCFA, 3 pour cent des crédits à moyen long terme de 1997). De plus, par l'émission d'obligations sur le marché ivoirien elle mobilise des ressources longues.

Enfin, la création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) en septembre 1998, qui prend la suite de la bourse nationale d'Abidjan créée depuis 1976, ne peut que dynamiser le financement de l'économie ivoirienne, en drainant des ressources régionales. Cependant, pour l'instant peu d'échanges sont effectués, du fait du nombre limité d'entreprises inscrites (une vingtaine) et du faible nombre de produits obligataires (9 titres de la CAA, et 2 de la BOAD).

III.2.5. Conclusion

Alors que le niveau d'intermédiation financière de la Côte d'Ivoire est relativement élevé en comparaison de la plupart des pays d'Afrique Sub-saharienne, la crise des années 80 a fortement affaibli le système financier. Les banques n'ont pu faire face au retournement de conjoncture des années 70 et ont du supporter de nombreux arriérés de paiements de l'Etat et du secteur public. Un programme de réforme du système financier est lancé en 1989. De nouveaux instruments de politique monétaire sont mis en place, inaugurant une régulation de la monnaie et du crédit par le marché. La création de la commission bancaire instaure un système de surveillance du respect des normes prudentielles. De même, la bourse d'Abidjan devient régionale et divers instruments de collecte d'épargne sont mis en place. D'autres mesures sont prévues, comme le développement des produits de placement de retraite ou l'amélioration du cadre réglementaire des institutions financières non-bancaires.

Toutefois, les banques restent fragiles. Elles souffrent d'une collecte de liquidité insuffisante. La politique de crédit est très orientée vers le court terme et, malgré une baisse du coût d'intermédiation et une libéralisation des taux, le coût du crédit reste relativement élevés. Pour que le système financier ivoirien participe plus activement à la croissance économique, il faut que son assainissement se poursuive, qu'il soit en mesure de diversifier sa clientèle et d'attirer l'épargne nationale. Sa clientèle reste encore très limitée à cause du faible développement de produits d'épargne destinés aux populations non salariées urbaines et rurales. De même, la structure oligopolistique du système ne contribue pas à diversifier l'orientation sectorielle de ses crédits, ni donc à financer les PME-PMI formelles et informelles.

III.3. Les infrastructures de base

Rappelons que les bénéfices du boom des cours des matières premières ainsi que l'endettement public qui a suivi ont servi à financer de vastes programmes d'investissement public. Même si on s'accorde à dire que l'allocation de ces derniers n'a pas été optimale (cf. Berthélemy et Bourguignon, 1996 et section I), il n'en demeure pas moins que c'est durant cette période que l'essentiel des infrastructures de base est mis en place : réseau de routes sur l'ensemble du territoire, aménagement d'Abidjan et des principales capitales de région, mise en place des systèmes scolaire et sanitaire nationaux. C'est ainsi que la Côte d'Ivoire a pu atteindre rapidement un niveau d'équipement public relativement correct, en comparaison des autres pays d'Afrique Subsaharienne (cf. Tableau n° 41).

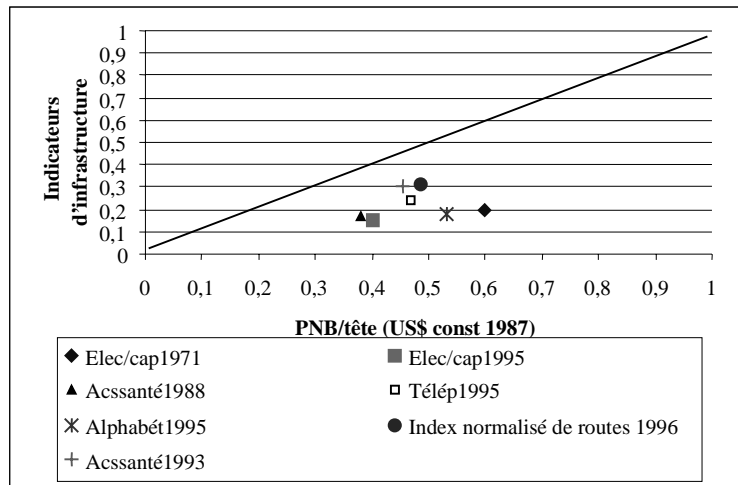
Tableau n° 41 : Quelques indicateurs de niveaux d'infrastructures de base.

	Production d'électricité par tête (1994)	Km de routes revêtues/1million d'habitants (1992)	Nbre téléphoniques pour 1000 habitants (1995)
Côte d'Ivoire	169	357 (370 en 1996)	8
Afrique Subsaharienne à l'exclusion de l'Afrique du Sud et du Nigeria	154	330	5
Afrique du nord	864	1 047	46

Source : World Bank (1997).

Toutefois, la Côte d'Ivoire n'apparaît pas comme un pays ayant pu faire ou faisant des efforts en matière d'infrastructure de base supérieurs aux autres pays en développement. Le Graphique n°13 représente le rang de la Côte d'Ivoire dans un échantillon de pays pauvres et à revenu intermédiaire classés par ordre croissant selon le PNB par tête et différents indicateurs de niveaux d'infrastructure publique disponibles. La Côte d'Ivoire, qui fait partie avec l'Afrique du Sud et le Gabon, des pays africains les plus riches, est classée d'après le critère du PNB par tête vers le milieu du groupe (indice entre 0,4 et 0,6). Selon les indicateurs d'infrastructures de base tels que la production d'électricité par tête, le nombre de téléphone pour mille habitants, l'accès au service de santé, le taux d'alphabétisation ou un indicateur d'infrastructure routière, elle se situe dans le dernier tiers du groupe, révélant ainsi, dans une certaine mesure, que des pays à plus faible niveau de développement (parmi lesquels se trouvent des pays africains) ont atteint un niveau d'infrastructure supérieur. Cela peut tenir à la rentabilité médiocre des investissements effectués durant les années 70, ainsi qu'à la baisse importante des investissements publics durant la crise.

Graphique n°13 : Rang de la Côte d'Ivoire dans un classement croissant de pays pauvres et à revenu intermédiaire selon le PNB par tête et des indicateurs de niveaux d'infrastructures de base⁵³.



Source : World Bank (1997), calcul des auteurs

Elec/cap : production d'électricité par tête en 1971 et 1995

Accsanté : pourcentage de la population ayant accès aux services de santé

Télép : lignes téléphoniques pour mille habitants

Alphabét : taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus)

Index normalisé de routes : longueur totale des routes comparée avec le niveau conditionné par la population, la densité de population, le revenu par tête, l'urbanisation, et des dummy-variables par régions.

III.3.1. Les transports et télécommunication

Le secteur des transports a absorbé une part importante du BSIE durant les années 70 et 80. Le pays a pu ainsi disposer d'infrastructures de transport relativement développées : un réseau routier de 68 000 km dont 5 300 sont goudronnés, deux ports en eau profonde (Abidjan et San Pedro), 3 aéroports internationaux et 26 régionaux et une ligne ferroviaire reliant Abidjan à Ouagadougou et Kaya.

Toutefois, l'équipement routier est à présent insuffisant. En effet, un indice, calculé par la Banque Mondiale intitulé "normalized road index", représentant l'écart entre le niveau des infrastructures routières et celui escompté par différents critères socio-économiques est de 86 en 1996 et non de 100 niveau "normalement" attendu. Les autorités ont toutefois entrepris, grâce à des opérations BOT, la construction d'un troisième pont à Abidjan, et prévoient une autoroute entre Abidjan et Yamoussoukro, une voie express entre Abidjan et Bassam et un pont à Jacquerville et à Sud-Banco d'ici l'an 2000.

Des problèmes de maintenance et de financement de l'entretien des équipements publics existants se posent. C'est ainsi que le gouvernement, avec l'appui des bailleurs de fonds, a lancé au milieu des années 90 un programme de privatisation des services de maintenance. Il est encore difficile d'évaluer les effets de ces restructurations. Il semble toutefois que, du fait de la fin du monopole de la compagnie maritime nationale, les coûts de

⁵³ Dans la mesure où les différents indicateurs de niveau d'infrastructure de base ne sont pas renseignés chaque année de manière identique pour l'ensemble des pays pauvres et à revenu intermédiaire, les échantillons de pays varient donc pour chaque indicateur. C'est pour cela que le rang du PNB/tête de la Côte d'Ivoire en 1995 varie en fonction du choix des indicateurs d'infrastructure.

transport ont pu diminuer, à l'instar de celui des bananes vers l'Europe (de moitié) et ceux du cacao vers les Etats-Unis (d'un tiers) (World Bank, 1997).

Les coûts de transport en provenance et à destination de la Côte d'Ivoire demeurent élevés. Cette question est d'autant plus importante que le port d'Abidjan, port le plus important de l'Afrique de l'Ouest, traite 70 pour cent du trafic à destination et en provenance du Burkina Faso et 50 pour cent du Mali. Une étude menée par Gouvernal et alii (1997) montre i/ que le coût de transport des produits d'exportation périssables tels que le café est supérieur en Côte d'Ivoire à celui des pays concurrents comme le Costa Rica et l'Indonésie, ii/ que le coût des lignes régulières en provenance de l'Europe et à destination de l'Afrique dépasse ceux à destination de l'Asie ou de l'Amérique Centrale (cf. Tableau n° 42, Tableau n° 43).

Tableau n° 42 : Coût de transport du café vers Le Havre (France), 1996.

US\$/tonne	Côte d'Ivoire	Costa Rica	Indonésie
Coût de transport	184	179	120
Prix total du produit	2090	2986	1798
%	9	6	7

Source : Gouvernal, Guilbault, Rizet (1997).

Tableau n° 43: Comparaison des coûts à la cellule des lignes régulières, 1996.

	Afrique Ouest		Amérique Centrale		Asie	
	TEU	%	TEU	%	TEU	%
Coût navire	722	33	697	39	860	46
Coût logistique	282	13	263	15	181	10
Coûts portuaires	807	37	440	25	546	29
Autres coûts	367	17	380	21	297	16
Coût total	2178	100	1779	100	1883	100

Source : Gouvernal, Guilbault, Rizet (1997).

En matière de télécommunication l'état des lieux semble identique à celui du système de transport : un niveau de développement supérieur à celui du reste de l'Afrique Subsaharienne, mais toutefois insuffisant. Ainsi, l'enquête auprès d'entrepreneurs menée par le *World Economic Forum* (1998) révèle que les infrastructures en télécommunication sont considérées insuffisantes et handicapantes pour le développement de l'activité économique que ce soit du fait du niveau de leur offre et de leur maintenance que de leurs coûts. En comparaison, les entrepreneurs enquêtés sont beaucoup plus satisfaits des infrastructures routières et portuaires ainsi que des infrastructures en électricité (niveau d'équipement et coût).

III.3.2. L'énergie

Plus des deux tiers de l'énergie en Côte d'Ivoire sont consommés sous forme de bois, et seulement 25 pour cent de la population dispose de l'électricité. La compagnie d'électricité ivoirienne a été privatisée en 1990. Le marché national est fourni en produits pétroliers par la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) qui exporte aussi vers le reste de l'Afrique de l'Ouest. La reprise des activités ainsi que le plan national d'électrification rurale et urbaine a rendu les capacités ivoiriennes de production insuffisantes⁵⁴ d'autant que le Ghana n'est plus exportateur d'électricité du fait de l'accroissement de son marché domestique et de la détérioration de ses

⁵⁴ A ce propos, on notera, sur le Graphique n°13, le déclassement de la Côte d'Ivoire entre 1971 et 1995 concernant la production d'électricité par tête.

installations hydroélectriques. Or, la Côte d'Ivoire dispose de gisements en pétrole et en gaz qu'elle est en mesure d'exploiter depuis peu grâce à un retour des investissements directs étrangers et à un contexte international plus favorable. Il est dorénavant possible d'accroître ses capacités de production en électricité. Par une opération de BOT (Building, Operate/Own, Transfer), une centrale thermique au gaz naturel est en cours de construction. Dès à présent la Côte d'Ivoire a la capacité d'exporter de l'énergie vers le Ghana, le Mali et bientôt vers le Burkina Faso et la Guinée. C'est ainsi que la Côte d'Ivoire a pour ambition d'être le pourvoyeur principal en énergie (électricité et gaz) de la sous région.

La stratégie de privatisation de la production d'électricité a induit un gain d'efficacité technique (Hofman et Plane, 1998). En outre ces gains ont largement bénéficié aux consommateurs sous la forme d'une baisse du prix réel de l'électricité (Plane, 1999).

III.3.3. Le système éducatif

A l'indépendance, le niveau de capital humain de l'ensemble de la population ivoirienne est très bas, le système colonial ayant privilégié l'éducation d'une élite urbaine. La Côte d'Ivoire entreprend alors de larges efforts en matière d'éducation. C'est ainsi notamment que le corps enseignant est privilégié, par des écarts de salaire conséquents avec le reste de la fonction publique. Une part importante du budget national est donc consacrée à l'éducation : environ 40 pour cent, entre 6 et 8 pour cent du PIB soit l'un des taux les plus élevés du monde, et plus de la moitié des parts allouées par le Sénégal ou le Burkina Faso (Banque Mondiale, 1990). Le taux de scolarisation primaire atteint 64 pour cent dans les années 70 et plus de 72 pour cent dans les années 80 et début 90⁵⁵.

Toutefois, même si une telle politique d'éducation a permis à la Côte d'Ivoire de rattraper son retard, en comparaison des efforts entrepris, les résultats sont relativement médiocres et la question des inégalités est pressante. On constate par exemple que le taux de scolarisation en primaire est inférieur à la moyenne africaine (ce qui n'est pas le cas pour le taux de scolarisation dans le secondaire) (Tableau n° 12).

La discrimination vis à vis des filles est forte mais en diminution : 24,6 pour cent des élèves étaient des filles en 1959/60 contre 42,2 pour cent en 1994. Cette inégalité de genre est encore plus importante dans les niveaux supérieurs : 21,6 pour cent des étudiants inscrits à l'Université sont des filles contre 18,7 pour cent en 1988. En outre, les taux de scolarisation sont très différents selon l'habitat (taux brut de scolarisation : 63 et 92 pour cent en primaire respectivement en milieu rural et urbain) et selon les régions (taux net de scolarisation : 26 pour cent en zone de Savane contre 73 pour cent à Abidjan) (Laurent, 1998).

Avant de juger du fonctionnement propre du système éducatif ivoirien, il est nécessaire de rappeler le poids de la pression démographique (une des plus fortes du monde) donnant lieu à une véritable explosion scolaire : les effectifs du primaire sont passés entre 1963 et 1995 de 330 000 à 1,6 million et ceux du secondaire de 20 000 à 463 810 (Tapinos et alii 1998). Cela est un facteur explicatif de ces faibles résultats du fait notamment de ratios élèves/enseignants élevés (cf. Tableau n°44).

⁵⁵ Le niveau de capital humain s'accroît alors fortement pour atteindre 2,1 années en 1987 (dernière année de la base Nheru et Dhareshwar, 1993) contre 0,2 durant les années 60. Ce taux de progression est 10 fois supérieur à celui enregistré en moyenne par les pays africains (recensés dans la base de données Nheru et Dhareshwar).

Tableau n°44 : Ratio élèves/enseignants en primaire et secondaire, Côte d'Ivoire, Ghana et Afrique Subsaharienne, 1970-1996.

	1970-78	1979-93	1994-96
Ratio élèves/enseignants en primaire			
Côte d'Ivoire	43,3	36,9	40,6
Ghana	28,7	26,7	n.d.
Sub-Saharan Africa	39,5	38,5	n.d.
Ratio élèves/enseignants en secondaire			
Côte d'Ivoire	21,2	n.d.	n.d.
Ghana	19,9	10,5	n.d.
Sub-Saharan Africa	19,7	n.d.	n.d.

Source : World Bank (1997).

Le faible taux d'efficacité du système éducatif ivoirien peut être apprécié par comparaison avec les résultats obtenus dans d'autres pays. C'est ainsi que le classement de la Côte d'Ivoire en 1995 selon le taux d'alphabétisation dans un échantillon de pays pauvres et à revenu intermédiaire est très bas par rapport au rang obtenu selon le niveau de PIB par tête (cf. Graphique n°13). Gupta et alii (1997) ont calculé des ratios d'efficacité de la dépense publique⁵⁶ sur un échantillon de pays africains. Il apparaît que, pour la Côte d'Ivoire des années 1984-87, 65 pour cent des dépenses publiques en éducation pouvaient être considérés comme inefficaces ; la Côte d'Ivoire était à la 8^{ème} place sur un échantillon de 9 pays. Ce taux diminue à 55 pour cent en 1992-95 et la Côte d'Ivoire occupe la 5^{ème} place sur un échantillon de 7 pays⁵⁷.

Ces derniers résultats doivent cependant être considérés avec précaution. En effet, afin d'avoir une analyse précise de l'efficacité de la politique d'éducation primaire et secondaire, il aurait été nécessaire de ne prendre en compte que les budgets publics destinés à financer ces cycles de formation et non l'ensemble du budget qui prend en compte le troisième cycle. Or, l'enseignement technique et supérieur constitue plus de 27 pour cent du budget sur la période 86-89 et 16 pour cent au début des années 90.

Face aux contraintes macro-économiques fortes et à la question de l'efficacité de la dépense publique, le budget de l'éducation a été fortement modifié entre les années 80 et 90. Cela a permis un accroissement du ratio d'efficacité du budget de l'éducation mais cela s'est aussi accompagné d'une baisse du taux de scolarisation dans le primaire⁵⁸ (cf. Tableau n° 12), ainsi que de rendements internes faibles⁵⁹ (cf. Tableau n° 45).

Tableau n° 45 : Efficacité interne du système scolaire

	Nombre théorique d'années	Nombre réel d'années
Primaire	6	8.9
Secondaire	4	5.6
Supérieur	3	7.5

Source : Tapinos et alii chap 6, 1998.

⁵⁶ L'indicateur d'inefficacité exprime le montant de dépenses qui aurait été nécessaire pour atteindre le même niveau de production (exprimé en termes de taux d'alphabétisme, et taux de scolarisation primaire et secondaire) au niveau d'efficacité du pays le plus performant de l'échantillon.

⁵⁷ L'échantillon des pays africains étudiés est variable selon les périodes.

⁵⁸ Cette baisse du taux de scolarisation ne peut être imputée uniquement à la baisse de l'offre (en quantité et qualité) de services scolaires. S'y ajoutent aussi des facteurs liés aux choix des familles en période de fortes contraintes financières.

⁵⁹ En moyenne en primaire les élèves ayant redoublés représentent 51 pour cent des effectifs.

Les restructurations budgétaires ont consisté en :

une baisse de la part du budget d'éducation dans le budget général (dépenses courantes et d'investissement) qui semble malheureusement se poursuivre depuis la reprise de la croissance. Même si de nos jours il représente une part toujours importante, il est passé de 31,4 pour cent en 1981-84 à 21,8 en 1990-93 et 18,8 en 1994-98. La Côte d'Ivoire doit d'ici l'an 2000 inverser cette tendance afin de répondre aux critères de l'initiative HIPC, les dépenses en éducation devant atteindre 5,4 pour cent du PIP contre 4,9 sur la période 94-98.

une redistribution fonctionnelle de la dépense. Les restrictions budgétaires durant les années de crise se sont opérées essentiellement au dépend des dépenses de maintenance et d'achat de matériel pédagogique ce qui explique en partie la baisse de la qualité de l'enseignement. A partir de 1994, la baisse de la part des salaires dans le budget de l'éducation s'est effectuée au profit des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui ont plus que triplé (cf. Tableau n° 46). Toutefois, cette évolution est grandement imputable à la dévaluation du FCFA, les dépenses de fonctionnement étant majoritairement importées. C'est ainsi qu'en Franc CFA de 1992, les dépenses de fonctionnement par élève ont diminué dans l'ensemble des niveaux d'enseignement (cf. Tableau n°47).

Malgré la volonté affichée d'améliorer le taux brut de scolarisation ainsi que les capacités d'accueil dans l'enseignement primaire, et même si l'investissement dans le primaire double grâce à l'aide internationale, *la part du primaire diminue au profit de l'enseignement supérieur général et technique* (cf. Tableau n° 46).

Tableau n° 46 : Dépenses publiques d'éducation, 1981-2000.

(moyenne annuelle)	1981-84	1985-89	1990-93	1994-98	2000 (*)
Dépenses courantes et d'investissement (% PIB)	35,0	34,4	32,1	26	
Education	11,0	na	7,0	4,9	5,4
Répartition fonctionnelle (en % du budget total d'Education)			1991-93	1994-98	
Dépenses de personnel			78	66	
Autres dép de fonctionnement			6	10	
Transferts et subventions			14	14	
Investissement			3	10	
Répartition sectorielle (en % du budget total d'Education)			1991-93	1994-98	
Primaire			49	46	
Secondaire général			31	30	
Etablissement technique formation prof.			6	6	
Supérieur général			10	13	
Supérieur technique			5	6	

(*) objectif initiative HIPC

Source : World Bank (1990), (1998).

Tableau n°47 : Fonctionnement hors salaires et transferts par étudiant, 1992-96.

FCFA constant 1992	1992	1996	96/92
Primaire	2 879	1 461	51%
Secondaire général	8 131	3 111	38%
Etablissement technique formation prof.	112 061	22 898	20%
Supérieur général	56 514	45 245	80%
Supérieur technique	919 018	397 714	43%

Source : Laurent (1998).

Malgré des mesures drastiques de réduction des dépenses dans le supérieur notamment par une réforme des transferts sociaux, la privatisation de certains restaurants universitaires, la fin des subventions de transport et la suppression du centre national des œuvres universitaires, l'enseignement supérieur occupe une place croissante dans le système éducatif public ivoirien. Cela s'explique par l'explosion des effectifs d'étudiants (accroissement de 131 pour cent des effectifs universitaires entre 1990 et 1995 ; Laurent, 1998) à laquelle le gouvernement ivoirien a dû faire face par la construction de nouveaux campus. Cependant les étudiants du supérieur ont des difficultés à trouver un emploi. Dans la mesure où ce système était historiquement créé pour former le personnel administratif, que l'emploi public est quasiment gelé et que l'emploi salarié privé moderne a diminué⁶⁰, le chômage touche fortement les diplômés de l'enseignement supérieur. Une plus grande adéquation entre l'enseignement fourni et la demande de qualification sur le marché du travail doit être trouvée.

Dans le cas où des efforts supplémentaires ne seraient pas consentis dans le primaire, le taux d'alphabétisation atteindrait, en 2025, seulement 50 pour cent de la population des 15 ans et plus. Du fait du faible coût d'accès pour les étudiants à l'enseignement supérieur, et des écarts de coûts unitaires entre les enseignements primaire, secondaire et supérieur, les dépenses publiques sont très inégalement réparties entre les ménages : le premier quintile de revenu reçoit 10 pour cent des dépenses publiques d'éducation alors que le dernier quintile en reçoit 37 pour cent (Laurent, 1998). Par ailleurs, on a montré que le coût d'opportunité de scolarisation des enfants chez les catégories pauvres de la population est important et que la distance à l'école pèse négativement dans la demande d'éducation des populations rurales (de Vreyer, 1993).

Une plus grande orientation du budget public vers le primaire s'impose donc. Un système redistributif de bourses vers les couches les plus défavorisées doit être renforcé ainsi que la prise en charge des coûts de l'enseignement supérieur par les familles les plus favorisées. De même, afin de lutter contre la pauvreté, le gouvernement ainsi que les bailleurs de fonds doivent s'inquiéter d'une meilleure allocation de l'offre en éducation sur le territoire ivoirien.

III.3.4. Le système sanitaire

A de nombreux égards, l'analyse du secteur de la santé en Côte d'Ivoire conduit aux conclusions déjà exprimées sur le système éducatif.

Le "miracle" économique ivoirien des années 60 et 70 n'a pas permis à l'ensemble de la population de bénéficier d'un niveau sanitaire supérieur à celui des pays voisins dont le niveau de vie est inférieur au sien (comme le Mali par exemple). Entre le début des années 70 et le début des années 90, la mortalité infanto-juvénile n'a diminué que faiblement, alors qu'au Sénégal par exemple des progrès importants ont été réalisés. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 181 pour mille à 149 pour mille en Côte d'Ivoire, et de 296 à 131 au Sénégal. De même, 24 pour cent des enfants de moins de trois ans souffrent de malnutrition chronique, niveau comparable à celui du Sénégal (Tapinos et alii 1998, chap 7).

Comme pour les autres infrastructures publiques, le classement de la Côte d'Ivoire selon le niveau d'accès de sa population aux services de santé est relativement faible en comparaison de celui obtenu selon le PIB par tête (cf. Graphique n°13). Une étude sur

⁶⁰ Soit, une perte de 94 000 emplois entre 1980 et 1992 (Hugon, Tapinos, chap 6 1998).

l'efficacité relative des dépenses publiques de santé en Afrique montre que la Côte d'Ivoire ne fait pas partie des pays les plus performants que ce soit pour l'espérance de vie, le taux de mortalité infantile ou le taux de vaccination contre la rougeole et la DTPolio (Gupta et alii, 1997).

On constate une forte inégalité d'accès au système sanitaire. La proportion des personnes se déclarant malades qui consultent un praticien est beaucoup plus faible pour le premier décile que les autres ; elle est moindre dans les régions forestières et en savane qu'à Abidjan et les autres villes⁶¹. Le recours aux soins modernes de santé est très fortement différencié selon les déciles : la dépense moyenne par tête en médicaments modernes varie de 1 à 60 entre le premier et le dixième déciles, les consultations de 1 à 300 et les dépenses d'hospitalisation de 1 à 3000. Ce constat tient aux disparités de revenus mais aussi à la politique de santé.

Jusqu'à la crise, l'objectif de l'Etat ivoirien a été de doter le pays d'installations publiques de niveau technique international. Dès les années 50, la Côte d'Ivoire comptait 11 hôpitaux et 147 centres de santé. Durant les années 70, deux CHU sont ouverts et les chefs-lieux de préfectures et régions sont dotés d'hôpitaux. Cependant, une forte disparité existe. Seule la capitale bénéficie de grands centres hospitaliers ; en 1996, seuls 21 des 55 hôpitaux disposent d'un bloc chirurgical fonctionnel ; on compte 1 médecin pour 6500 habitants à Abidjan contre 1 pour 54 000 habitants dans la région de l'Ouest. Le système est avant tout orienté vers les soins curatifs en milieu urbain et non préventifs (sur l'ensemble du territoire), ce qui explique les faibles taux de couverture de vaccinations infantiles.

Du fait de cette préférence élitiste et à l'instar des dépenses d'éducation, les dépenses publiques de santé sont en Côte d'Ivoire supérieures à celles des autres pays d'Afrique Subsaharienne. De l'ordre de 1,7 pour cent du PIB durant les années 80 (contre la moitié au Sénégal), elles ont sensiblement diminué durant les années 90. Jusqu'au milieu des années 90, ces dépenses ont servi à financer le niveau tertiaire (c'est à dire les centres hospitaliers universitaires et régionaux) et non pas les niveaux primaire (centre de santé rurale, dispensaires) et secondaire (hôpitaux). L'accroissement de la part du budget consacrée au secteur primaire constatée depuis 1994 provient d'un engagement des bailleurs de fonds et non pas de l'Etat ivoirien. Dans une certaine mesure, le système de santé ivoirien constitue un système de distribution à l'envers, comme pour l'éducation, les classes aisées bénéficiant des services publics subventionnés de manière plus importante que les classes les plus pauvres.

C'est ainsi qu'en comparaison des dépenses effectuées les résultats sanitaires sont médiocres. Le niveau de mortalité infantile est supérieur à celui du Ghana. De même, le stade de transition démographique y est moins avancé. Par un accès plus grand aux soins médicaux et une meilleure éducation des femmes, de meilleurs résultats pourraient être atteints.

⁶¹ De 1985 à 1995, de l'ordre des deux-tiers à Abidjan, le double de ce qu'elle est en savane (Hugon, Tapinos, 1998, chap 7).

Tableau n°48 : Dépenses publiques de Santé 1981-2000.

<i>Moyenne annuelle</i>	1981-84	1985-89	1990-93	1994-98	2000 (*)
Santé (% PIB)	1,7	1,7	1,5	1,2	1,5
Répartition fonctionnelle (en % du budget total de Santé)			1991-93	1994-98	
Dépenses de personnel			66	51	
Autres dép de fonctionnement			24	26	
Investissement			10	23	
Répartition sectorielle (en % du budget total de Santé)		1987-89	1992-93	1994-98	
Primaire		23	28	32	
Secondaire		27	18	15	
Tertiaire		43	29	31	
Administration générale		n.d.	25	21	

(*) objectif initiative HIPC

Sources : Banque Mondiale (1990), (1998).

III.3.5. Conclusion

La Côte d'Ivoire dispose d'atouts importants en matière d'infrastructure de base que la crise des années 80 a cependant quelque peu entamé. Le financement de plusieurs projets par BOT lui donne la possibilité d'étendre son réseau et notamment de devenir exportatrice d'électricité dans la sous région. De même, les privatisations en cours permettent des gains d'efficacité micro-économique dans l'approvisionnement de services publics. Toutefois, les problèmes de maintenance ne sont pas entièrement résolus, les coûts de transport sont encore élevés et le système de télécommunication est insuffisant.

C'est dans le domaine de l'éducation et de la santé que d'énormes progrès doivent être entrepris. En effet, les inégalités d'accès aux services sanitaires et éducatifs entre les niveaux de revenus, les sexes et les régions sont importantes. La pression démographique exige un niveau d'offre de services sociaux bien supérieur. Les systèmes éducatif et sanitaire doivent donc être largement réformés. La logique passée du système éducatif ivoirien de priorité à la formation d'une élite urbaine n'est plus tenable. Il en est de même du système sanitaire trop orienté vers les soins curatifs et le secteur tertiaire.

Malheureusement, bien que des réformes aient déjà été entreprises, le budget total d'éducation a diminué et la nécessaire réorientation des dépenses vers le primaire n'a pas été effective. En santé, le rééquilibrage du budget vers les niveaux primaires est plutôt dû à une volonté des bailleurs de fonds. Cela peut tenir au fait que le gouvernement doit composer avec une classe moyenne urbaine qui depuis la crise a vu son pouvoir d'achat diminué et nombreux de ses avantages réduits, alors que la croissance actuelle la touche encore peu. Sans l'appui massif des bailleurs de fonds, il est donc difficile de s'attendre à une augmentation des budgets sociaux ni à une amélioration des conditions sanitaires et scolaires des populations les plus défavorisées.

IV. L'intervention de l'Etat et les perspectives de croissance

IV.1. L'amélioration des relations public / privé

Pendant la période 1994-97, la libéralisation des marchés des produits et des facteurs a progressé à un rythme accéléré, parallèlement à la réforme du secteur public et à la libéralisation commerciale. Le gouvernement a fait des efforts pour améliorer la transparence et le bon fonctionnement des affaires d'une part, et pour rationaliser et crédibiliser son intervention. Néanmoins, la neutralité et l'universalité des règles, notamment de l'impôt, sont encore très mal garanties.

IV.1.1. Le droit et la sécurité

La stabilité, la continuité et la compétence des services de l'Etat sont reconnues par la plupart des entreprises travaillant en Côte d'Ivoire qui ont été interrogées dans l'enquête du *World Economic Forum* (1998) sur la compétitivité africaine. Relativement à d'autres pays, l'intervention de l'Etat dans l'économie est toutefois assez mal jugée. Le fonctionnement du système fiscal est classé dans la moyenne africaine. Les entreprises se plaignent toutefois des entraves à la concurrence et du manque de transparence prévalant sur les marchés de produits. Il n'est pas certain que les procédures de privatisation et les modes d'attribution des marchés publics aient toujours suivi les règles attendues.

Enfin, les entreprises déplorent par dessus tout l'incertitude du droit, et l'insécurité des biens et des personnes. Les contentieux opposant une entreprise à une autre ou à l'Etat sont encore mal réglés par la justice ; il faut souvent payer pour faire respecter un contrat. La création récente d'une cour d'arbitrage, qui semble donner satisfaction aux entreprises, pourrait atténuer ce point négatif. D'autres réformes du système judiciaire sont prévues dans le cadre de l'initiative OHADA pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique. La lutte contre la corruption dans la police semble avoir donné des résultats encourageants.

IV.1.2. Les marchés de produits

Le nombre de prix contrôlés a été réduit, de 34 au début de l'année 1994, à 5 en 1997⁶². Le fonds de péréquation des produits de base a été supprimé. Les subventions sur la farine et le blé ont été éliminées en 1996. Le transport maritime a été libéralisé en 1996. Les prix intérieurs du pétrole, de l'eau et de l'électricité sont désormais reliés aux prix internationaux par des mécanismes d'ajustement automatique. Leur niveau demeure néanmoins élevé, en comparaison d'autres pays de niveau de développement similaire (voir III.3).

La structure fiscale intérieure a été également réformée. En 1995, le barème de la TVA est simplifié, ne comportant plus que deux taux : le taux normal, passé de 25 à 20%, et le taux réduit de 11%. Le taux de l'impôt sur les bénéfices a été réduit de 50% à 35%. Les exonérations et dérogations restent néanmoins nombreuses, le recouvrement demeure très imparfait et la fraude est répandue.

⁶² baguette, médicaments, livres d'école, gaz butane et services publics

La structure industrielle de la Côte d'Ivoire reste particulièrement oligopolistique, comme le montrent les données du RPED de 1995. Ainsi, plus de 60% des entreprises industrielles formelles ne se connaissent pas plus de 5 concurrents implantés en Côte d'Ivoire et opérant sur le marché intérieur. 11% se déclarent en situation de duopole et 14% en situation de monopole. Par ailleurs, ces mêmes entreprises formelles connaissent peu de concurrence des importations, plus de 80% de la concurrence provenant essentiellement d'entreprises produisant en Côte d'Ivoire, qu'il s'agisse d'entreprises à capital national (50%) ou d'entreprises à capital étranger (34%). Parmi les entreprises formelles opérant sur le marché intérieur, plus de 70% n'ont noté aucune entrée ni sortie d'entreprises sur leur marché principal l'année précédant l'enquête (Marchat, 1997a). Enfin, dans les douze branches industrielles enquêtées par le RPED⁶³, les 5 premières entreprises représentent plus 60% du marché. De surcroît, pour seulement deux des douze branches analysées, ce pourcentage se situe en dessous de 80% : les ouvrages en bois, fortement concurrencés par les importations, et le pain (Marchat, 1997b).

Dans la Banque de Données Financières, qui répertorie la plupart des entreprises formelles opérant en Côte d'Ivoire, les 50 premières entreprises en termes de valeur ajoutée représentaient 60% de cette valeur ajoutée en 1992, de même 60% en 1996 (Zango, 1998). Selon des indications qualitatives, il n'est pas certain que la libéralisation de l'économie ait conduit à une déconcentration significative du capital. Il est même possible qu'un certain nombre de grands groupes étrangers, français notamment, et quelques opérateurs domestiques aient accru leurs poids dans l'économie, directement grâce aux privatisations et aux opérations BOT, mais aussi, de manière cumulative, grâce à l'exploitation de rendements d'échelle.

IV.1.3. Le marché du travail formel

L'emploi moderne public et privé n'occupe encore que moins de 10% de la population active. L'emploi informel non-agricole représente environ 20%, et l'emploi agricole 60%. Le taux de chômage se situe autour de 10% pour l'ensemble du pays. Le chômage ouvert est bien sûr concentré dans les grandes villes, et son incidence est plus forte chez les jeunes générations et la main-d'œuvre diplômée. En ville, l'hétérogénéité des conditions d'activité et de rémunération est significative et peut faire parler d'une segmentation plurimodale des marchés du travail urbains (Van der Gaag et Vijvenberg, 1989 et 1991).

Un nouveau Code du Travail a été adopté en 1995, qui va dans le sens d'une flexibilité accrue. Les procédures de licenciement sont simplifiées, l'autorisation administrative préalable étant abrogée. Le travail temporaire, le travail à temps partiel, les contrats à durée déterminée et la modulation du temps de travail sont facilités et institutionnalisés. En contrepartie, aucune action n'est toutefois prévue qui permette de faire progresser le respect de ce code, notamment dans les segments informels du marché du travail. Il y a donc un risque que la déréglementation ne s'accompagne d'aucun progrès dans le respect du droit, et d'une disparité encore plus forte des salaires et des conditions d'activité en ville (Bazin et Gnabéli, in Contamin et Memel-Fotê, 1997).

Entre 1993 et 1997, les effectifs non militaires de la fonction publique ont été réduits de 5%. Le salaire réel moyen a baissé de 28% pour les fonctionnaires civils. Les militaires ont

⁶³ Bois, meubles, textile, confection, huiles végétales, pain, ouvrages en métal, outils professionnels, matériaux de construction, autres biens de consommation primaires secondaires.

connu une évolution plus favorable de leur rémunération, puisque la masse salariale totale ne baisse que de 17% en termes réels.

Pendant la même période, l'emploi moderne privé a augmenté de 20%, selon la Banque de Données Financières (Indicateurs conjoncturels, juin 1998). Cette relance de l'emploi moderne rompt avec une tendance longue de destruction d'emplois, amorcée au début des années 80. Selon les données du Ministère de l'Emploi, l'emploi moderne privé serait passé de 326 400 en 1980 à 233 300 en 1990, soit une baisse moyenne annuelle de 3,3%. Cette tendance se serait même accentuée entre 1992 et 1994, avec une baisse de 14% des effectifs dans les entreprises enregistrées à la Banque de Données Financières (Zango, 1998). A l'heure actuelle, le salariat moderne public et privé n'est toutefois pas plus étendu qu'en 1985, en proportion de la main-d'œuvre disponible.

Toujours dans le secteur moderne privé, le salaire réel moyen a baissé de 15%, tandis que le SMIC réel a progressé de 6%. Il y a donc eu un rétrécissement de l'éventail des salaires. En outre, le salaire moyen des expatriés a un peu moins augmenté que le salaire de la main-d'œuvre africaine, alors que l'on aurait pu penser que la dévaluation aurait alourdi le poids de ces salaires expatriés dans la masse salariale totale. En définitive, ce poids est stabilisé aux alentours de 21%, alors que l'emploi expatrié non-africain représente entre 2 et 3% de l'emploi total. On voit néanmoins que la dépendance à l'égard de ce type de travail expatrié reste forte, en cohérence avec la prépondérance du capital étranger dans la plupart des grandes entreprises privées (voir ci-dessous).

Tableau n° 49 : Evolution des effectifs et des salaires moyens dans le secteur moderne selon l'origine de la main-d'œuvre

Niveaux et taux de croissance moyens annuels	1992	1994	1996	1992-94	1994-96
Nombre d'entreprises	2169	2273	2501	4.8	10.0
Effectifs africains	125015	107715	128113	-13.8	18.9
dont ivoiriens	86412	77498	94744	-10.3	22.3
dont non-ivoiriens	38603	30217	33369	-21.7	10.4
Effectifs non-africains	3050	2846	3411	-6.7	19.8
Total des effectifs	128065	110561	131524	-13.7	19.0
Salaire annuel moyen africain ^(*)	1543	1770	1949	14.7	10.1
Dont ivoiriens	1945	2173	2304	11.7	6.0
Dont non-ivoiriens	642	737	941	14.8	27.6
Salaire annuel moyen non-africain ^(*)	17000	18773	19965	10.4	6.3
Panel d'entreprises					
Nombre d'entreprises	1111	1111	1111	0.0	0.0
Effectifs	73657	73538	81461	-0.2	10.8
Salaires annuels moyens ^(*)	2551	3424	3753	34.2	9.6

Source : Zango, 1998 à partir de la BDF et calculs des auteurs

^(*) : en milliers de FCFA

IV.1.4. Les privatisations et l'allocation de l'investissement

Depuis 1994, le processus de privatisation s'est accéléré. La privatisation partielle de 13 entreprises publiques et la privatisation totale de 16 autres ont été effectuées entre 1994 et 1996. Le secteur public ivoirien a été l'un des plus importants d'Afrique, même si la Côte d'Ivoire n'a jamais connu d'expérience socialiste. Au début de l'ajustement, en 1982, le secteur public détenait 55% du capital du secteur moderne et représentait 40% de l'emploi moderne (Bourguignon et Berthélemy, 1996). En 1992, le capital public représentait encore 43% du capital moderne. Après la distribution d'électricité, privatisée en 1990 (Plane, 1997 et 1999), les chemins de fer et les télécommunications ont été privatisés. D'importantes entreprises du secteur productif sont également passées au privé, comme les plantations industrielles d'huile de palme et de caoutchouc et la compagnie sucrière. A la fin de l'année 1996, il restait 35 entreprises où l'Etat avait une participation majoritaire. La part du capital public était descendue en dessous de 30% (Zango, 1998). Il est prévu que d'ici 2000, 25 entreprises supplémentaires soient à nouveau privatisées.

Du côté de l'investissement privé, un Guichet Unique a été instauré en 1993, qui simplifie les procédures d'enregistrement et de fiscalisation pour la création d'entreprises. Un nouveau Code des Investissements a été adopté en 1995. Deux régimes d'incitation demeurent : le régime général dit « régime de déclaration », et un régime spécial dit « régime d'agrément » pour les investissements dépassant 500 millions de FCFA. Les avantages fiscaux accordés par le nouveau code sont plus importants, ils sont aussi plus transparents. En effet, ils sont ouverts à tous les investisseurs sans distinction de nationalité ou de résidence, tandis que la législation précédente favorisait les firmes étrangères et laissait la place à de nombreux arrangements discrétionnaires (Marchat, 1997a).

Sur les 60 entreprises qui constituent les cinq principaux producteurs de chacune des douze branches industrielles enquêtées par le RPED - voir ci-dessus, 41 sont à capitaux étrangers, parmi lesquelles 23 à capitaux français (Marchat, 1997b). Selon la Banque de Données Financières, en 1996, 46% du capital social des firmes formelles sont détenus par l'étranger. Ce poids n'a pas beaucoup varié depuis 1992 (43% cette année). On peut en déduire qu'une partie non-négligeable des privatisations a bénéficié au capital privé national, dont le poids double et progresse de 12 points entre 1992 et 1996.

L'investissement privé est concentré dans le secteur moderne de l'économie, tel qu'il est représenté par les entreprises enregistrées par la Banque de Données Financières. En 1996, la valeur ajoutée de ces entreprises représentait 22,5% du PIB ivoirien, et l'investissement déclaré par ces entreprises atteignait 8,3% de ce même PIB, c'est-à-dire plus de 80% de l'investissement privé national de cette même année (9,6%). Ces données micro-économiques d'entreprises montrent enfin que la hausse de l'investissement s'explique principalement par des investissements dans le secteur tertiaire. D'une part le poids de ce secteur a augmenté de 3 points dans l'ensemble du PIB ivoirien, et d'autre part c'est dans ce même secteur que les hausses de l'investissement sont les plus importantes, le taux d'investissement passant de 18,5% à 43,8%. Au total, le secteur tertiaire contribue pour bien plus des deux tiers (72%) à la hausse de l'investissement privé. Au sein du secteur tertiaire cette contribution correspond par ailleurs au sous-secteur des services, plutôt qu'aux sous-secteurs des transports ou du commerce. Il n'est donc pas certain que les investissements effectués après la dévaluation se

soient majoritairement dirigés vers les secteurs de biens échangeables⁶⁴, et qu'ils soient porteurs d'une diversification des exportations, même si le taux d'investissement du secteur primaire moderne et du secteur secondaire ont aussi augmenté.

Tableau n° 50 : Evolution de l'investissement dans le secteur moderne

	1992	1996
Nombre d'entreprises	2169	2501
VA en % du PIB total ivoirien	20.4	22.5
Primaire	0.5	0.8
Secondaire	12.2	10.4
Tertiaire	7.7	11.3
Taux d'investissement	15.9	36.9
Primaire	34.2	91.1
Secondaire	13.6	24.3
Tertiaire	18.5	43.8
Investissement en % du PIB total	3.2	8.3
Primaire	0.2	0.7
Secondaire	1.7	2.6
Tertiaire	1.3	5.0
dont transports	0.5	1.1
dont commerce	0.4	0.6
dont services	0.4	3.3

Source : Zango, 1998 à partir de la BDF et calculs des auteurs

Le programme de développement des infrastructures dit des "douze travaux de l'éléphant d'Afrique" couvre la période 1996/2000 et vise à renforcer le réseau d'infrastructure sur l'ensemble du territoire et à abaisser les coûts de production. La réalisation des projets est confiée à des investisseurs privés qui assurent la réalisation des travaux et la gestion et rétrocèdent l'ouvrage à l'Etat au terme d'une concession de 15 ou 30 ans, selon le principe du "Build Own-Operate, Transfer" (BOT). Les douze projets sont les suivants : agrandissement de l'aéroport d'Abidjan, train urbain, autoroute Abidjan-Yamoussoukro et voie express Abidjan-Bassam, pont à péage Riviera-Marcory, pont à péage Sud-Banco, pont Jacquerville, troisième centrale thermique, abattoir Abidjan-Anyama, parc des expositions, stade olympique. Seuls quatre travaux ont débuté ou sont en cour d'attribution⁶⁵. Ils représentent un montant total de 271 milliards FCFA sur l'ensemble de la période de réalisation des infrastructures. Une partie des investissements dans le secteur tertiaire enregistrés en 1996 correspond sans doute au début de ces travaux.

Ce changement dans le mode de financement de l'investissement public permet des économies budgétaires et une meilleure efficacité micro-économique des projets. Toutefois il n'est pas certain que ce changement recouvre une véritable rupture allant dans le sens d'une plus grande efficacité à l'échelle macro-économique. Plus globalement, on peut craindre que certains choix d'investissement ne traduisent un volontarisme exagérément optimiste en matière de modernisation ou d'industrialisation, ou même une politique de prestige, comme

⁶⁴ Pour les mêmes entreprises, la part des exportations dans le chiffre d'affaire a progressé de 3 points entre 1992 et 1996, mais cette progression peut fort bien s'expliquer par un effet prix.

⁶⁵ Aéroport d'Abidjan, autoroute et voie express, pont Riviera-Marcory, troisième centrale thermique (Azito).

ce fut parfois le cas dans le passé⁶⁶. L'insistance des autorités à développer la transformation chocolatière, peu rentable localement et intensive en capital, à travers diverses formes d'incitations et de subventions, est par exemple fortement critiquée. On note aussi la concentration des douze travaux de l'éléphant sur la capitale, traduisant la volonté des autorités de faire d'Abidjan une plaque tournante régionale pour le commerce et les services (BNEDT, 1998). Il faut espérer que les économies budgétaires permises par les BOT soient consacrées à l'aménagement du territoire, et aux secteurs de l'éducation et de la santé, éléments essentiels d'une stratégie de réduction de la pauvreté (voir IV.2 ci-dessous).

IV.2. Gouvernance et réduction de la pauvreté

IV.2.1. L'évolution de la pauvreté depuis 1985

Entre 1985 et 1993, la crise généralisée des revenus a entraîné un triplement de l'incidence de la pauvreté absolue, qui passe de 10.0 à 31.3%. Alors que la moitié des pauvres était concentrée dans les zones de savane en 1985, la baisse des prix aux producteurs de cacao et de café a provoqué une diffusion de la pauvreté dans les zones forestières, notamment à l'ouest du pays, région qui en 1985 apparaissait totalement épargnée par le phénomène. En 1993, la pauvreté rurale représente les trois quarts de la pauvreté totale, et se trouve répartie à égalité entre les trois grandes régions agro-écologiques – forêt ouest, forêt est et savane. Sur la même période, la pauvreté urbaine a beaucoup augmenté dans les villes secondaires, de 8.0 à 31.2%. En revanche, Abidjan est protégée par le maintien de l'emploi et des salaires publics (5.1% de pauvres en 1993).

Tableau n° 51 : Contributions à la pauvreté (P0)

	1985	1993	1995	1998
Abidjan	1.4	3.1	13.2	6.8
Autres zones urbaines	17.1	22.6	13.7	24.4
Forêt Est	31.0	26.0	27.0	24.9
Forêt Ouest	2.2	21.1	21.7	13.7
Savane	48.3	27.2	24.4	30.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : INS, et Nshimyumuremyi (1998)

Lecture : répartition des ménages pauvres par région ; en 1998, 30.2% des pauvres se trouvaient en zone savane

La période 1993-1995 apparaît comme une période de transition, marquée par les baisses des salaires réels urbains et la baisse des prix réels aux producteurs de cacao. L'incidence de la pauvreté s'accroît encore de 5.5 points. Le poids de la pauvreté est multiplié par quatre à Abidjan et augmente de 30% dans l'ouest rural, les deux régions traditionnellement les plus riches du pays.

La période 1995-1998 voit au contraire l'inversion de ces tendances. Le dynamisme de l'économie de la capitale, les fortes augmentations de prix au producteur et les très bonnes récoltes de cacao entraînent une diminution de moitié de l'incidence de la pauvreté à Abidjan et dans l'ouest. En revanche, la pauvreté continue d'augmenter sensiblement dans les autres

⁶⁶ L'allocation de l'investissement public est pour l'essentiel conçue par le BNEDT, l'institution héritière de la puissante DCGTx, qui, sous Houphouët-Boigny, jouait le rôle d'un cabinet économique de la présidence. L'intégration récente du BNEDT au sein du ministère du Plan contribue-t-elle à éclaircir ses attributions ?

zones, rurales (est et savane) et urbaines. Ainsi, le léger recul de la pauvreté semble s'accompagner d'une nouvelle polarisation géographique du revenu, similaire à celle qui prévalait en 1985 (Glewwe,1987). Les mauvaises conditions climatiques ont sans doute contribué à creuser les inégalités entre les différentes zones rurales, entre les paysans vivriers et les producteurs de coton d'une part, les producteurs de cacao et de café d'autre part. Par ailleurs, la persistance d'une forte pauvreté urbaine, en dehors de la capitale est un phénomène nouveau et inquiétant. Celle-ci touche par ailleurs plus fortement les étrangers.

Tableau n° 52 : Incidence de la pauvreté (P0)

	1985	1993	1995	1998
<i>Catégorie du chef de ménage :</i>				
Secteur agricole	-	43.8	48.5	45.8
Secteur informel	-	23.8	30.7	28.1
Secteur moderne	-	7.1	10.9	14.2
Inactifs, chômeurs et autres	-	25.4	24.5	25.2
Ensemble	10.0	31.3	36.8	33.6
<i>Nationalité du chef de ménage :</i>				
Ivoirien	-	30.9	35.2	33.4
dont urbain	-	16.4	19.6	22.1
Etranger	-	35.4	44.7	34.3
dont urbain	-	27.0	38.8	29.6
Ensemble	10.0	31.3	36.8	33.6
<i>Région :</i>				
Abidjan	0.7	5.1	20.2	11.1
Autres zones urbaines	8.0	31.2	28.6	33.8
Forêt Est	15.2	38.9	41.0	46.6
Forêt Ouest	1.6	38.2	50.1	24.5
Savane	25.9	49.4	49.4	54.6
Ensemble	10.0	31.3	36.8	33.6

Source : INS et calculs des auteurs

Lecture : proportion de ménages pauvres dans chaque catégorie ; en 1998, 54.6% des ménages de la zone savane pouvaient être considérés comme pauvres

Il est encore trop tôt pour établir une conclusion définitive sur la diffusion du nouveau mode de croissance. On peut toutefois s'inquiéter de la lenteur des effets de percolation (*trickle-down*). A travers le prisme de la pauvreté, il se confirme que l'économie de la Côte d'Ivoire est encore axée sur le couple « Abidjan – cacao ». L'absence de déconcentration des activités modernes, et l'absence de diversification des activités agricoles limitent très fortement l'élasticité de la pauvreté à la croissance, cette dernière s'accompagnant probablement d'une augmentation des inégalités.

Dans cette perspective et compte tenu du passé, il convient de rester prudent face à la stratégie de réduction de la pauvreté affichée par le gouvernement ivoirien. En 1997, un plan de réduction de la pauvreté a également été adopté qui définit des « Axes prioritaires » dont le pilotage a été confié à un comité permanent comprenant des représentants de l'administration, des ONG, et du secteur privé⁶⁷. La stratégie adoptée repose tout d'abord sur la stimulation de la croissance, et en second lieu sur des politiques de redistribution et d'action en faveur des

⁶⁷ Les actions sectorielles et locales doivent être conduites à un niveau décentralisé. Il n'est toutefois pas certain que les collectivités locales concernées disposent des moyens humains et matériels suffisants, étant donné les lenteurs du processus de décentralisation (voir Encadré n° 4).

groupes vulnérables. Après la mise en place de nouveaux fonds sociaux au lendemain de la dévaluation, un Plan de Valorisation des Ressources Humaines et un Plan National de Développement Sanitaire couvrant la période 1996-2005 ont été adoptés. Les fonds sociaux ne mobilisant que des ressources très limitées (25 milliards de francs CFA entre 1994 et 1997), l'essentiel de la lutte contre la pauvreté se situe au niveau des politiques d'infrastructures, d'éducation et de santé. Les plans adoptés prévoient en effet une réorientation des dépenses vers les services de base : assainissement des eaux, électrification, éducation primaire, alphabétisation des adultes, services sanitaires en zone rurale, promotion de la contraception. Or, comme on l'a déjà souligné, dans aucun des trois secteurs la réorientation prévue des dépenses n'est lisible dans les statistiques disponibles pour la période précédant l'adoption du plan.

IV.2.2. La croissance peut-elle suffire à réduire significativement la pauvreté ?

Les perspectives de croissance dressées par les autorités ivoiriennes pour la période 2000-2005 apparaissent particulièrement optimistes, puisqu'elles tablent sur un taux de croissance annuel supérieur à 12% sur l'ensemble de la période (République de Côte d'Ivoire, 1999). Cette croissance serait basée sur un taux d'investissement privé dépassant 25% et atteignant 29% en 2005, le taux d'investissement public étant plafonné à 6%. De manière correspondante, il est prévu un doublement en cinq ans du taux d'épargne nationale, de 10% à 20%, et surtout une explosion des investissements extérieurs directs : en moyenne annuelle, ils atteindraient 1900 milliards de francs CFA, presque vingt fois la valeur moyenne observée pendant la période 1995-97. Il est donc fait l'hypothèse d'un relâchement considérable de la contrainte financière pesant sur l'économie.

Un modèle dynamique à deux gaps a été utilisé pour effectuer quelques projections alternatives de la trajectoire de l'économie entre 1999 et 2005, en retenant des hypothèses conservatrices et donc plus pessimistes : rigidité du taux d'épargne privée, constance des flux d'investissements directs étrangers, rigidité du contenu en importations de la demande. Comme d'habitude avec les modèles macro-économiques, les projections effectuées n'ont d'autre intérêt que de déterminer la trajectoire potentielle de l'économie sous des hypothèses déterminées par le passé observé, qu'elles soient obtenues par calibration, par estimation économétrique ou par projection de tendance. La spécification du modèle, les élasticités et les hypothèses sont présentées en annexe.

Tableau n° 53 : Hypothèses de 4 scénarios de croissance

	I	II	III	IV
Taux investissement privé	Equation du Tableau n° 57	Equation du Tableau n° 57	+ 1 pt de % (constante équation Tableau n° 57)	+ 1 pt de % (constante équation Tableau n° 57)
Gains de productivité (hors externalité du capital public)	0%	1,5%	0%	1,5%
Exportations industrielles	+5% l'an	+5% l'an	+10% l'an	+10% l'an
Approfondissement financier	non	non	non	oui

Les projections se déclinent selon quatre variables, indiquées dans le Tableau n° 53 : le taux d'investissement privé de longue période, les gains de productivité, la croissance des exportations industrielles⁶⁸ et la structure du portefeuille des ménages et des entreprises. Dans les variantes I et II, le taux d'investissement privé est régi par un effet « accélérateur-demande » estimé sur la période 1960-1994 (Tableau n° 57). Dans les variantes III et IV, la constante de cette équation est augmentée d'un point. Dans les variantes I et III, le trend des gains de productivité est nul, tandis que dans les variantes II et IV il est égal à 1,5% pour toutes les branches. L'augmentation du taux d'investissement privé a pour conséquence d'une part de dégrader la balance commerciale, sous l'effet du surcroît d'importations de biens d'équipement, et d'autre part la balance des services, par l'accroissement des paiements d'intérêt sur la dette extérieure des entreprises. Sans un fort afflux d'investissements directs étrangers, elle n'est donc concevable qu'accompagnée d'une forte croissance des exportations industrielles, posée à 10% au lieu de 5% dans les variantes III et V. Enfin la contrainte de paiements extérieurs peut aussi être allégée par un approfondissement du secteur financier domestique, favorisant le financement intérieur des entreprises par l'émission de titres permettant de drainer l'épargne intérieure et de réduire la fuite de capitaux, ou un meilleur accès au crédit intérieur, au détriment de l'endettement extérieur privé. Cet élément a été représenté par un trend exogène portant sur la composition du portefeuille des ménages et des entreprises. Après la forte baisse des taux d'intérêt de la période 1993-1998, on a considéré que les taux d'intérêt intérieurs et domestiques restaient fixés aux niveaux de 1998. Seul le rendement des titres domestiques varie, étant égal au rendement moyen du capital non-agricole. Sous ces hypothèses, dans la variante IV, la part des actifs étrangers dans le portefeuille des ménages passe progressivement de 36% en 1998 à 21% en 2005, et la part de la dette extérieure des entreprises passe de 72% à 55%, soit pour les deux ratios une baisse annuelle de 10% entre 1999 et 2005.

Tableau n° 54 : Projections 1998-2005, contributions à la croissance et tcma des revenus

	1993-1998	1998-2005	
	Calage	I	IV
Contributions à la croissance (%):			
PIB	6,0	3,1	5,3
Dépenses			
Consommation privée	3,6	2,8	4,2
Consommation publique	0,2	0,2	0,3
Investissement privé	2,7	-0,4	0,8
Investissement public	1,1	0,6	0,2
Exportations	2,1	0,9	1,9
Importations	-3,7	-1,0	-2,1
Solde commercial	-1,6	-0,1	-0,2
Taux de croissance annuels moyens :			
Revenu moyen agricole	8,0	1,3	2,8
Revenu moyen informel	-0,7	-2,2	-0,2
Salaire moyen formel privé	-5,2	-2,7	-0,1
Salaire moyen public	-3,9	-0,4	0,5

⁶⁸ Dans toutes les projections, le taux de croissance des exportations agricoles, hors café et cacao, est fixé à 5%. La production de café et de cacao est déterminée par l'offre de travail des ménages agricoles. Les termes de l'échange sont constants

Tableau n° 55 : Projections 2005, divers indicateurs macro-économiques

	I	II	III	IV
Croissance du PIB (vol) (1998-2005)	2,9	3,7	3,6	4,6
Taux d'investissement total (2005)	17,2	15,8	21,3	20,3
Taux d'investissement privé (2005)	8,7	9,8	13,0	14,4
Taux d'investissement public (2005)	8,5	6,0	8,3	5,9
Déficit public / PIB (2005)	-2,2	-0,3	0,9	2,5
Dettes publiques / PIB (2005)	53,1	48,2	33,8	29,9

La variante I correspond à une hypothèse basse de croissance : gains de productivité très faibles, comportement d'investissement privé conservateur, stabilité des parts de marché à l'exportation, absence d'approfondissement financier. La croissance obtenue sur l'ensemble de la période se situe sur un trend descendant autour de 3% par an. Du fait du mécanisme d'accélérateur, le taux d'investissement privé baisse au cours de la période et est insuffisant pour permettre un accroissement conséquent des capacités de production. La croissance est alors essentiellement tirée par la consommation privée, les exportations ne progressant que modestement. Puisque l'accroissement de l'investissement privé est faible, l'épargne extérieure permet de financer un taux d'investissement public élevé mais dont l'augmentation ne permet pas une croissance soutenue.

Le scénario II suppose des gains de productivité de 1,5% par an. Le taux de croissance moyen annuel est dorénavant de 3,7%. Bien que supérieur à celui du scénario I, il n'atteint pas, comme on aurait pu l'espérer, 4,5% ((3% du scénario I + 1,5% de gains de productivité). En effet, la croissance entraîne un accroissement de la demande d'importations qui vient buter contre la contrainte extérieure. Finalement le taux d'investissement total est inférieur à celui du scénario I.

En l'absence de gains de productivité, une augmentation de l'investissement privé financé par un surcroît d'exportations non-traditionnelles (scénario III) permet une croissance similaire à celle obtenue dans le scénario précédent, soit 3,6% par an. En effet, le relâchement de la contrainte extérieure fournit la possibilité d'importer les biens d'équipement nécessaires. De plus, l'Etat est en mesure de soutenir un rythme d'investissement public élevé tout en obtenant un excédent budgétaire provenant de l'accroissement des recettes internes et externes.

Finalement, le scénario IV cumule les effets de l'ensemble des variantes précédentes—plus l'effet de l'approfondissement financier domestique. Rappelons encore que ce dernier scénario ne constitue pas nécessairement une borne supérieure. Le taux de croissance de l'économie pourrait être largement plus élevé si certaines des hypothèses retenues par le programme présidentiel se réalisaient au moins en partie : accroissement du taux d'épargne privé national, afflux massif d'investissements directs étrangers, gains de productivité plus élevés. Parier sur ces évolutions apparaît toutefois assez hardi. Par ailleurs, les taux de croissance de tous les scénarios pourraient être revus à la baisse si les cours du cacao et du café s'orientaient de nouveau à la baisse, comme au début de l'année 1999. En effet, depuis 1994 l'essentiel de l'augmentation du taux d'épargne nationale a été obtenu par la réduction de 10 points de PIB du déficit budgétaire. Le doublement du montant des investissements directs extérieurs comprend un certain nombre d'éléments transitoires (privatisations, opérations BOT). Enfin les gains de productivité élevés de la période 1994-97 correspondent à un phénomène de rattrapage et ne semblent pas basés, comme dans les économies asiatiques

émergentes ou comme pendant la période 1960-78, sur une croissance très forte des exportations non traditionnelles et sur un accroissement rapide du capital humain.

Le trend de croissance obtenu dans le scénario IV se situe entre 4,5 et 5%. L'investissement privé est à présent majoritaire et capte l'essentiel du financement intérieur et extérieur. Du fait de l'accroissement des recettes budgétaires et d'un allègement des remboursements d'intérêt, l'investissement public peut être financé par l'excédent budgétaire, ce qui permet de diminuer fortement le poids de la dette publique. Alors que l'investissement concourt dorénavant positivement à la croissance, les contributions de la consommation privée et des exportations sont aussi fortes que durant la période 1993-1998. Par ailleurs, la désagrégation du modèle en six grandes branches et en quatre types de travail fournit des indications sur le contenu distributif de la croissance. Cette croissance correspond à une industrialisation du pays à travers un accroissement du capital disponible. On observe par ailleurs une tertiarisation de l'emploi dans la mesure où l'industrie ne peut absorber la majorité de l'offre de travail non-agricole. Enfin, l'augmentation de la demande de produits agricoles pèse sur les ressources en terre et entraîne une modification des termes de l'échange interne en faveur de l'agriculture. Le revenu moyen agricole augmente donc alors que les revenus urbains moyens stagnent.

IV.2.3. Gouvernance, conflits distributifs et réforme du secteur public

La stratégie d'ajustement suivie depuis 1994 a impliqué un changement des règles du jeu qui prévalaient depuis vingt ans en matière de répartition du produit. La « république des bons élèves » (Bakary et Leconte, cités par Azam, 1994) semble avoir puni ses enfants, c'est-à-dire les fonctionnaires et les salariés instruits du secteur moderne.

En 1989-90, l'annonce d'une baisse des salaires nominaux publics avait déclenché une crise sociale de longue durée, et les manifestations des étudiants et des fonctionnaires avaient réussi à annuler l'ajustement budgétaire programmé (Azam, 1994). Entre 1994 et 1996, l'ajustement des salaires a été obtenu, cette fois-ci en termes réels. L'illusion monétaire et une sorte de fatigue politique, après cinq années d'intense récession, ont sans doute joué leur rôle dans cette différence de résultats. Par ailleurs, en 1989-90, tous les revenus étaient soit en récession soit en stagnation, quelle que soit leur origine, même si l'ajustement des prix aux producteurs de café et de cacao fut repoussé jusqu'en 1991. En comparaison, la période 1994-97 est marquée par une forte hausse de la demande effective et des revenus non salariaux. Dans ce contexte, les ménages de salariés ont sans doute modifié leurs comportements de consommation, d'offre de travail ou de transferts. Certains ont développé des activités secondaires de commerce ou de services informels, ou de productions vivrières périurbaines. Par ailleurs, les transferts entre ménages urbains et ménages ruraux ont pu connaître un ralentissement.

Tableau n° 56 : Indices de salaires réels et d'emploi

	1987	1993	1997
Salaires minimum réel	116.1	100.0	106.0
Salaires moyen privé réel ^(*)	n.d.	100.0	84.9
Emploi privé moderne ^(*)	n.d.	100.0	120.2
Masse salariale publique réelle	124.8	100.0	83.2
Salaires public réel (a)	n.d.	100.0	72.4
Emploi public (a)	n.d.	100.0	94.7
Prix réel au producteur de cacao	232.1	100.0	140.3
Prix réel au producteur de café	232.1	100.0	162.4
Prix réel au producteur de coton	148.4	100.0	135.0(**)

Source : BNEDT et FMI

(*) : années fiscales juin-juin : 1993/94 à 1996/97

(**) : 1996

(a) : RED FMI (1998), excluant les effectifs militaires

Ainsi, une succession de bonnes surprises – hausse des cours, retour de la croissance, créations d'emplois dans le secteur moderne – a du favoriser la formation d'anticipations optimistes : une fois le choc de la dévaluation absorbé, chacun s'attend à l'amélioration de ses conditions de vie⁶⁹. Pour cette raison, les conflits distributifs pourraient s'intensifier, *a fortiori* dans le cas d'un renversement des termes de l'échange.

D'un côté, la main-d'œuvre urbaine diplômée aura tendance à demander une compensation des sacrifices consentis. L'écart de revenu et de conditions de vie s'est sans aucun doute creusé entre la petite-bourgeoisie abidjanaise ou citadine et l'élite dominante, qui a bénéficié d'une forte appréciation de ses avoirs extérieurs, qui a investi dans les entreprises privatisées, ou qui détient de la terre ou du capital dans les activités exportatrices. Claudine Vidal parle même d'une « séparation irréversible » entre les « grands » et les autres : « *les formes d'enrichissement ne passent plus pour des modèles imitables, mais font l'objet de critiques politiques* » (Vidal, in Contamin et Memel-Fotê, 1997). La période actuelle devrait favoriser l'apparition d'une nouvelle classe de jeunes entrepreneurs diplômés, privés d'accès à la fonction publique, et situés dans le « *missing middle* » du tissu industriel. On ne peut dire encore si cette classe deviendra suffisamment nombreuse et influente pour changer les règles du jeu politico-économique. On ne peut dire surtout si le développement de ces activités permettra d'atténuer la chute du rendement des diplômés et la désillusion face au modèle de la république des bons élèves, qui créent un « moment critique » (Proteau, in Contamin et Memel-Fotê, 1997). Les difficultés de financement de ces activités sont encore très fortes (voir III.2), malgré le « professionnalisme » des candidats (Fauré, 1994 ; Chevassu, in Contamin et Memel-Fotê, 1997).

D'un autre côté, l'impératif de réduction de la pauvreté contraint à une redistribution vers les zones rurales ou les régions les moins favorisées comme le Nord du pays, mais aussi

⁶⁹ De plus, l'ajustement des salaires publics n'a peut-être pas été aussi sévère qu'il paraît. En 1996, la masse salariale publique augmente de 9,7% en termes réels, tandis que les salaires moyens des non-militaires décroissent officiellement de 2,4%.

en direction des travailleurs informels urbains. Déjà, l'augmentation de la pauvreté a rendu plus aigus les conflits entre les natifs ivoiriens et les immigrants d'origine africaine⁷⁰. Claudine Vidal souligne d'ailleurs la montée de la xénophobie, à côté de la rupture entre les « grands » et les autres, comme le second trait majeur de l'évolution de la société citadine ivoirienne (Vidal, in Contamin et Memel-Fotê, 1997).

Parmi les principales réformes mises en œuvre depuis 1994, la privatisation des entreprises publiques et la libéralisation de la commercialisation du cacao et du café auront sans doute des conséquences positives, tout à la fois sur le plan de l'efficacité et de l'équité. Cependant, ces réformes tendent aussi à diminuer le nombre des outils de redistribution disponibles pour le gouvernement. De fait, l'équilibre des forces entre « le cacao et l'école », caractéristique de la période antérieure, sera plus difficile à gérer. Mais, comme on l'a souligné, l'hétérogénéité croissante de la société urbaine constitue un autre élément d'instabilité politique, pour lequel, là encore, peu d'instruments de médiation sont disponibles, dans le cadre d'une déréglementation du marché du travail et d'une dévalorisation des diplômes. Plus généralement, le mode de croissance actuel, même s'il parvenait à réduire sensiblement la pauvreté, du moins en milieu rural, pourrait être compromis par une augmentation rapide des inégalités au sein des villes et au sein des campagnes.

⁷⁰ Dans le secteur moderne, on constate une « ivoirisation » de l'emploi : entre 1992 et 1996 l'emploi des natifs a progressé de 9.6%, tandis que l'emploi des étrangers africains a diminué de 13.6%. Les salaires relatifs ont connu une évolution inverse - cependant une analyse du RPED montre que la discrimination salariale est plus forte que la discrimination devant l'emploi (Eyssen, 1996).

Encadré n° 4 : La décentralisation et les services déconcentrés de l'Etat

Même si la constitution ivoirienne prévoit l'existence d'administrations à plusieurs niveaux (régions, départements, sous-préfectures et communes), les services déconcentrés de l'Etat n'ont toujours pas les moyens financiers et humains pour fonctionner correctement. Par ailleurs, c'est seulement au début des années 80 qu'une politique de décentralisation est lancée. Elle s'est traduite par la création de nouvelles communes et la promulgation des principaux textes de l'organisation communale. C'est ainsi que de 1980 à 1995, 196 communes sont créées⁷¹. En fait, cette loi sur l'organisation communale intervient au moment où l'Etat se rend compte qu'il n'est plus en mesure de financer l'aménagement urbain jusque là conçu et réalisé par lui. Elle est donc l'occasion d'un repli de l'Etat et conduit à une orientation du financement des investissements urbains par emprunts et subventions internationales. Plusieurs dispositions sont ainsi prises pour fournir aux communes la possibilité de se financer. Mais il est aussi entendu qu'une part importante des prérogatives de l'Etat entre dans leur champs de compétence, notamment la santé publique (dispensaires et centres de santé, maternités de quartiers), les services sociaux (foyers, crèches,...), et l'éducation (écoles maternelles et primaires). Il est souhaité que le processus de décentralisation se poursuive par la création de structures décentralisées au niveau des régions (République de Côte d'Ivoire, 1997). Dans les faits, la déconcentration reste plutôt théorique, les services administratifs régionaux bénéficiant de délégations de pouvoir très faibles, le centre de la plupart des décisions restant à la capitale administrative, et leur rôle essentiel étant la collecte des taxes et des impôts. Quant à la décentralisation, les collectivités locales, en l'état actuel de leurs moyens, ne sont pas en mesure de prendre en charge le développement de leur commune. A titre d'exemple, le budget de la commune de San Pedro ne représente que 0,5% du PIB de la ville, il en est de même pour Korhogo⁷². C'est ainsi que, au delà du fait qu'elles ne sont pas en mesure de prendre en charge les services publics qui leur sont normalement impartis, l'ensemble des villes secondaires de Côte d'Ivoire souffrent d'importants déficits en entretien du capital public existant et en investissements publics nouveaux. En outre, il est évident que cet état de fait est révélateur des difficultés que les autorités ivoiriennes auront à relever pour mettre en place de nouvelles taxes sur les activités informelles ou sur le foncier rural et urbain, taxes non seulement nécessaires pour l'instauration d'un véritable processus de décentralisation, mais aussi pour remplacer les droits de douanes et les prélèvements, en baisse, sur les filières agricoles d'exportation. Il montre aussi qu'à court et moyen termes, une politique de développement des régions ainsi qu'un programme de lutte contre la pauvreté doivent compter sur d'autres structures que les structures administratives régionales, telles que les ONG nationales et internationales.

Enfin, au-delà de la fonction redistributive, la transparence des interventions de l'Etat doit elle aussi progresser, ne serait-ce que pour échapper à un cercle vicieux de perte de légitimité et d'érosion de la fiscalité. D'un côté, il est souhaitable que les recommandations des bailleurs de fonds et donateurs intègrent le risque de « défiscalisation » et de « délégitimisation » (Campbell, 1997), qui, s'il se réalisait, mènerait au contraire des objectifs visés de bonne gouvernance et de construction des capacités. En effet, il est certes nécessaire que l'Etat laisse émerger des corps intermédiaires et des contre-pouvoirs légitimes : collectivités locales, syndicats, associations, partis politiques. Mais il n'est pas moins

⁷¹ Le pays compte 253 villes et 8 549 villages, le territoire national étant organisé administrativement en 16 régions, 58 départements, 231 sous-préfectures, 196 communes plus la ville d'Abidjan.

⁷² ICEF, ENSEA, IRD (1998) et ICEF, ENSEA, IRD (1999)

nécessaire, une fois que les erreurs du passé auront été suffisamment apurées par la libéralisation, qu'il conserve une capacité d'intervention, au niveau budgétaire et réglementaire. D'un autre côté, les élites étant confrontées à un risque accru de coupure avec les autres strates de la société, il est souhaitable qu'elles crédibilisent de nouveau leur pouvoir par l'extension des règles du droit et de l'universalité de l'impôt, et par une allocation des dépenses publiques plus transparente et plus démocratique. Le démantèlement de structures para-publiques comme la Caisse Autonome d'Amortissement et la Caisse de Stabilisation devrait conduire à diminuer certaines opportunités de corruption. Il reste qu'une grave affaire de fraude portant sur l'aide européenne dans le secteur de la santé est revenue rappeler récemment les dimensions du problème, après une autre affaire ayant conduit à l'emprisonnement du directeur du Trésor. On peut néanmoins se féliciter que ces affaires soient rapidement devenues publiques, aient été reconnues par le gouvernement, et conduit à des punitions exemplaires.

IV.3. Conclusion

La libéralisation de l'économie, qui s'est accélérée depuis 1994, a évidemment redéfini les contours de l'intervention de l'Etat. Cette libéralisation ne s'est toutefois pas accompagnée d'un progrès du droit, d'un accroissement de la concurrence, et d'une réduction visible de la corruption. Le respect des règles et des contrats demeure un problème très sensible en Côte d'Ivoire., entre les entreprises, entre l'entreprise et l'Etat, ou dans les relations de travail. Les marchés demeurent fortement oligopolistiques et segmentés. Les privatisations et le nouveau code des investissements n'ont pas permis une déconcentration forte du capital, et l'investissement privé semble encore privilégier les secteurs protégés. De même, les changements dans le mode de financement et de sélection des investissements publics ne se sont pas traduits par de fortes réorientations sectorielles ou géographiques. L'investissement public est encore marqué par un volontarisme industrialiste et dualiste, parfois même pharaonique. La décentralisation administrative et fiscale a très peu avancé.

Plus généralement, la nouvelle croissance apparaît encore polarisée autour du couple classique constitué par Abidjan et la zone cacao, qui sont les régions les plus riches du pays et les seules à avoir connu une réduction de la pauvreté depuis 1995. Dans une économie inégalitaire comme celle de la Côte d'Ivoire, l'élasticité de la pauvreté à la croissance est faible. Or les perspectives annoncées par les autorités, d'une croissance supérieure à 12% par an sur la période 2000-2005, reposent sur des hypothèses d'investissement qui ne se réaliseront pas. A côté de ces perspectives trop optimistes, il est difficile de trouver des signes tangibles d'une véritable volonté de redistribution. La stratégie nationale de réduction de la pauvreté, adoptée en 1997, est encore à l'état d'intentions. La réorientation des dépenses vers les services de base, dans les domaines des infrastructures, de l'éducation, et de la santé, n'a pas encore commencé à une échelle significative.

L'extension de la pauvreté et l'accroissement des inégalités posent par ailleurs de nouveaux problèmes, celui d'une perte de légitimité des élites d'une part, et celui de la xénophobie d'autre part. Le fossé qui s'est creusé entre les plus riches et les classes moyennes urbaines, et la récurrence des affaires de corruption dénoncées par la presse, fissurent le modèle antérieur de la « république des bons élèves ». Parallèlement, la libéralisation des filières cacao et café prive le gouvernement d'un instrument de redistribution majeur, caractéristique de l'équilibre politico-économique traditionnel entre planteurs et fonctionnaires. Les autorités sont donc appelées à reconstruire les sources d'une nouvelle crédibilité, plus transparente et plus démocratique, et à inventer de nouveaux instruments pour

prélever et redistribuer les revenus. Dans un pays qui comprend près de 30% d'étrangers, elles doivent aussi éviter le piège qui consisterait à laisser transformer le problème de la pauvreté en problème d'immigration. Face au nombre croissant d'immigrés de seconde génération en situation d'apatrides, elles doivent concevoir une nouvelle définition de la nationalité ivoirienne et une nouvelle politique d'intégration.

Annexe 3 : Présentation du modèle

Le modèle utilisé est une version modifiée du modèle construit par Cogneau et Collange (1998) pour évaluer l'impact de la dévaluation du franc CFA entre 1994 et 1996. Cette version comprend deux sous-périodes : une période de calage (1994-1998) et une période de projection (1999-2005). Il s'agit d'un modèle d'équilibre général calculable à dynamique séquentielle avec actifs financiers.

La partie réelle est constituée d'un noyau « walrasien » constitué de cinq branches de production : la branche du café et du cacao, le reste de l'agriculture, le secteur informel non commercial, le secteur formel et le commerce. Pour chaque secteur, la production est définie à partir d'une fonction CES à deux facteurs : travail et capital privé. Les rendements de ces deux facteurs sont constants. Le trend de la productivité globale des facteurs est fixé de manière exogène, mais celle-ci est modifiée par une externalité liée au capital public. Les consommations intermédiaires sont liées à la production par le biais de coefficients techniques fixes. A court terme, le stock de capital est fixé. Au cours d'une année, la production est donc déterminée uniquement par l'emploi qui dépend lui-même de la rémunération réelle du travail (du côté offre, comme du côté demande pour les branches formelles). En dynamique, l'investissement accroît le stock de capital. Les produits destinés au marché intérieur et à l'exportation sont imparfaitement substituables et constituent un bien composite (agrégation CET). Contrairement à la version antérieure, les exportations sont exogènes et les prix des exportations sont les prix mondiaux (hypothèse *price-taker*) afin de pouvoir effectuer des variantes de long terme sur la croissance des exportations.

Les marchés des produits sont concurrentiels et les prix sont flexibles. Les prix à la production du café et du cacao sont administrés, la différence entre ces prix et le prix international étant prélevée par la Caisse de stabilisation. Il n'y a pas de marché du travail rural. Les producteurs-consommateurs agricoles partagent leur temps de travail entre la production vivrière (aux fins d'autoconsommation ou de commercialisation) et la production pour l'exportation en fonction des rémunérations relatives de ces deux activités. La mobilité entre ces deux activités est supposée imparfaite, le travail étant segmenté au sein du ménage (femmes dans le vivrier, hommes dans les cultures d'exportation), les périodes d'activité agricole et les régions de production étant hétérogènes. La mobilité du travail entre les activités agricoles et les activités non-agricoles, dépend également du rapport entre la rémunération agricole et l'espérance de la rémunération non-agricole, à la Harris et Todaro. Au contraire des autres mobilités intersectorielles et de la flexion de l'offre de travail, la migration s'effectue avec retard, c'est-à-dire d'une période sur l'autre. Le marché du travail non-agricole est segmenté entre le travail salarié, employé uniquement dans le secteur formel et dans l'administration, et le travail non-salarié (auto-emploi dans des micro-entreprises), employé dans le secteur informel et le commerce. Il y a encore une fois mobilité imparfaite du travail ; entre le secteur informel non-commercial et les activités commerciales d'une part, et entre le segment non-salarié et salarié du marché du travail d'autre part, toujours sur la base des rémunérations espérées. En définitive, l'offre de travail totale est fixe et progresse de 3% par an. Pour la première période du modèle (1994-1998), le taux de salaire dans le secteur privé formel est exogène. Il y a donc du chômage en ville. Pour la seconde période, le taux de chômage est fixé à un niveau considéré comme « naturel » et atteint en 1998 (4%), et les salaires formels sont flexibles.

Une grande partie des importations a été supposée complémentaire (75 % des importations de biens industrielles). En dehors de ces importations complémentaires, la demande intermédiaire et finale est une demande de biens composites : les consommateurs choisissent une certaine combinaison de biens importés et de biens produits localement en fonction de leurs prix relatifs (spécification d'Armington). La répartition de la consommation des ménages par produit est ensuite déterminée par un système linéaire de dépenses (LES).

Encadré n° 5 : Principales équations intervenant dans la croissance

Production

Les équations de production sectorielles sont des fonctions CES du travail et du capital (ou d'un facteur fixe à croissance exogène dans le cas de l'agriculture) :

$$X_i^s = TFP_i \cdot \left[\delta_i L_i^{-\omega_i} + (1 - \delta_i) \bar{K}_i^{-\omega_i} \right]^{1/\omega_i}$$

La productivité totale des facteurs dépend de l'accumulation de capital public :

$$TFP_{t+1}^i / TFP_t^i = (1 + \bar{g}_i) (K_{t+1}^g / K_t^g)^{0.1}$$

Accumulation publique et privée

$$K_{t+1}^i = K_t^i \cdot (1 - depr_i) + I_t^i$$

$$K_{t+1}^g = K_t^g \cdot (1 - depr_g) + I_t^g$$

Le taux d'investissement privé est régi par un mécanisme d'accélérateur :

$$\left(\frac{INV}{PIN} \right)_{t+1} = \iota + 0.734 \cdot \left(\frac{INV}{PIN} \right)_t + 0.364 \frac{\Delta PIB_{t+1}}{PIB_t}$$

L'investissement est ensuite réparti entre les trois branches non agricoles selon des clefs fixes.

Balance courante

La balance courante dépend de la balance commerciale et des flux d'intérêts correspondant à la dette publique (CEG), à la dette privée (CEE) et à la rémunération des actifs étrangers des ménages (F) :

$$BC^{\$} = \sum_i PWM_i^{\$} \cdot M_i - \sum_i PWE_i^{\$} \cdot EX_i + i_{eg} \cdot CEG^{\$}(-1) + i_{ee} \cdot CEE^{\$}(-1) - i_{ef} \cdot F^{\$}(-1)$$

Le revenu des ménages est constitué par la somme des revenus du travail, de la terre et du capital d'exploitation agricole et informel, d'une part fixe du revenu du capital formel et des intérêts reçus sur leurs dépôts dans les banques et sur les actifs étrangers qu'ils détiennent. Le revenu des entreprises correspond à la fraction des revenus du capital formel conservée aux fins d'auto-financement de l'investissement. Le revenu de l'Etat est constitué par les recettes fiscales auxquelles s'ajoutent les prélèvements opérés par la Caisse de Stabilisation. Celui des banques est égal aux intérêts qu'elles reçoivent.

La sphère réelle du modèle permet de dégager l'épargne de chaque agent. L'utilisation de cette épargne, son mode d'allocation entre les différents actifs et l'intermédiation du système bancaire sont ensuite décrits dans la sphère monétaire et financière. Les choix de portefeuille des ménages et des entreprises sont inspirés par les propositions de Tobin. Ces choix portent à chaque période sur les stocks d'actifs. L'épargne des ménages dépend du revenu disponible et de la richesse nette exprimée en termes réels. Cette dernière est constituée par leurs encaisses monétaires (monnaie manuelle et dépôts à termes) et les actifs

non monétaires (étrangers et domestiques). Elle est donc égale à la somme des stocks d'actifs de la période antérieure, revalorisés, et de l'épargne de l'année courante. Le prix des actifs domestiques est supposé égal au prix moyen du capital des branches non-agricoles. La demande de monnaie manuelle (agrégat M1), exprimée en termes réels, dépend du revenu disponible réel des ménages, courant et retardé, et du taux de rendement des actifs non monétaires. La spécification et les paramètres de cette demande de monnaie sont entièrement issus de chez Haque, Lairi et Montiel (1990), qui proposent des estimations à partir d'un panel de pays en développement. La part de l'agrégat M2 qui va aux dépôts à terme auprès du système bancaire est ensuite déterminée en fonction du taux d'intérêt sur les dépôts, lui-même indexé sur le taux exogène de rémunération des actifs étrangers. La richesse résiduelle se répartit enfin entre les actifs domestiques (actions, propriété du capital physique) et les actifs étrangers (obligations notamment), en fonction de leur rendement anticipé. Le rendement des actifs domestiques est égal à la productivité marginale du capital des branches non-agricoles diminuée du taux de dépréciation et augmentée de l'inflation anticipée.

Dans la période de calage, le taux d'investissement privé est exogène, car cette période est également celle de nombreux investissements exceptionnels (privatisations, retours de capitaux). Pour la période de projection, la fonction d'investissement privé a été estimée selon une spécification très simple : le taux d'investissement privé dépend seulement du taux d'investissement antérieur et de la croissance observée du PIB (effet accélérateur).

Tableau n° 57 : Equation d'investissement

Variables indépendantes	Variable dépendante : Tx d'invest. privé (Ip/PIB)
Contante	0.010 (1.100)
Ip/PIB (-1)	0.734 (7.433)
Taux de croissance du PIB	0.364 (3.569)
N	32

Source : Comptes Nationaux ivoiriens. Estimation des auteurs par les doubles moindres carrés. Instruments : taux de croissance du PIB retardé, taux de croissance du stock de capital, de la population de 15-65 ans, du nombre moyen d'années d'études, des termes de l'échange T de Student entre parenthèses

L'investissement est ensuite réparti par branche selon des proportions fixes, plus des deux tiers étant destinés à l'industrie moderne. Les entreprises demandent des crédits à court terme pour leur besoin de trésorerie, proportionnellement à leur masse salariale et à leurs consommations intermédiaires. Le besoin de financement à long terme est par ailleurs affecté par les variations des arriérés de paiement de l'Etat, les transferts des entreprises publiques au budget de l'Etat, et par les achats d'actifs domestiques des ménages. Les entreprises réallouent ensuite leur financement à long terme entre emprunts auprès des banques domestiques et étrangères, en fonction du différentiel de taux d'intérêt.

L'Etat finance ses dépenses d'investissement à travers l'épargne, les arriérés de paiement intérieurs, et les emprunts intérieur et extérieur. Dans la première période, ces derniers sont exogènes en devises, ainsi que le remboursement des arriérés ; la contrainte budgétaire de l'Etat est soldée sur les engagements auprès du système bancaire. Dans la période de projection (1999-2005), c'est au contraire l'endettement extérieur qui est endogène, les arriérés de paiements intérieurs et les engagements auprès de la BCEAO restant

fixes. Le système bancaire consolidé ne joue qu'un rôle d'intermédiaire financier. Le taux d'intérêt portant sur les avances à l'Etat et le taux d'intérêt débiteur des banques commerciales (crédits domestiques des entreprises) sont exogènes.

Le mode de bouclage du modèle est « monétariste » mais l'offre de monnaie est endogène et dépend de la demande de crédit des entreprises, des avances de la BCEAO au Trésor, et de la variation des réserves extérieures provenant de la balance des paiements. Dès lors, le niveau des prix, c'est-à-dire l'inflation, réalise simultanément les égalités I-S et L-M⁷³. Le rationnement du crédit s'exprime seulement implicitement dans la demande d'investissement, le taux d'intérêt étant fixe. Faute de connaissances supplémentaires sur le bouclage financier de l'économie, ce mode de bouclage est relativement pratique pour réaliser des projections de moyen terme sur la base de la fonction d'investissement estimée. Cependant il faut bien voir que toute variation de l'investissement engendre une expansion du crédit domestique (et extérieur) « accommodante ». Autrement dit, la sphère financière du modèle joue un faible rôle dans la projection ; elle permet principalement de projeter l'évolution de la balance courante, en simulant les flux d'intérêt privés (dette extérieure des entreprises et revenus des actifs étrangers des ménages) et publics (dette extérieure de l'Etat).

La dynamique du modèle comprend l'actualisation des stocks de facteurs (travail et capital) et des stocks d'actifs financiers, et les anticipations concernant le taux de change et l'inflation. Les offres de travail rurale et urbaine sont actualisées par le croît démographique et les migrations. Le stock de capital est actualisé par le taux de dépréciation et l'investissement de la période précédente⁷⁴. L'anticipation du taux de change, qui intervient dans les choix de portefeuille, et l'anticipation d'inflation, qui intervient dans l'équation de prix du secteur moderne et dans la fonction d'investissement, sont exogènes.

Le calage du modèle sur la période 1994-1998 permet surtout de projeter la matrice de comptabilité sociale de 1993 en 1998, aux fins de la projection 1999-2005. La production de café et de cacao, les prix producteurs et les salaires privés et publics sont exogènes, ainsi que les exportations et les taux d'investissement publics et privés. Les gains de productivité sont égaux à 4% dans chaque branche, sauf en 1998 où ils chutent à 2%. Dans ces conditions, et avec la batterie d'élasticités indiquées ci-dessous, le modèle reproduit assez correctement les trajectoires du PIB et de l'inflation, ainsi que le rétablissement des comptes publics et des comptes extérieurs, commentés précédemment.

A partir de 1999, le modèle fonctionne différemment, à la manière d'un modèle « two gaps », c'est-à-dire avec une contrainte de paiements extérieurs, comme chez Berthélemy et Bourguignon (1996). Le déficit de la balance courante rapportée au PIB est fixé à -4%. Cette contrainte prend en compte les allègements de dette obtenus en 1998 (Club de Paris et Club de Londres) qui entraînent l'année suivante une amélioration de la balance courante par rapport à la valeur atteinte en 1998 (-5,2%). Elle détermine le taux d'investissement public, toutes les autres dépenses publiques s'accroissant de 3% en valeur nominale. Le taux d'investissement privé est déterminé par l'équation estimée. Les salaires privés modernes sont flexibles. Les exportations agricoles (hors café et cacao) et les exportations industrielles sont exogènes. Par ailleurs, les prix des exportations et des importations progressent au même taux de 2,5%, les termes de l'échange sont donc fixes. Les prix producteurs de café et de cacao

⁷³ Rappelons que le taux d'épargne des ménages dépend positivement du taux d'inflation, à travers l'effet d'encaisses réelles.

⁷⁴ Pour les branches agricoles, la croissance du facteur fixe (capital d'exploitation et terre) est exogène et posée égale à 2%. Le taux de dépréciation du capital des branches non-agricoles est de 10%. Le taux de dépréciation du capital public est de 3%.

progressent également de 2,5% chaque année, le prélèvement sur le café et le cacao reste donc constant, il n'y a aucun changement dans la structure de la fiscalité.

Tableau n° 58 : Principales élasticités et hypothèses du modèle^(a)

Substitution capital-travail :		Demande de monnaie :	
Formel	0.8	Elasticité revenu réel courant	-0.4
Autres	0.6	Elasticité revenu réel retardé	0.6
Transformation (CET)	0.3	Hystérésis	0.9
Substitution (CES)	0.4	Rendement des actifs non liquide	-0.04
Elasticité de la TFP au cap. public	0.1		
		Choix de portefeuille :	
Mobilité du travail :		Actifs dom./actifs étr. (ménages)	0.5
Café-cacao/autres agr.	1.0	Crédits dom. / crédits étr. (entr.)	0.5
Agriculture /Autres	0.5		
Formel/Informel	0.5	Cr. de la pop. Active	3%
Commerce/Artisanat	1.0	Cr. du facteur fixe agricole	2%
		Taux de dépréciation capital privé	10%
Consommation		Taux de dépréciation capital public	3%
Part des gains de richesse affectant la conso.	0.5		
		Part des importations complémentaires	
Elasticités-revenu		Consommation	6%
Produits agricoles	0.8	Consommations intermédiaire	25%
Produits informels	1.1	Investissement privé	82%
Produits formels	1.3	Investissement public	66%
Paramètre de Frisch	-1.5	Cr. du prix des exportations	2.5%
		Cr. du prix des importations	2.5%
Investissement		Cr. des dép. publiques (hors invest.)	3.0%
Effet accélérateur	0.364		
Hystérésis	0.734		

(a) : en dehors des hypothèses de variantes du Tableau n° 53

Conclusion générale

Le programme de recherche « Afrique Emergente » s'est proposé d'examiner les conditions d'une pérennisation de la croissance pour un certain nombre de pays africains qui ont connu une amélioration de leurs performances économiques et de leurs politiques dans les années récentes. En effet, la réduction de la pauvreté et le développement social ne peuvent être atteints sans croissance économique soutenue. En outre, le développement n'est pas un processus géographiquement uniforme, mais peut démarrer dans certains pays pour se propager aux autres pays de la région par différents canaux : commerce, mobilité des facteurs, transferts de technologie, effets d'apprentissage, externalités productives, imitation des expériences réussies, etc.

L'analyse de l'économie de la Côte d'Ivoire trouve naturellement sa place dans ce programme. Après plus d'une décennie de régression du niveau de vie on observe, depuis cinq ans, une reprise de la croissance en même temps qu'une accélération dans les réformes. Enfin, il s'agit du pays le plus riche d'Afrique de l'Ouest, qui accueille une proportion considérable d'immigrés venant de la région.

Deux questions ont guidé l'analyse :

- la croissance actuelle est-elle durable et réductrice de pauvreté ?
- les réformes en cours sont-elles favorables à la croissance de long terme ?

Le mode de croissance contemporain et le bilan des réformes

Un processus de croissance durable et apte à réduire la pauvreté paraît conditionné par différents éléments :

- un cadre macro-économique stable ;
- l'ouverture sur l'extérieur et la compétitivité de l'économie ;
- un rythme d'investissement soutenu financé par l'épargne nationale ;
- un niveau d'infrastructures physiques et de capital humain suffisant ;
- un fonctionnement transparent des marchés appuyé sur des institutions efficaces ;
- un état légitime et impartial et une répartition équitable du revenu.

1. Un cadre macro-économique stable.

Grâce aux règles de politique monétaire assez strictes de la zone Franc, la Côte d'Ivoire s'est toujours préservée de l'inflation. Ensuite, après l'ajustement inachevé de la période 1980-1986, et l'ajustement en échec de la période 1989-93, la Côte d'Ivoire est parvenue, depuis la dévaluation du franc CFA de 1994, à rétablir de manière spectaculaire ses comptes budgétaires et extérieurs. Enfin, les rééchelonnements et annulations consentis au lendemain de la dévaluation par les bailleurs bilatéraux, puis les résultats des Clubs de Londres et de Paris en 1997-98, dans le cadre de l'initiative PPTE, et enfin les perspectives annoncées à la réunion de Cologne du G8 en 1999, situent la Côte d'Ivoire sur une trajectoire soutenable d'endettement extérieur.

Par rapport aux ajustements antérieurs, de nombreux progrès ont été enregistrés, qui donnent une certaine solidité aux résultats actuels. Les dépenses publiques ont été restructurées, au détriment du poids excessif des dépenses courantes, et en faveur de l'investissement. La contribution des recettes fiscales intérieures a augmenté. L'excédent commercial repose sur un plus grand nombre de produits, et sur un niveau élevé des volumes de cacao récoltés. Toutefois, les finances publiques et les comptes extérieurs demeurent largement dépendants du cours du cacao et de la parité du dollar par rapport à l'euro.

2. *L'ouverture sur l'extérieur et la compétitivité de l'économie.*

Dans ce domaine, on a assisté ces dernières années à d'importantes évolutions.

Depuis le début des années 1980, la Côte d'Ivoire s'est engagée graduellement dans l'ouverture de son économie. Ce processus n'a connu un retour en arrière significatif qu'entre 1987 et 1989, période qui témoigne du manque d'adhésion des autorités à un ajustement structurel imposé de l'extérieur. La dévaluation du franc CFA a inauguré une nouvelle phase de libéralisation, même s'il n'est toujours pas certain qu'elle soit pleinement assumée. La libéralisation des importations a été approfondie, avec la suppression des restrictions non tarifaires et une baisse des tarifs. Toutefois les exemptions demeurent nombreuses et la fraude n'a pas connu de recul notable.

La dévaluation de janvier 1994 a rendu aux producteurs ivoiriens une marge de compétitivité considérable. Selon la plupart des estimations, la dépréciation du taux de change réel corrige l'essentiel de la surévaluation de la monnaie accumulée depuis 1986. On a constaté une relance substantielle des exportations traditionnelles et non traditionnelles. Cependant, la diversification tant géographique que sectorielle n'a pas progressé sensiblement. Par ailleurs, les substitutions d'importation paraissent limitées. Les coûts des facteurs ont été contrôlés, mais ils conservent des niveaux élevés en comparaison d'autres pays concurrents.

3. *Un rythme d'investissement soutenu financé par l'épargne nationale.*

Alors qu'on peut craindre que le modèle extensif de production des cultures de rente atteigne prochainement un seuil de saturation, il est nécessaire que l'investissement physique retrouve un niveau susceptible d'engendrer des gains de productivité significatifs dans les différents secteurs de l'économie. Depuis 1993, on observe une forte relance de l'investissement privé. Cependant, les taux d'investissement atteints sont encore très inférieurs aux taux des années 1960 et 1970, inférieurs à la moyenne africaine et, *a fortiori*, à ceux des pays considérés généralement comme émergents. Dès lors, l'investissement ne contribue pas encore significativement à la croissance de la productivité du travail. La nouvelle phase de croissance s'interprète plutôt comme une période de rattrapage de l'efficacité de l'économie, reposant sur une baisse du sous-emploi des facteurs capital et travail.

Par ailleurs, l'orientation à la hausse du taux d'investissement privé n'est pas nécessairement une tendance durable. Elle renvoie en partie à des chocs transitoires : privatisations, grands travaux d'infrastructure, retours de capitaux, réduction d'arriérés de paiement intérieurs. En outre, malgré les nombreuses campagnes de promotion du pays organisées par le gouvernement, il est encore difficile de parier sur un afflux important d'investissements directs étrangers. Or l'investissement trouve difficilement à se financer sur les ressources nationales. En effet, sur longue période, le taux d'épargne nationale est situé sur une tendance déclinante. Le système financier ivoirien a bénéficié d'un important plan de restructuration qui lui a permis de revenir à une situation relativement saine. Toutefois, il demeure très oligopolistique, souffre d'une insuffisance de liquidité de long terme, et reste peu accessible à un grand nombre d'opérateurs économiques, privilégiant les crédits de campagne et les prêts de court terme.

4. Un niveau d'infrastructures physiques et de capital humain suffisant.

La Côte d'Ivoire a longtemps bénéficié d'un niveau d'infrastructure de base relativement supérieur à celui des pays de la sous-région. Tel est toujours le cas dans le domaine de l'énergie et du transport. Toutefois, du fait d'un mode de gestion peu efficace, de la longue décennie de crise et du ralentissement de l'investissement public qui en a découlé, la réhabilitation de ces structures est nécessaire. C'est à quoi le gouvernement ivoirien s'attache en faisant appel à des opérateurs privés. Cependant, les changements dans le mode de financement et de sélection des investissements publics ne se sont pas traduits par de fortes réorientations sectorielles ou géographiques. Les choix d'investissement public semblent encore marqués par un volontarisme industrialiste et dualiste.

En matière d'infrastructures sociales, la situation est plus préoccupante à plusieurs égards. Les choix politiques effectués dans le passé ne sont plus soutenables actuellement, que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation. Le système est coûteux, déséquilibré en faveur des niveaux tertiaires, et inégalitaire. Etant donné la croissance démographique et les problèmes de pauvreté qui se sont lourdement accentués depuis les années 80, il est indispensable que les services publics soient à même de répondre aux besoins minimums des populations les plus défavorisées. Par ailleurs, la formation dans les degrés supérieurs ne répond qu'imparfaitement aux nouvelles orientations du marché du travail, les emplois dans l'administration étant taris, provoquant ainsi un chômage et une inquiétude de la part d'une génération d'étudiants issus de la classe moyenne urbaine.

5. Un fonctionnement transparent des marchés appuyé sur des institutions efficaces.

Sur le plan interne, la plupart des prix ont été libérés, de nouveaux codes du travail et des investissements ont été promulgués, le processus de privatisation est quasiment achevé. Cette libéralisation de l'économie ne s'est toutefois pas accompagnée d'un progrès du droit, d'un accroissement de la concurrence, et d'une réduction notable de la corruption. Le respect des règles et des contrats demeure un problème très sensible en Côte d'Ivoire, entre les entreprises, entre l'entreprise et l'Etat, ou dans les relations de travail. Les marchés demeurent fortement oligopolistiques et segmentés. Enfin l'allocation des nouveaux investissements privés et publics soulève encore quelques questions. Les privatisations et le nouveau code des investissements n'ont pas permis une déconcentration forte du capital, et l'investissement privé semble encore privilégier des secteurs protégés producteurs de rente. Il est même possible qu'un certain nombre de grand groupes étrangers, français notamment, et quelques opérateurs domestiques aient accru leur poids dans l'économie, directement grâce aux privatisations et aux opérations BOT, mais aussi, de manière cumulative, grâce à l'exploitation de rendements d'échelle.

6. Un Etat légitime et impartial et une répartition équitable du revenu.

La nouvelle croissance apparaît encore polarisée autour du couple classique constitué par Abidjan et la zone cacao, qui sont les régions les plus riches du pays et les seules à avoir connu une réduction de la pauvreté depuis 1995. Dans une économie inégalitaire comme celle de la Côte d'Ivoire, l'élasticité de la pauvreté à la croissance est faible. Or les perspectives annoncées par les autorités, d'une croissance supérieure à 12% par an sur la période 2000-2005, reposent sur des hypothèses d'investissement qui ne se réaliseront pas. A côté de ces perspectives très optimistes, il est difficile de trouver des signes tangibles d'une véritable volonté de redistribution. La stratégie nationale de réduction de la pauvreté, adoptée en 1997, ne constitue qu'une simple déclaration d'intentions. La réorientation des dépenses vers les

services de base, dans les domaines des infrastructures, de l'éducation, et de la santé, n'a pas encore commencé à une échelle significative.

Examen des réformes en cours et recommandations

1. Consolider la stabilité budgétaire.

L'ajustement de 1984-86 avait été considéré trop vite comme une réussite, et le retournement des cours du café et du cacao et du taux de change du dollar avait précipité le pays dans une crise économique, sociale et politique de longue durée. Aussi, même si depuis 1994 la vulnérabilité de l'économie a diminué, des efforts sont encore nécessaires pour consolider les résultats acquis. Ces efforts devront particulièrement se porter sur l'augmentation du prélèvement intérieur et sur la rationalisation du fonctionnement de l'administration.

Par ailleurs, les autorités doivent se garder d'un excès d'optimisme dans leur planification, afin de ne pas reproduire certaines erreurs du passé. Il y a des parentés frappantes entre la programmation affichée par les autorités ivoiriennes d'aujourd'hui et le plan quinquennal de la période 1976-80. Les deux programmes se basaient sur des perspectives d'investissements privés - notamment étrangers - très favorables sur lesquels était fondé le développement des secteurs manufacturiers d'exportation et d'import-substitution. En 1976, inspirées par les principes de la théorie des pôles de croissance, les autorités supposaient comme aujourd'hui que les investissements publics en infrastructures de transport, énergie et communication ainsi que dans certains secteurs manufacturiers allaient attirer rapidement de nombreux investissements privés industriels. Formulées pendant une période euphorique de forte croissance et de termes de l'échange élevés, de telles erreurs de prévision se paient très cher en cas de retournement conjoncturel.

2. Préparer l'après-cacao.

La commercialisation des principaux produits d'exportation sera en principe libéralisée et privatisée d'ici l'an 2000. L'événement majeur est sans doute la fin annoncée de la Caisse de Stabilisation qui a si profondément marqué l'histoire économique et politique du pays. Les conditions de sa dissolution ont toutefois été assez mal préparées, et il est difficile de savoir quel nouveau paysage émergera de cette réforme, en termes de fonctionnement de la filière et de répartition du revenu entre les différents opérateurs. Seul prélèvement significatif sur le secteur agricole, la fiscalité de porte sur le cacao ne paraît pas pouvoir être supprimée dans l'immédiat.

De toutes façons, le système d'exploitation extensif de la forêt qui a fait la fortune de la Côte d'Ivoire atteint aujourd'hui ses limites. L'intensification des techniques agricoles s'impose que ce soit pour le cacao, pour les autres cultures d'exportation, ou pour les productions vivrières. Elle est la condition d'une diversification des productions, et d'une diminution du poids du cacao dans l'économie. Dans ce sens, les efforts de développement d'un crédit agricole finançant cette intensification, et la généralisation des opérations d'encadrement des paysans doivent être encouragés.

L'union douanière des pays de la zone UEMOA devrait devenir effective l'année 2000. Cependant, la plupart des études s'accordent pour dire que l'expansion du commerce régional n'aura qu'un impact marginal sur les économies de la zone. Elle devrait bénéficier au secteur manufacturier ivoirien, peut-être au détriment de ses voisins. Les effets d'entraînement régionaux pourraient toutefois provenir d'autres facteurs que le commerce : remises de fonds des migrants burkinabés, externalités productives comme par exemple

l'exportation d'électricité au Ghana et au Mali. La création d'une bourse régionale à Abidjan devrait dynamiser le financement de l'économie ivoirienne, en drainant des ressources régionales, même si pour l'instant peu d'échanges sont effectués, du fait du nombre limité d'entreprises inscrites et du faible nombre de produits obligataires.

Enfin, le développement d'exportations non traditionnelles intensives en main-d'œuvre suppose que d'autres conditions soient réunies concernant la compétitivité internationale, le financement des activités, la qualification de la main-d'œuvre, et la qualité des infrastructures.

3. Réformer en profondeur les secteurs sociaux.

Malgré les apports importants de l'aide internationale, l'amélioration du niveau général d'instruction et de santé des populations présuppose une réorientation majeure des politiques appliquées jusqu'à ce jour. En 1997, un plan de réduction de la pauvreté a été adopté qui définit des « Axes prioritaires ». Il repose d'une part sur la stimulation de la croissance, et d'autre part sur des politiques de redistribution et d'action en faveur des groupes vulnérables. Après la mise en place de nouveaux Fonds Sociaux au lendemain de la dévaluation, un Plan de Valorisation des Ressources Humaines et un Plan National de Développement Sanitaire couvrant la période 1996-2005 ont été adoptés. Les Fonds Sociaux ne mobilisant que des ressources très limitées, l'essentiel de la lutte contre la pauvreté se situe au niveau des politiques d'infrastructures, d'éducation et de santé. Les plans prévoient en effet une réorientation des dépenses vers les services de base : assainissement des eaux et électrification ; éducation primaire et alphabétisation des adultes ; services sanitaires en zone rurale et promotion de la contraception. Dans aucun des trois domaines la réorientation prévue des dépenses n'est encore lisible dans les statistiques disponibles. Il est donc impératif qu'un véritable tournant soit pris en la matière.

4. Accroître la démocratie.

Les élites étant confrontées à un risque accru de coupure avec les autres strates de la société, il est souhaitable qu'elles crédibilisent de nouveau leur pouvoir par l'extension des règles du droit et de l'universalité de l'impôt, et par une allocation des dépenses publiques plus transparente et plus démocratique. Le démantèlement de structures para-publiques comme la Caisse Autonome d'Amortissement et la Caisse de Stabilisation devrait conduire à diminuer certaines opportunités de corruption. Il reste que de graves affaires de fraude liées à l'utilisation des fonds publics et de l'aide internationale éclatent encore périodiquement. On peut néanmoins se féliciter que ces affaires soient plus rapidement devenues publiques que dans le passé, aient été reconnues par le gouvernement, et aient conduit à des punitions exemplaires. L'efficacité du secteur public et l'amélioration des relations entre le public et le privé passent par le développement d'institutions démocratiques : presse d'opposition, syndicats, partis politiques, système judiciaire indépendant. Au niveau régional, l'harmonisation du droit des affaires dans la sous-région doit être poursuivie. Au niveau national, un processus de décentralisation bien conçu devrait permettre d'augmenter les ressources fiscales intérieures et de promouvoir un développement équitable des infrastructures de base.

5. Gérer de nouveaux conflits distributifs.

A l'avenir, la capacité de gestion de l'Etat continuera d'être fortement sollicitée, non seulement pour le pilotage des équilibres macro-économiques, mais aussi pour la médiation des conflits distributifs. Or la libéralisation des filières cacao et café prive le gouvernement d'un instrument de redistribution majeur, caractéristique de l'équilibre politico-économique traditionnel entre planteurs et fonctionnaires. Les autorités sont donc appelées à inventer de nouveaux instruments pour prélever et redistribuer les revenus.

D'un côté, l'écart de revenu et de conditions de vie s'est sans aucun doute creusé entre la petite-bourgeoisie abidjanaise ou citadine et l'élite dominante, qui a bénéficié d'une forte appréciation de ses avoirs extérieurs, qui a investi dans les entreprises privatisées, ou qui détient de la terre ou du capital dans les activités exportatrices. La chute du rendement des diplômes et la désillusion face au modèle de la république des bons élèves créent une situation critique. D'un autre côté, l'impératif de réduction de la pauvreté devrait contraindre à une redistribution vers les zones rurales ou les régions les moins favorisées comme le Nord du pays, mais aussi en direction des travailleurs informels urbains.

Déjà, l'augmentation de la pauvreté a rendu plus aigus les conflits entre les natifs ivoiriens et les immigrants d'origine africaine. Dans un pays qui comprend près de 30% d'étrangers, il convient aussi d'éviter le piège qui consisterait à laisser transformer le problème de la pauvreté en problème d'immigration. Une nouvelle politique d'intégration s'impose. De même, face au nombre croissant d'immigrés de seconde génération en situation d'apatrides, une nouvelle définition de la nationalité ivoirienne devrait être conçue.

Liste des personnes rencontrées

Akrou Kouamé Bertin, Sous-directeur des finances, direction de la gestion de la dette publique, CAA, Abidjan
 Assémien Alexandre, Directeur du plan, Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé du plan et du développement industriel, Abidjan
 Bodin Christian, Conseiller économique et commercial, Ambassade de France, Abidjan
 Cisse Sory, Sous directeur service recherches et statistiques BCEAO, Abidjan
 De Bellecombe Jean-Pierre, Administrateur délégué, directeur général, Société Ivoirienne de Banque, Abidjan
 De Catuelan Hervé, Directeur central BIAO, Abidjan
 Enoh Catherine, Ministère de l'industrie, Abidjan
 Enoh Efrem, Primature, Abidjan
 Eponou Thomas, Conseiller technique, BNETD, Abidjan
 Ewencyk Pierre, Représentation FMI, Abidjan
 Fausther Ernest, Représentant résident adjoint, PNUD, Abidjan
 Galtier Bertrand, Conseiller économique et financier Coopération française, Abidjan
 Joeger Claude, Assistant technique, Direction de la conjoncture et de la prévision économique, Ministère de l'économie et des finances, Abidjan
 Katsu Shigeo, Directeur des opérations pour la Côte d'Ivoire, Banque Mondiale, Abidjan
 Koffi Koffi Paul, Directeur de cabinet adjoint, Ministère de l'économie et des finances, Abidjan
 McIntire John, Economiste résident, Banque Mondiale, Abidjan
 Méango Samuel, Service des études, BCEAO, Abidjan
 Nassirou Taofick, Département des études économiques et financières, BNETD, Abidjan
 Niamien M., Primature, Abidjan
 N'sele Jean Ilema, Vice Président, CITIBANK, Abidjan
 Nshimyumuremyi Adalbert, Enseignant ENSEA Abidjan
 Ouatara, FNICI, Abidjan
 Sall Adama, Direction de la conjoncture et de la prévision économique, Ministère de l'économie et des finances, Abidjan
 Sanogo M. Département des études économiques et financières, BNETD, Abidjan
 Sogodogo Alassane, Institut National de la Statistique, Abidjan
 Sylla Lamine, Directeur Département des études économiques et financières, BNETD, Abidjan
 Tanoh Olivier, Direction de la conjoncture et de la prévision économique, Ministère de l'économie et des finances, Abidjan
 Tizon Maurice, Président Chambre de Commerce Française de Côte d'Ivoire, Abidjan
 Zouhon Bi M., Département des études économiques et financières, BNETD, Abidjan

Bibliographie

- Araujo-Bonjean C., G. Chambas (1999), La taxation des exportations agricoles en Côte d'Ivoire après la dévaluation, in Gastellu J.-M., J.-Y. Moissoner, G. Pourcet (éds), *Fiscalité, Développement, et Mondialisation*, Maisonneuve & Larose, DIAL, ORSTOM, pp. 159-179.
- Azam J.-P., Ch. Morriison (1994), *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc*. Paris, Centre de Développement, OCDE, 129 p.
- Balac R. (1997), L'acheminement du système d'économie de plantation ivoirien vers un blocage structurel : analyse d'une crise, in Contamin et Memel-Fotê (eds), (1997), pp. 311-324.
- Banque Mondiale (1990), *Côte d'Ivoire : examen des dépenses publiques*. Rapport n°8748-IVC, 94 p.
- Banque Mondiale (1998), *Côte d'Ivoire : revue des dépenses publiques*. Diffusion restreinte, AFTM4/AFC11, Bureau d'Abidjan, 94 p.
- Bazin L., R. Y. Gnabéli (1997), Le travail salarié, un modèle en décomposition ? in Contamin et Memel-Fotê (eds), (1997), pp. 689-706.
- BCEAO (1997), *Notes d'Information et Statistiques*, juin.
- Benefo K.D., T.P. Schutz (1994), *Determinants of fertility and child mortality in Côte d'Ivoire and Ghana*, LSMS Working paper n°103, World Bank, 88 p.
- Benjamin, D., A. Deaton (1993), Household Welfare and the Pricing of Cocoa and Coffee in Cote d'Ivoire: Lessons from the Living Standards Surveys. *World Bank Economic Review* 7(3), pp. 293-318.
- Berthélemy J.-C., L. Söderling (1999), *The role of capital accumulation, adjustment and structural change for economic take-off : empirical evidence from African growth episodes*, mimeo, OECD Development Centre, 32 p.
- Berthélemy, J.-C., F. Bourguignon (1996), *Growth and crisis in Cote d'Ivoire*. Washington, D.C., World Bank, 240 p.
- BNEDT (1997), *Statistiques macro-économiques*, République de Côte d'Ivoire, 90 p.
- BNEDT (1998), *La Côte d'Ivoire à l'horizon 2010, étude prospective*. Rapport de synthèse. 111 pp.
- Calipel S., S. Guillaumont-Jeanneney (1996), Dévaluation, chocs externes et politique économique en Côte d'Ivoire : analyse de leurs effets respectifs à partir d'un modèle d'équilibre général calculable, *Revue d'Economie du Développement*, 3, pp. 65-94.
- Cellule Emploi ENSEA/ORSTOM (1996), *L'emploi salarié dans le secteur moderne ivoirien (1980-1993)*, mimeo, ENSEA, Abidjan.
- CEPICI (1998), *Code des Investissements, Présentation*, Cabinet du Premier Ministre, République de Côte d'Ivoire.
- Chamley C. (1991), Cote d'Ivoire: The Failure of Structural Adjustment, in Thomas V. E. et al. *Restructuring economies in distress: Policy reform and the World Bank*. Oxford, New York, Toronto, Melbourne, Oxford University Press for the World Bank, pp.287-305.

Chamley C., H. Ghanem (1994), Côte d'Ivoire : fiscal policy with fixed nominal exchange rates. in Easterly W., C.A. Rodriguez, K. Schmidt-Hebbel, *Public sector deficits and macroeconomic performance*, Oxford University Press, pp. 273-309.

Chevassu J-M. (1997), Le modèle ivoirien et les obstacles à l'émergence de la petite et moyenne industrie (PMI) in Contamin et Memel-Fotê (eds) (1997), pp. 61-88.

CIRAD (1996), *Suivi de la campagne café et cacao 1995/96 en Côte d'Ivoire*, Ministère de la Coopération République française, rapport provisoire, mai.

Codes et Lois de Côte d'Ivoire : Code du Travail, Code des Investissements Privés, Juris-Editions, Editions juridiques de Côte d'Ivoire.

Cogneau D., G. Collange (1998), Les effets à moyen terme de la dévaluation des francs CFA : une comparaison Cameroun - Côte d'Ivoire, à paraître dans la *Revue d'Economie du Développement*.

Contamin B. (1999), La libéralisation douanière de la Côte d'Ivoire : une politique sous conditions, in Gastellu J.-M., J.-Y. Moissoner, G. Pourcet (éds), *Fiscalité, Développement, et Mondialisation*, Maisonneuve & Larose, DIAL, ORSTOM.

Contamin B., H. Memel-Fotê (1997), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Karthala-Orstom, Paris, 802 p.

Crooks R.C. (1990), Politics, the Cocoa Crisis and Administration in Côte d'Ivoire, *Journal of Modern African Studies*, 28, pp. 649-669.

CSSPPA (1990), *Statistiques de production de cacao*, République de Côte d'Ivoire.

Daviron B., B. Losch (1997), *Quelles stratégies sectorielles agricoles pour l'aide publique française ? Réflexions à partir des secteurs café-cacao africains*. Notes et Etudes CFD, n°60, 73 p.

Davis J-M. (1983), The Economic Effect of Windfall Gains in Export Earnings, *World Development*, 11(2), pp. 119-139.

DCGTx (1995), *Côte d'Ivoire, Statistiques macro-économiques*, République de Côte d'Ivoire, 25 p.

De Vreyer P. (1993), La demande d'éducation en Côte d'Ivoire. *Revue d'économie du développement*, 1, pp. 49-79.

Devarajan S. (1991), Comments on Chamley C. Cote d'Ivoire : The Failure of Structural Adjustment, in Thomas V. E. et al., *Restructuring economies in distress: Policy reform and the World Bank*. Oxford, New York, Toronto, Melbourne, Oxford University Press for the World Bank, pp. 305-308.

Direction Générale des Douanes de Côte d'Ivoire, *Echanges de la Côte d'Ivoire avec les pays de l'Asie, de l'Océanie, de l'Amérique 1990-95* (1 vol.), *avec les pays de la CEDEAO 1992-96* (1 vol.), *avec les pays de l'Union Européenne 1990-95* (1 vol.).

Durufilé G. (1988), *L'ajustement structurel en Afrique*. Paris, Karthala, 206 p.

Egg J., J. Herrera, (1999), Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne, *Autrepart*, 6, ORSTOM, Ed. de l'aube, 210 p.

Eyssen H. (1996), *Are west-african immigrants discriminated in Côte d'Ivoire*. RPED discussion paper (75).

FAO (1997), *FAOSTAT Statistical Database*.

- Fauré Y.-A. (1994), *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire, des professionnels en mal de développement*, Karthala, Paris, 385 p.
- Fielding D. (1993), Determinants of Investment in Kenya and Cote d'Ivoire. *Journal of African Economies*, 2(3), pp. 299-328.
- Fischer S., E. Hernandez-Cata, M.S. Khan (1998), *Africa Is This the Turning Point ? Papers on Policy Analysis and Assessments PPAA/98/6*, 24p.
- FMI (1997), *Initiative relative à la dette des pays très endettés (PPTTE)*, 3p.
- FMI (1998a), *International Financial Statistics*, données CD-ROM.
- FMI (1998b), *Côte d'ivoire : Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Staff Country Report n°98/46, 106 p.
- Glewwe P. (1987), *The Distribution of Welfare in the Republic of Côte d'Ivoire in 1985*, LSMS WP n°29.
- Gouvernal E., M. Guilbault, C. Rizet (coordinateurs) (1997), *Politiques de transport et compétitivité*, Editions Hermes, collection transports et sécurité INREST, Paris, 158 p.
- Grootaert Ch. (1995), Structural Change and Poverty in Africa: A Decomposition Analysis for Cote D'Ivoire. *Journal of Development Economics*, 47(2), pp. 375-401.
- Gupta S., K. Honjo, M. Verhoeven (1997), *The Efficiency of Government Expenditure : Experiences from Africa*. IMF Working Paper, WP/97/153, 60 p.
- Gurgand M. (1993), Education et production agricole en Côte d'Ivoire. *Revue d'économie du développement*, 1(4), pp. 37-54.
- Haque N.U., K. Lairi, P-J. Montiel (1990), A Macroeconometric Model for Developing Countries, *IMF Staff Papers*, 37(3), pp. 537-559.
- Hecht R. (1983), The Ivory Coast "Miracle" : What Benefits for Peasant Farmers ?, *Journal of Modern African Studies*, 21(1).
- Hofman L., Plane P. (1998), Electricité en Afrique et performance productive : une évaluation par les frontières. *Communication au congrès de l'AFSE*, septembre 1998, 16 p.
- ICEF, ENSEA, IRD (1998), *San Pedro : dynamismes et synergies de l'économie locale*, programme "Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest", Club du Sahel-OCDE, Programme de Développement Municipal, 27 p.
- ICEF, ENSEA, IRD (1999), *L'économie locale de Korhogo et de son arrière-pays, rapport de synthèse*, programme "Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest", Club du Sahel-OCDE, Programme de Développement Municipal, 57 p.
- Institut National de la Statistique (1995), *Annuaire Statistique du Commerce Extérieur, 1985-92*, République de Côte d'Ivoire.
- Institut National de la Statistique (1998), *Indices de Production Industrielle*, République de Côte d'Ivoire.
- Institut National de la Statistique (1998), *Tableau de Bord*, République de Côte d'Ivoire.
- International Trade Centre (1997), *PC/TAS, Five year time series of international trade statistics*, UNCTAD/WTO.
- Joseph A. (1999a), *La réforme du secteur financier*. Rapport préparé dans le cadre du projet Afrique Emergente du Centre de Développement de l'OCDE, 64 p.

- Joseph A. (1999b), *L'aide française au développement*. Rapport pour le compte du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Paris.
- Lambert S., H. Schneider, et al. (1991), Adjustment and Equity in Cote d'Ivoire: 1980-86. *World Development*, 19(11), pp. 1563-76.
- Laurent C. (1998), *Secteur Education, Côte d'Ivoire, Banque Mondiale*, mimeo, 20 p.
- Le Floch Louboutin H., P. Berthelie, B. Savoye (1998), *Ouverture commerciale et intégration régionale dans les pays de la zone franc*, Direction du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances, République Française.
- Léonard E., M. Oswald (1994), *Une agriculture forestière sans forêt ; transformations de l'environnement et mise en place de systèmes agricoles stables en Côte d'Ivoire forestière*, mimeo Orstom, 15 p.
- Marchat J.-M. (1997), *Concurrence et structure du marché intérieur des produits manufacturés en Côte d'Ivoire*. RPED discussion paper (82) 23 p.
- Marchat J.-M. (1997), *The impact of tax regulations on entreprise in Côte d'Ivoire*. RPED discussion paper (79) 29 p.
- Marchat, J.-M. (1997), *Transmission des chocs exogènes aux prix intérieurs dans le secteur manufacturier*. RPED discussion papers(83) 33 p.
- Mc Intire J., P. Varangis (1998), *Reforming Cocoa Marketing and Pricing in Cote d'Ivoire*, mimeo, The World Bank, 25 pp.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la conjoncture et de la prévision économique, (1998), *Côte d'Ivoire - Développements économiques récents et perspectives, 1998-2000*, août, Abidjan, 145 p.
- Nehru V., A. Dhareshwar. (1993), A New Database on Physical Capital Stock: Sources, Methodology and Results. *Rivista de Analisis Economico*, 8(1), pp. 37-59.
- Nshimyumuremyi A. (1998), *Macroeconomic Policy and Poverty Reduction in Côte d'Ivoire*, mimeo, Case Study commissioned by SEPED/BPPS, UNDP, under the project "Evaluation of Poverty Alleviation Programmes, Poverty Reduction Lessons Learned", 25 pp.
- OMC (Organisation Mondiale du Commerce) (1995), *Examen des Politiques Commerciales : Côte d'Ivoire, vol. 1 : Rapport du Secrétariat de l'OMC ; vol. 2 : Remarques récapitulatives, Rapport du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, Compte-rendu*, Genève, OMC.
- Pegatienan H. J. (1988), *Stabilization Policy in an Agricultural dependent Economy : An Econometric General Equilibrium Model of Côte d'Ivoire*, Ph.D. Thesis, Boston University.
- Plane P. (1997), La privatisation de l'électricité en Côte d'Ivoire : évaluation et interprétation des premiers résultats, *Tiers-Monde*, tome XXXVIII, n°152, octobre-décembre, pp. 859-878.
- Plane P. (1999), Privatization, Technical Efficiency and Welfare Consequences : The Case of the Côte d'Ivoire Electricity Company (CIE), *World Development* 27(2), pp. 343-360.
- Proteau L. (1997), Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école. un moment critique, in Contamin et Memel-Fotê (eds), (1997), pp. 635-654.
- République de Côte d'Ivoire (1997), *Décentralisation et aménagement du territoire*, document de stratégie, Ministère de l'intérieur et de l'intégration nationale, Ministère délégué du Premier Ministre chargé du plan et du développement industriel, table ronde avec les bailleurs de fonds, mai, 43 p.

République de Côte d'Ivoire (1998), *Côte d'Ivoire 2025*, Commission Nationale de Prospective.

République de Côte d'Ivoire (1999), *Profil de Pauvreté 1998*, Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, Institut National de la Statistique, auteur : Ouattara I.

République de Côte d'Ivoire, Premier Ministre (1999), *Programme Présidentiel sur les 10 sentiers du futur : l'Eléphant d'Afrique en marche - Objectifs et stratégies de développement de la Côte d'Ivoire 2000-2005*, 115 pp. (tome I) + 86 pp. annexes (tome II)

Richaud Ch. (1998), *Libéralisation financière et comportement des banques en matière d'offre de crédit au secteur privé, cas du Ghana et de la Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Université d'Auvergne Clermont I.

Richaud Ch., A. Varoudakis (1999), *Securing Benefits from globalisation : Progress report on the consistency between exchange rates and trade policies in Africa*, mimeo, OECD Development Centre, 17 pp.

Rodrik D. (1998), Trade Policy and Economic Performance in Sub-Saharan Africa, *NBER Working Paper* 6562, 43 pp. + appendix.

Ruf F. (1988), *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, thèse de doctorat, Paris X, Nanterre, 6 tomes, 1353 p.

Ruf F. (1995), *Booms et crises du cacao*, Paris, Karthala, CIRAD et Ministère de la Coopération.

Ruf F. (1998), Les cycles du cacao en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle ? in Contamin et Memel-Fotê (eds), (1997), pp. 249-265.

Schneider H. et al. (1992), *Ajustement et équité en Côte d'Ivoire*, Centre de Développement, OCDE, Paris.

Schreiber G., P. Varangis (1995), *Cocoa Marketing and Pricing Systems in West Africa*. Word Bank, processed.

Sekkat, K. A. Varoudakis (1998), Exchange rate management and manufactured exports in Sub-Saharan Africa. *OECD Development Centre Technical Papers*(134) 60 p.

Sindzingre, A. (1995), *Economie politique et démocratie en Afrique de l'ouest francophone : l'exemple de la Côte d'Ivoire*, mimeo, Zaria, Ahmadu Bello University, International Meeting on Democratisation in Africa.

Sindzingre A., B. Conte (1999), Reforms as Domestic and International Process : Liberalisation and Industry in Cote d'Ivoire, in Helge Hveem and Kristen Nordhaug eds., *Coping With Transition : Developing Countries and the Globalisation of Trade and Environment Policies*, forthcoming.

Tapinos G., P. Hugon, P. Vimard (ss la dir) (1998), *Etude relative aux défis démographiques majeurs et au développement durable en Côte d'Ivoire*, mimeo.

Van der Gaag J., W. Vijverberg, (1991), The Private Wage Sector in Cote d'Ivoire: Homogeneity or Heterogeneity? *Southern Economic Journal* 58(2) pp. 406-22.

Van der Gaag, J., W. Vijverberg (1989), Wage Determinants in Cote d'Ivoire: Experience, Credentials, and Human Capital. *Economic Development and Cultural Change* 37(2) pp. 371-81.

- Vidal C. (1997) Du rêve au réalisme : des citoyens sans illusions 1970-1994. in Contamin et Memel-Fotê (eds), (1997), pp. 655-668.
- Vourc'h A. (1992), *L'allégement de la dette au Club de Paris : les évolutions récentes en perspective*, Centre de Développement de l'OCDE, document technique n°71, 47 p.
- World Bank (1994a), *Côte d'Ivoire, agricultural sector review*.
- World Bank (1994b), *Republic of Côte d'Ivoire, Private Sector Assessment*, Report n° 12885 IVC, 96 p.
- World Bank (1995), *Côte d'Ivoire- Private Sector Energy Project*. Technical Report n°12774.
- World Bank (1997), *World Development Indicators*, CD-ROM.
- World Bank (1998a), *Report and Recommendation of the President of the International Development Association to the Executive Directors on Assistance to the Republic of Côte d'Ivoire under the HIPC Debt Initiative*, Report n° P 7229 IVP.
- World Bank (1998b), *Global Development Finance*, CD-ROM.
- World Economic Forum (1998), *The Africa Competitiveness Report*, 1998, Genève 230 p.
- Yeats A. (1998), *What Can Be Expected from African Regional Trade Arrangements ?*, International Trade Division, The World Bank, Washington D.C.
- Zango I. A. (1998), *Evolution des équilibres comptables et financiers des entreprises du secteur moderne en Côte d'Ivoire (1992-1996)*, ENSEA/ORSTOM, Abidjan.
- Zeufack A., K. Chapelle, et al. (1996), *Fiscal incentives and private investment in Côte d'Ivoire : an investigation using RPED data*, RPED Discussion Papers(76) 24 p.